

TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE EN OCCITANIE ?



Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le 20 juin 2023

**AVIS DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-
MÉDITERRANÉE**

**TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS,
RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE EN OCCITANIE ?**

Avis adopté

Rapporteur : **Dominique ANTONI**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS, RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE
EN OCCITANIE ?**

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION
DE MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ DURAND,
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Conseiller régional représentant Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'Hôtel de Région de Toulouse pour la deuxième assemblée plénière du 1^{er} semestre de l'année, qui se déroulera toute la journée.

Mais avant de commencer mon discours d'ouverture, je souhaite partager avec vous un moment d'émotion et de révolte en raison du naufrage meurtrier en Méditerranée de plusieurs centaines de personnes venant du Pakistan, de Syrie, d'Égypte, de Palestine ; traversée de la Méditerranée organisée par des passeurs sous la bienveillance de leur pouvoir politique.

La Méditerranée est un épouvantable cimetière. L'Union européenne et les États ne peuvent rester silencieux.

Parmi nous ce matin Monsieur Vincent GAREL, Conseiller régional représentant la Présidente de Région Carole DELGA, et Président du Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTLO) ; je vous remercie vivement pour votre participation à nos travaux.

Nous accueillerons également cet après-midi, Monsieur Pierre-André DURAND, nouveau préfet de la région Occitanie, qui nous fait l'honneur de sa présence et participera ainsi pour la première fois à nos travaux ; il sera accompagné de Monsieur Julien TOGNOLA, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Monsieur le Préfet fera un point sur le déploiement en région du Plan France 2030 qui a été lancé fin 2021 avec pour objectif de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique, mais aussi sur le projet France Travail qui sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2024.

À l'ordre du jour de cette séance, trois projets d'Avis intitulés :

- « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie – Cahier n°2 – Tourisme, Nautisme, Formation, Recherche, Innovation » ; projet d'Avis préparé par la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » présidée par Marc CHEVALLIER. Le rapporteur est Pierre AYLAGAS.
- « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures d'Occitanie ? », projet d'Avis préparé par la Commission « Espace et Développement rural - Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation », présidée par Denis CARRETIER, et dont le rapporteur est Michel BAYLAC.
- « Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ? », projet d'Avis préparé par la Commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » présidée par Éric LALANDE ; le rapporteur est Dominique ANTONI.

Je remercie chaleureusement les présidents de commission, les conseillères et conseillers, les rapporteurs, les chargé.e.s de mission et assistantes pour le travail élaboré.

Les sujets de ces projets d'Avis sont en lien direct avec la nécessaire transformation de notre système de production en Occitanie eu égard aux défis à relever, à savoir l'adaptation au changement climatique et

l'atténuation de ses effets, la reconstruction d'une souveraineté économique accompagnée du plein emploi, par le biais notamment de la réindustrialisation de filières, l'évolution des métiers et des compétences. Autant dire que ces rapports devront être suivis et complétés car les modèles économiques des années 1970-1980 ne peuvent durer en l'état. L'Espagne risque la désertification rurale sur 80 % de son territoire. Nous ne pouvons l'ignorer.

Une prospective territoriale pour la région Occitanie à l'horizon 2050

Le CESER mène donc une réflexion approfondie sur ces enjeux et défis. En témoigne également la tenue le 17 avril dernier d'une conférence-débat sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles, dont le grand témoin a été l'économiste et Directeur de la Toulouse School of Economics, Christian GOLLIER. A été évoquée lors de cette manifestation la décarbonation des secteurs de l'industrie, du bâtiment et de l'habitat, des mobilités.

Dans une semaine, mardi 27 juin, vous êtes invités à participer au colloque de prospective territoriale que le CESER organise pour présenter les travaux produits par la Section Prospective « **Une prospective territoriale pour la région Occitanie - Les Chemins 2050 - Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050 ?** » débutés en 2016, et qui permettra ainsi de compléter les débats du 17 avril en abordant l'enseignement scolaire et universitaire, l'emploi, les transitions, le littoral, la Méditerranée, l'aménagement du territoire, l'environnement, la biodiversité, la ressource en eau.

Un colloque sous le double parrainage de Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et de Louis GALLOIS, Co-Président de la Fabrique de l'industrie et Président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD), et avec la participation de grands témoins tels la Rectrice de région académique Occitanie, le Directeur scientifique de la Climatologie à Météo-France, la Présidente du CODEV de Toulouse, ... et de représentants du monde universitaire et de la recherche, de l'Éducation nationale, du secteur industriel (cadres dirigeants d'Airbus, Pierre Fabre...), de la coopération agricole, des collectivités territoriales et des syndicalistes.

Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, à la lecture des tendances lourdes dans les domaines du climat, de la géopolitique et des bouleversements économiques, sociétaux et d'aménagement du territoire, mais aussi au vu des signaux moins perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans ?

Ce colloque de prospective territoriale a ainsi pour objectif de mettre en avant l'intérêt de mener des travaux de prospective territoriale, comme outils d'aide à la décision des politiques et plus largement des acteurs de la société. La prospective ne consiste pas à prédire l'avenir ; elle nous aide à mieux nous y projeter et à déterminer sur des bases argumentées les scénarios possibles et les connaissances nécessaires pour parvenir aux objectifs recherchés, pour les moyen et long termes.

C'est aussi rappeler **la mission attribuée aux CESER en matière de conduite d'études de prospective territoriale régionale par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) promulguée le 21 février 2022 (l'article 230 de la loi complète les missions des CESER en y ajoutant la prospective territoriale (Cf. l'article L4134-1 du CGCT)).**

Avoir une vision partagée de l'avenir, des enjeux et faire évoluer les politiques publiques de long terme dans un monde dangereux, en pleine transformation et incertain, telle doit être la mission de tout le CESER afin de faire vivre un véritable dialogue territorial en région.

Ce colloque implique tous les acteurs dans la durée ; il nécessite votre présence et votre engagement. À ce jour, il y a près de 180 inscrits. Participer activement, c'est affirmer notre rôle dans cette nouvelle mission que la loi nous confie et montrer toute l'utilité d'un CESER, assemblée représentative de la société civile, aux côtés des élus, capable de s'exprimer avec une vision de long terme.

Nous avons largement anticipé la loi 3DS en créant dans le CESER Midi-Pyrénées une section dédiée à la prospective.

Pour le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (2050)

Je voudrais faire état d'un autre travail mené par la Section prospective qui concerne le futur de la plateforme aéroportuaire Toulouse-Blagnac à l'horizon 2050.

Le futur de la zone aéroportuaire et aéronautique de Toulouse fait l'objet depuis janvier 2022 d'une large concertation initiée par l'État au travers de l'Atelier des Territoires réunissant élus, représentants des milieux associatifs, des institutions socio-économiques telles que le CESER, le CODEV de Toulouse. L'objectif de la démarche est de favoriser la compréhension des enjeux de développement environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux.

Le CESER a ainsi été sollicité par l'État pour dégager une vision prospective de l'évolution de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac dont la notoriété internationale est forte grâce aux premiers constructeurs mondiaux Airbus et ATR (pour les avions régionaux). Suite au mandat donné par le Bureau du CESER d'avril 2022, la Section Prospective a élaboré une contribution intitulée « Contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à l'atelier des territoires pour le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (2050) » ; celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le Bureau du 13 février 2023.

Pour le CESER, les enjeux, les potentialités et les nécessités à prendre en compte dans cette démarche s'articulent autour de quatre grands champs de préoccupations et de préconisations : l'aménagement du territoire ; l'environnement ; le développement économique et industriel ; les conséquences sociales et sociétales.

L'analyse et les propositions développées dans ce document invitent à saisir les opportunités de développement durable et concerté de l'activité aéroportuaire et aéronautique dans une approche régionale, incluant dans une nouvelle gouvernance les territoires d'influence qui sont aussi les territoires d'industrie notamment le Gers et le Tarn-et-Garonne, et un rôle spécifique donné au CESER, conformément à sa compétence de prospective ; le CODEV de Toulouse pourrait également être associé. Il est apparu important au CESER durant ses travaux de concertation, de sortir de la vision exclusivement haut-garonnaise. La vocation industrielle de cet aéroport nécessitait de rencontrer également les élus des territoires périphériques – alors que ce n'était pas prévu au départ – étant aussi concernés par l'activité de la plateforme aéroportuaire. Cela sous-entend que la structure à mettre en place soit dotée de moyens humains avec un directeur de projet et une équipe justifiée par l'importance des enjeux identifiés, des investissements liés aux infrastructures complexes qui accompagneront la nouvelle démographie de la région, les équipements hospitaliers à construire, les nouvelles activités économiques pour les territoires concernés. Cette situation connue nécessitera par conséquent une ingénierie forte de l'État au service des collectivités concernées et de nos concitoyens.

Par ailleurs, ce doit être une instance pérenne, que nous souhaitons voir mise en place par l'État dès septembre. Une entité que le CESER aurait toute « légitimité » à animer, ayant une vision régionale et prospective, et dont l'ensemble des membres seraient amenés à signer une Charte partagée.

Nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur ces trois points. Cet aéroport dont la notoriété est liée aux activités industrielles des deux leaders mondiaux Airbus et ATR doit rester majoritairement dans le périmètre de la puissance publique (État, collectivités, EPIC (CCI Haute-Garonne), avec un contrat de confiance et de gestion confié au groupe Eiffage, concessionnaire depuis deux ans. C'est aussi un aéroport d'agglomération, il est donc nécessaire d'intégrer la question du bruit et de la santé des riverains.

La nécessaire adaptation de l'agriculture, de la forêt et de l'économie bleue au changement climatique

Comme rappelé plus tôt, relever le défi de l'adaptation au changement climatique s'impose à tous aujourd'hui : acteurs du monde économique, politique, associatif, citoyens. Tous les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaissent l'interdépendance entre climat, écosystèmes, biodiversité et sociétés humaines. Le GIEC alerte sur l'insuffisance du rythme et de l'ampleur de l'action actuellement menée pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en notant de réelles possibilités de mieux faire pour la diversité des acteurs impliqués.

Hausse des températures, canicules favorables aux incendies de forêt, sécheresses, pluies extrêmes, réchauffement des océans et élévation du niveau des eaux, pénuries d'eau, autant d'événements météorologiques et de risques que nous connaissons bien aujourd'hui et qui sont voués à s'aggraver dans le temps, dans notre région mais aussi dans toutes les régions du monde.

Nous devons par conséquent parvenir à vivre dans un monde plus responsable, plus sûr et durable - et il y a désormais urgence, nous n'avons plus de temps à perdre – en mettant en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour nos générations et les générations futures.

Dans ce contexte, produire mieux et différemment s'impose à tous les secteurs d'activité tels que le transport, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, générant des émissions de gaz à effet de serre qui amplifient le réchauffement du climat.

Les projets d'Avis du CESER présentés ce matin, sur le carbone agricole et forestier, l'économie bleue ont pris en compte l'urgence climatique, pour proposer des solutions innovantes pour lutter contre le dérèglement climatique, favoriser le développement d'une activité économique indispensable mais plus résiliente et responsable.

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures d'Occitanie ? »

L'agriculture est un secteur d'activité qui est responsable en France de 24 % des émissions de GES (30 % en Occitanie) ; c'est le deuxième plus grand secteur d'activité émetteur de gaz à effet de serre, après l'énergie, et suivi par l'industrie, le transport, la construction. L'agriculture émet environ 100 millions de tonnes équivalent carbone par an dont 45 % dus au méthane issu de l'élevage et 45 % au protoxyde d'azote, avec principalement la fertilisation azotée.

Mais dans le même temps, l'agriculture représente un levier à actionner dans la lutte contre le changement climatique car elle assure un rôle de stockage de carbone dans les sols et de productions de matériaux et d'énergies renouvelables.

Les forêts, quant à elles, sont étroitement liées au changement climatique : leur dynamique (composition, structure), leur répartition et leur fonctionnement (cycles du carbone et de l'eau...) qui dépendent du climat peuvent être perturbés ; par ailleurs, elles subissent des effets négatifs indirects tels des incendies, des dépérissements massifs... Principal réservoir terrestre de carbone, elles sont cependant considérées aussi comme une solution pour lutter contre le dérèglement climatique jouant un rôle de puits et de stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse.

La France s'étant engagée à atteindre la neutralité carbone dès 2050, agriculture et forêts françaises, bien que leur capacité à capter du carbone atmosphérique puisse être réduite par le changement climatique, sont appelées par conséquent à contribuer à l'effort de réduction des émissions des GES des autres secteurs par la production de matériaux et d'énergies renouvelables en remplacement de produits issus de sources fossiles ou minérales en voie d'épuisement, ainsi que par une adaptation de leurs modes de production.

Si l'agriculture doit aider à réduire les émissions de GES, elle doit aussi servir à nourrir les hommes – sa fonction première - et en 2050, la planète sera peuplée de 9 milliards d'habitants. Aujourd'hui, les effets du réchauffement climatique telles que la sécheresse, les précipitations intenses, les pénuries d'eau, etc. mettent en péril la production agricole tant en France, en Europe, ou encore en Afrique, avec un risque d'importations croissantes de nourriture. Il faudra donc accroître la production alimentaire pour permettre l'accès de tous à l'alimentation ; cela nécessite de repenser dès à présent l'agriculture pour s'adapter au changement climatique et ainsi relever ce défi.

Il importe donc de réfléchir à des modèles économiques et des solutions innovantes pour encourager des pratiques agricoles et forestières durables comme l'agroforesterie.

L'Occitanie dispose d'un potentiel réel en matière d'agriculture et de forêts avec des exploitations agricoles diversifiées et une couverture forestière importante (2,6 millions d'hectares, soit 36 % du territoire régional).

Une réponse au défi du changement climatique.

L'agriculture et la forêt de notre région ont ainsi toute leur place dans la participation à la réalisation des objectifs de neutralité carbone par l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique ; les prairies absorbent les émissions de CO₂ y compris celles de l'élevage, secteur qui permet avec le lait et la viande de nourrir les populations sur tous les continents, notamment les plus pauvres.

La Région Occitanie a investi dans des solutions pour faire face à l'urgence climatique et répondre à l'objectif de neutralité carbone : Plan « Arbre et carbone vivant » ; Programme « Région à énergie positive d'ici 2050 » ; Schéma régional biomasse ; Programme régional Forêt Bois ; Pacte vert ; Contrats et plans de filière ; Label bas carbone en partenariat avec l'ADEME pour la structuration de la filière bois énergie... Si le CESER reconnaît l'effort de la Région dans ce domaine, il appelle cependant la collectivité à concentrer son action sur un programme unifié (donc y mettre toutes les initiatives, plans et actions de la Région), avec une présentation claire et accessible à tous (citoyens, société civile, acteurs économiques, collectivités territoriales).

Le CESER formule d'autres propositions pour ces deux secteurs :

- pour la filière forêt-bois régionale, il faut :

- Inciter à une gestion durable des forêts, par le regroupement des plus petites parcelles, le renforcement du rôle environnemental et de protection des documents de gestion et en privilégiant des pratiques favorables au stockage du carbone et à la production de bois de qualité.
- Accompagner la structuration d'une filière durable du bois, engagée dans une démarche globale d'économie circulaire et privilégiant la valorisation du bois dans les produits à plus longue durée de vie.

- pour l'agriculture, cela inclut l'adoption et le développement de techniques agricoles bas-carbone et produisant une alimentation de qualité. Aussi, il s'agira principalement de :

- Mieux maîtriser le cycle de l'azote par le développement des légumineuses et l'accompagnement à la structuration d'une filière protéines végétales locale et l'encouragement à l'économie d'intrants.
- Protéger et accroître les stocks de carbone par le développement des couverts végétaux, le soutien à l'élevage herbager, agroforestier et sylvopastoral, et l'implantation de haies.
- Réduire les émissions de CH₄ par l'accompagnement au développement d'une méthanisation raisonnée et en maîtrise locale.

« Pour une économie bleue soutenable en Occitanie – Cahier n°2 – Tourisme, Nautisme, Formation, Recherche, Innovation »

Les océans subissent également les effets du changement climatique liés aux activités humaines. Le GIEC a souligné les particularités de la région méditerranéenne, une des zones géographiques du globe le plus fortement impactée par le dérèglement climatique, donc très vulnérable, qui connaît une augmentation de la

température atmosphérique et de la température de la mer, une élévation du niveau de la mer irréversible au moins à l'échelle du siècle (jusqu'à 1m en moyenne en 2100 dans le pire des scénarios), un manque d'eau en période estivale notamment... Ces données climatiques impactent les activités économiques (pêche, agriculture, tourisme...), les écosystèmes marins et terrestres. Le littoral occitan est par conséquent concerné. Dans ce contexte, le CESER s'est intéressé au secteur de l'économie bleue en Occitanie, abordant les principaux enjeux liés aux filières économiques ayant un rapport avec la mer et formulant des préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises concernées. L'économie bleue, et notamment les organismes de recherche ou les centres de formation, nombreux et souvent leaders dans leurs domaines, disposent d'atouts pour s'adapter et proposer des solutions afin de faire face aux effets du changement climatique (protection des côtes, valorisation des algues...).

Un 1^{er} cahier « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie » concernant les secteurs suivants : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture et énergie éolienne en mer, a été adopté le 19 avril 2022.

Le 2^e cahier présenté pour débat et vote aujourd'hui traite du tourisme, du nautisme, de la formation, de la recherche et de l'innovation. Pour chaque secteur, le CESER a fait des propositions relatives à l'adaptation ou à la transformation des pratiques actuelles :

- Pour le tourisme, première filière de l'économie bleue, représentant 32 000 emplois et 4,6 Mds de chiffre d'affaires, le CESER souhaite faciliter le recrutement de saisonniers (5 000 emplois saisonniers non pourvus en 2022), freiné notamment par la question du logement. Pour régler ce point, le CESER encourage la mise à disposition de logements pour les saisonniers : habitat modulaire, démontable, logements vacants, logements existants tels les internats de lycées, les logements étudiants.... Par ailleurs, les impacts massifs du changement climatique doivent être pris en compte dans l'accompagnement des professionnels : le CESER propose de soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans leur adaptation au changement climatique (solutions de résilience, réduction des vulnérabilités...).
- Pour les ports de plaisance et activités nautiques, le CESER souhaite encourager et soutenir les efforts de modernisation, d'économie d'eau, d'énergie et de réduction des impacts environnementaux des ports et des bateaux de plaisance.
- Pour la formation professionnelle : l'Occitanie dispose de sites de formation professionnelle reconnus au niveau national qui anticipent les besoins futurs en mer. Il convient d'encourager la mise en œuvre de nouvelles formations pour de nouvelles compétences (par exemple « marinisation » des métiers liés aux énergies renouvelables...).
- Pour la Recherche et l'Innovation, le CESER recommande de poursuivre et de sanctuariser les moyens déployés visant à favoriser l'innovation pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Mais les conséquences du changement climatique sur le littoral, le trait de côte, les sécheresses à répétition et les projections climatiques obligent dans l'urgence à repenser un modèle économique sous peine de voir les panneaux solaires remplacer les productions nécessaires à notre alimentation, et donc à notre souveraineté. Par conséquent, nous ne pouvons être muets sur les évolutions nécessaires.

Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ?

Si la forêt est une solution pour lutter contre le dérèglement climatique, en Occitanie, elle revêt un potentiel utilisable pour participer à la réindustrialisation du territoire régional.

L'Occitanie est la 2^e région forestière de France en termes de surface derrière la Nouvelle-Aquitaine. Il y a 4 grands massifs forestiers en Occitanie, la partie du massif central étant la plus productive. La forêt, c'est 2,6 millions d'hectares, soit 36 % du territoire régional. Pour les essences, les surfaces forestières sont constituées principalement de feuillus (1/4 de résineux pour 3/4 de feuillus), mais ce sont les essences résineuses les

principales valorisées en bois d'œuvre. La forêt privée est majoritaire en Occitanie avec 79 % de la surface, 430 000 propriétaires. La forêt publique, c'est 21 % des surfaces pour 30 % des récoltes de bois. La filière bois en 2019 représente 18 700 emplois dont 15 800 salariés dans des établissements en communes rurales essentiellement, soit des emplois peu délocalisables.

En France, nous importons des produits de la filière bois et dérivés pour une valeur totale de 19 Mds€, entraînant un déficit de 8,6 Mds€ (en 2021) sur le poste Bois dans la balance commerciale, alors que nous avons la matière première sur place. Pourquoi cet état de fait ?

Selon un rapport de la Cour des Comptes d'avril 2020, la filière est, depuis au moins deux décennies, en crise structurelle, entretenue par un sous-investissement chronique et une compétitivité insuffisante. Cette crise révèle un manque d'intégration entre l'amont et l'aval, entre l'offre et la demande de bois.

Le bois peut-il redevenir une source de richesse ?

Dans la continuité de ses travaux sur les filières régionales, le CESER s'est autosaisi sur la filière industrielle des transformations et utilisations de la matière première Bois en Occitanie et la capacité régionale à structurer et développer une filière durable et soutenable créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires.

Les mutations qu'a connues la filière, notamment avec l'arrivée de nouveaux matériaux ou de nouveaux usages, ont profondément changé sa configuration. Cependant, des compétences et des savoir-faire sont toujours présents en Occitanie. La filière doit être envisagée à partir des marchés irrigués par la ressource bois. Le dialogue est nécessaire entre les maillons des différentes chaînes de valeur autour de cette matière première.

Le CESER appelle à la définition d'**une stratégie régionale opérationnelle et à sa mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie.**

Le CESER formule des préconisations pour « Remettre les feuillus au centre des productions » :

- Définir une stratégie argumentée pour une transformation plus importante, en volume, du bois issu des feuillus, y compris des qualités secondaires et travailler sur des modèles et des designs qui repositionnent les essences de feuillus.

Le CESER Occitanie engage à la création d'instances de veilles et de confrontations très opérationnelles, pour comparer les modèles qui existent et en élaborer de nouveaux pour développer l'usage des bois d'œuvre d'Occitanie. Il s'agira de proposer des modèles différenciés et à haute valeur ajoutée pouvant réactiver la filière du sciage local en revalorisant les sciages à façon.

Le CESER encourage également les parties prenantes à engager une réflexion de planification sur une approche concertée qui débouche sur une contractualisation où, sur un même volume de bois, plusieurs transformateurs pourraient être servis. Cela pourrait permettre de maximiser la valorisation de la matière d'une part, et d'ouvrir l'accès facilité à la ressource pour d'autres acteurs d'autre part.

- Un projet ambitieux de réindustrialisation autour des feuillus

Le CESER Occitanie préconise l'étude et la mise en œuvre d'un projet ambitieux de réindustrialisation de grande envergure en Occitanie, dans l'esprit et selon la pratique du développement durable opérationnel. Un modèle efficace, qui permettrait une reprise de gestion du couvert forestier abandonné, à partir du prélèvement des essences de feuillus. Ceci inclut la remise en route, l'adaptation et la modernisation des scieries locales des gros bois en Occitanie pour servir les charpentiers, les menuisiers...

- Reconquérir des parts de marché

Le CESER Occitanie souhaite qu'un plan stratégique ambitieux de conquête des marchés à partir de l'utilisation de nos feuillus pour l'Occitanie soit mis en œuvre en région. Il devra intégrer le potentiel de la ressource mobilisable en Occitanie.

Un nouveau Plan régional de l'Eau de la Région Occitanie : nécessité d'avoir une vision et une stratégie de long terme à l'horizon 2050

Évoquer les effets du changement climatique sur l'agriculture ou sur le littoral méditerranéen, c'est aussi prendre en compte la problématique de l'eau : raréfaction de la ressource, qualité de l'eau, inondations, submersion, érosion du trait de côte...

Quelles actions mettre en œuvre ? Quel rôle pour les collectivités territoriales ?

Selon les Nations unies, deux milliards de personnes vivent actuellement dans des pays ou des régions touchés par des pénuries d'eau et deux tiers de la planète auront des difficultés à accéder à des ressources en eau adéquates d'ici 2050.

La production alimentaire est affectée par le problème de la disponibilité de l'eau ; sans eau, il n'y a pas de nourriture.

Une gestion raisonnée de l'eau s'impose à tous, notamment pour éviter les conflits d'usages (citoyens, agriculture, industrie). Il faut adapter la politique de l'eau au changement climatique.

En Occitanie, le déficit annuel entre besoins en eau et ressources disponibles est estimé pour le territoire régional, à 200 millions de m³ en année moyenne et à 1, 250 million m³ en 2050 pour la Garonne.

Aussi, après un Plan d'intervention régional pour l'eau de juin 2018, le Pacte vert de novembre 2020 et le Plan d'adaptation régional au Changement Climatique de décembre 2020, la Région Occitanie présentera à son assemblée plénière du 22 juin 2023 un nouveau Plan régional Eau construit avec les acteurs de l'eau en région et prévoyant des actions structurelles, concrètes, à mettre être en œuvre dans la durée pour renforcer la résilience des territoires vis-à-vis du manque d'eau et prévenir d'une dégradation de sa qualité. Les solutions proposées s'articuleront autour des principes suivants : soutenir l'appropriation par tous les citoyens des enjeux de l'eau car « nous sommes tous acteurs du cycle de l'eau » ; favoriser la solidarité entre tous les usages et accentuer l'effort sur les économies d'eau dans l'ensemble des domaines (tourisme, agriculture, industrie et BTP, alimentation en eau potable... ; promouvoir l'évolution de tous les usages et pratiques comme levier essentiel d'adaptation au changement climatique ; miser sur l'innovation pour développer les solutions d'avenir, en s'appuyant notamment sur l'enseignement supérieur, la recherche, la formation continue et sur les entreprises de la filière eau (réutilisation d'eaux usées, ...), etc.

Le CESER qui a participé le 22 mars au Sommet régional de l'eau organisé par la Région dans le cadre de la concertation pour l'élaboration de ce nouveau Plan régional Eau, regrette de ne pas avoir été associé aux réunions de travail qui ont suivi. En tant que 2^e assemblée régionale, représentant la société civile organisée, et fort de ses expressions antérieures sur le sujet, tel l'Avis sur les SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse de novembre 2021, le CESER avait toute légitimité pour contribuer plus largement à la co-construction de ce document.

J'ai alerté la Direction générale des services sur ce manquement ; elle propose à notre assemblée une expression postérieure à l'adoption du document.

Le Bureau du 12 juin a ainsi décidé que le CESER via ses commissions actuellement disponibles, à savoir les commissions « Espace et Développement rural - Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation » et « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » concernées par le sujet, contribuera au Plan régional Eau ; une contribution courte en réaction au Plan, qui sera donc préparée par ces deux commissions et sera présentée pour adoption au Bureau de novembre.

Puis ultérieurement, nous déciderons de l'approfondissement du sujet de l'eau par un travail collectif ; nous préciserons entre autres le mandat qui a été donné à la Section Prospective lors de l'Assemblée plénière du 23 novembre 2021 de travailler sur le sujet de « L'Eau, un enjeu stratégique pour l'Occitanie à l'horizon 2050 ».

Bien sûr nous pouvons partager toutes les actions qui permettent de faire comprendre que l'eau est un bien précieux à préserver, et donc il faut faire des efforts d'économie et de sobriété dans les usages avec des appels à projet innovants contribuant à rendre possibles toutes les innovations. Mais encore faut-il avoir des objectifs chiffrés. Il faut aussi savoir hiérarchiser les mesures dans une planification des besoins et des investissements à l'horizon 2050, c'est-à-dire dans une démarche prospective, ce que nous ferons le 27 juin.

L'Occitanie en 2050 : ce sera 50 000 habitants de plus par an en 25 ans, soit 1,250 million d'habitants ; ce qui donnera à terme une population de 7,250 millions d'habitants. Or le plan proposé par la Région ne mentionne aucunement la progression démographique.

Un plan régional doit tenir compte de tous les paramètres que sont la sobriété, l'ambition de souveraineté économique, d'autonomie alimentaire, de décarbonation. Il faut donc des mesures à court terme, par exemple :

- Sécuriser les canalisations qui perdent 20 % d'eau potable en moyenne au plan national, parfois 35 à 40 % dans certaines agglomérations.
- À moyen terme, encourager le retraitement des eaux usées et donc leur réutilisation, ce qui suppose des investissements dans des infrastructures complémentaires et de savoir stocker ces eaux de réutilisation.
- Comme cela a été fait par nos « Anciens », il faut savoir stocker les eaux de pluie notamment lors des phénomènes cévenols et méditerranéens qui envoient des millions de m³ d'eau dans les sols, les rivières et les mers. La France, grâce à EDF, a des ingénieurs hydrauliciens de très haut niveau qui savent construire des systèmes complexes depuis les montagnes jusqu'aux plaines et vallées, pour garantir l'accès à l'eau et à l'eau potable (exemple de l'ouvrage de Serre-Ponçon et les ouvrages en aval qui fournissent de l'eau potable pour 3 millions d'habitants).

Le comité de suivi proposé par la Région doit inclure les acteurs économiques, les représentants des filières agri-agro, les consommateurs ainsi que les différents gestionnaires des réseaux d'eau pour réussir ensemble ce qui doit être un plan ambitieux dans une région qui, depuis plus de 15 ans, a cumulé tous les retards. La crédibilité des propositions est à ce prix. Le CESER devra donc être associé au suivi du plan et à son évaluation.

S'il n'y a pas de rupture pour anticiper les évolutions et sécuriser les besoins en eau par la multiplication des initiatives tels la sobriété, le recyclage, le stockage, en travaillant avec tous les opérateurs dont EDF dans sa mission de service public de l'énergie et de l'eau, et tous les acteurs et les collectivités, nous aurons échoué.

Depuis 20 ans, nous savions ce qu'il fallait faire mais les colloques organisés ont remplacé les réserves à faire. Dans le CESER de la région Midi-Pyrénées comme dans le bassin Adour-Garonne, nous nous sommes exprimés. Il en a été de même pour le CESER de l'ex-région Languedoc-Roussillon, les responsables des Pyrénées-Orientales ont alors refusé le raccordement par canalisations à l'eau du Rhône. Il est temps de réagir, l'avenir est à ce prix.

L'ancien ministre Arnaud MONTEBOURG est venu il y a quelques semaines rencontrer les agriculteurs représentant plusieurs filières de fruits et légumes dans le Lot-et-Garonne pour leur rappeler que ce territoire avait les moyens de fournir le marché français et d'être le jardin de la France. Il faut pour cela sécuriser la ressource en eau et savoir trouver les compromis nécessaires pour le partage de la ressource.

Nous pouvons partager ces propos de bon sens.

Je vous remercie de votre écoute.

TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS, RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE EN OCCITANIE ?

Suffrages exprimés : 136

Avis adopté à l'unanimité

Rapporteur : **Dominique ANTONI**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire » du CESER, présidée par Éric LALANDE. Ils adressent leurs remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter leur réflexion :

Monsieur Damien BARTHEZ

Commercial à l'Entreprise Piveteau – Vivre en bois

Monsieur Aurélien BEZIAT

Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques
PFT Bois Occitanie

Madame Céline BONNEL

Cheffe d'unités filière et territoires
DRAAF Occitanie

Monsieur Gilbert CAMPANA

Président
Sud Charpentes

Monsieur Florent DEMONET

Directeur Général de la société 3BOIS

Monsieur Paul-Henry DUPUY

Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central
ANCT Commissariat du Massif central

Madame Claire FAROUX

Chargée de mission à la direction de l'Économie Locale, du Tourisme, de l'Agriculture et de
l'Alimentation
Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Yann FORTUNATO

Président et Directeur Général
Racines de France

Monsieur Jérémie GEISLER

Directeur
CRITT Bois Occitanie

Monsieur Bernard LABONNE

Conseiller technique auprès de Territoires de Projets du Massif Central

Madame Marie-Pierre LALLE

Délégue générale
FIBOIS Occitanie

Madame Pauline LEFORT

Cheffe de projet, qualité construction et filières matériaux
ENVIROBAT

Mme Françoise MATHERON
Conseillère Régionale
Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Hugues NAUD
Chargé de mission prescription bois - FIBOIS OCCITANIE

Madame Elodie NOURRIGAT
Architecte, cofondatrice -NBJ Architectes

Monsieur Thomas PÉTREAU
Directeur développement Forêt-Bois du groupe et responsable des enjeux de certification, en charge de la direction Affaires Publiques & Communication Corporate
FIBRE EXCELLENCE

Monsieur Pierre-Yves PONTALIER
Directeur adjoint
Laboratoire de Chimie Agro-industrielle

Madame Irène SENAFFE
Déléguée Massif des Pyrénées
Union Grand Sud des communes forestières des Pyrénées

Monsieur Olivier SIMON
Responsable Agence de Toulouse – Vivre en Bois

Monsieur Franck TARANTOLA
Chargé de projets Territoire de projets du Massif central

Monsieur Vincent TESTARD
Gérant -Horizon Bois Conseil

Monsieur Gildas TOULLEC
Chargé de mission à la direction de l'Économie Locale, du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Alimentation
Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le CESER Occitanie remercie pour les contributions qu'elles ont apportées à cet avis :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie
Monsieur Joseph CALVI (Président), **Monsieur Vincent LABRUYÈRE** (Secrétaire Général),
Monsieur Bruno MONPÈRE (Chargé de mission Design & Numérique appliqués à l'Artisanat)

La Chambre régionale de Commerce et d'Industrie d'Occitanie

**Cet Avis a été réalisé sous l'autorité de la Commission
« Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire »**

Le Bureau

Président

Éric LALANDE

Vice-Présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Dominique ANTONI

Les membres

Vincent AGUILERA
Patrick AYGOBERE
Pierre AYLAGAS
Nicole BAROLLO
Johan BEDEL-NAVARRO
Gilles BESSON
Martial BRENAC
Marie-Line BRUGIDOU
Bernard CABROL
Michel CALVO
Yannick CHEVEAU
Stéphane DEDIEU
Félicie DOMENE
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Martine DUMAS
Monique DUPUY
Alain GALY
Claudine GAMBET
Sophie GARCIA-RAMOS
Didier KATZENMEYER

Pierre LAFFON
Marie-Agnès LARRIBAU
Philippe LEROUX
Alexis MELIDONIS
Daniel MÉMAIN
Sylvie MICHEL
Laurent NGUYEN
Pierre OSSWALD
Philippe PATITUCCI
Xavier PETRACHI
Guy PRESSEDA
Josette RAYNAUD
Isabelle RICARD
Emmanuelle SOPHY-MONTFORT
Thomas SUN
Eliane TEYSSIÉ
Luc TOUCHET
Claudine TOURAINE-LEMPEREUR
Christine VIGOUROUX

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
INTRODUCTION.....	3
I. LA FILIÈRE DES TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE....	7
1. ANATOMIE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN OCCITANIE	7
<i>La forêt Occitane.....</i>	<i>7</i>
<i>Le bois matière première</i>	<i>10</i>
<i>La filière forêt-bois</i>	<i>14</i>
2. UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS.....	18
<i>8 branches d'activité pour la filière forêt-bois</i>	<i>18</i>
<i>Les acteurs faisant « classiquement » partie de la filière forêt-bois</i>	<i>19</i>
<i>Une interprofession FIBOIS qui assure l'animation et la coordination du contrat de filière régional</i>	<i>21</i>
<i>Un pôle de compétitivité dont l'Occitanie ne fait pas partie.....</i>	<i>22</i>
<i>Alliance forêts-bois : un acteur incontournable de l'approvisionnement.....</i>	<i>22</i>
<i>Des relais sur les territoires.....</i>	<i>23</i>
3. UNE DIVERSITÉ DE MARCHÉS	24
<i>La commercialisation du bois.....</i>	<i>27</i>
<i>Une ressource bois abondante, mais un déficit commercial important.....</i>	<i>28</i>
4. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN OCCITANIE	30
5. LES SOUTIENS PUBLICS À LA FILIÈRE	34
<i>Les soutiens à la filière</i>	<i>34</i>
<i>Les soutiens aux entreprises.....</i>	<i>38</i>
<i>Exemples de réglementations impactant la filière industrielle</i>	<i>39</i>
II. RECONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE LA FILIÈRE TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS : L'OCCITANIE FER DE LANCE ?	40
1. MATRICE ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES (AFOM)	40
2. LES ENJEUX POUR LA FILIÈRE DES TRANSFORMATIONS ET DES UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE	49
<i>Enjeu 1 : La filière forêt-bois actrice de l'atténuation du changement climatique, mais aussi victime (déperissement, scolytes...).....</i>	<i>50</i>
<i>Enjeu 2 : Une ressource forestière abondante, mais sous-exploitée (zones de montagne, très morcelée).</i>	<i>50</i>
<i>Enjeu 3 : Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource régionale dans le cadre de l'économie verte (matériau disponible régionalement, renouvelable, recyclable, capteur de CO2, peu énergivore).....</i>	<i>51</i>
<i>Enjeu 4 : Remettre l'usage des feuillus dans les industries de transformation locales et dans la construction.</i>	<i>52</i>
<i>Enjeu 5 : Soutenir l'adaptation et la compétitivité des industries, en particulier dans le secteur de la transformation. Encourager la R&D et l'innovation dans l'ensemble de la filière et faciliter le transfert de technologie.....</i>	<i>53</i>
<i>Enjeu 6 : Développer les partenariats entre les industries et entre acteurs de la filière afin d'optimiser la valeur sur les marchés : renforcer la contractualisation, le partage de compétences, les projets collaboratifs. Dynamiser l'action interprofessionnelle régionale et développer les outils de connaissance de la filière.</i>	<i>54</i>
<i>Enjeu 7 : Changer la perception de la filière et des métiers de la transformation du bois.....</i>	<i>55</i>
3. LA FILIÈRE TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE, UN EXEMPLE DE RÉINDUSTRIALISATION.....	55
PRÉCONISATIONS : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE DES TRANSFORMATIONS ET DES UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE	57
CONCLUSION.....	61
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	65

PRÉAMBULE

En vue d'apporter une vision claire et des préconisations opérationnelles dans un Avis concentré, le CESER Occitanie a mesuré la complexité et l'importance des sujets de cette auto-saisine, pour faire des choix. Il convient d'aller à l'essentiel et d'identifier les principaux défis à relever.

Le titre : « **Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ?** » soulève deux grands défis :

- augmenter le volume des transformations des essences de bois de notre région avec une gestion raisonnée des prélèvements qui préserve la capacité naturelle de la ressource et ;
- déployer l'aventure industrielle « décarbonée » qui remonte jusqu'à l'arbre au plus près des besoins.

Notre but est d'explorer des pistes porteuses et d'intérêt général qui permettraient d'atteindre des objectifs respectueux de l'environnement, et ambitieux où chaque partie prenante est mobilisée et en retire une réelle valeur ajoutée.

Il y a une réelle opportunité à stimuler une nouvelle dynamique efficiente, à la déployer avec conviction et détermination pour réaliser la transformation vers des modèles adaptés au contexte et au changement climatique.

Il est essentiel de viser une économie et une industrie durables, plus vertes et humaines en Occitanie qui contribuent à la souveraineté régionale et nationale.

INTRODUCTION

Avec 2,7 M d'hectares de forêts (soit 36 % du territoire régional), l'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière française après la Nouvelle-Aquitaine. La filière Bois-Forêt régionale compte 6 400 établissements. Elle représente 18 700 emplois et 2,7 Mds € de chiffres d'affaires en 2019¹ (Source : Insee - mars 2023). Cette mine à ciel ouvert qu'est le gisement vert, est-elle, pour autant, correctement exploitée ? Comment comprendre que nous importons, au niveau national, des produits de la filière bois et dérivés pour une valeur totale de 19 Mds €² alors que nous avons la matière première sur place ? Qu'avons-nous perdu, en compétences, en savoir-faire, en emplois pour que la balance commerciale française enregistre un déficit de 5,5 Mds sur le poste Bois ? Peut-on réduire ce déficit, endiguer ce handicap ? À l'heure de la réindustrialisation de l'hexagone et, partant, de l'Occitanie, que faut-il faire pour que le bois redevienne source de richesse ?

Dans la continuité de ses travaux sur les filières régionales, le CESER a souhaité s'autosaisir le 13 février 2023 sur : « *la filière industrielle des transformations et utilisations de la matière première Bois en Occitanie et la capacité régionale à structurer et développer une filière durable et soutenable créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires* ».

Les raisons de ce choix sont d'une part l'actualité récente (changement climatique, incendies, crise énergétique), et d'autre part la nécessité de consolider le tissu industriel régional (savoir-faire, compétences), tout en préservant notre environnement et en pérennisant nos ressources.

Comme évoqué dans un paragraphe précédent : malgré une production non négligeable en France et en Occitanie, le secteur du Bois accentue le déséquilibre de la balance commerciale hexagonale.

Le bois rond récolté en France est majoritairement exporté, alors que le bois, les matériaux et les produits issus du bois, utilisés en France sont en grande partie importés.

De plus, la filière industrielle française a perdu des compétences et savoir-faire, ainsi que des marchés où elle était leader (comme par exemple les machines-outils).

Le présent Avis aborde la filière Bois sous l'angle économique. Il en étudie **les contours et les enjeux pour l'Occitanie avec pour point de départ la ressource « Bois comme matière première »**. En effet, depuis l'exploitation forestière, la ressource Bois irrigue plusieurs filières industrielles utilisatrices (construction, aménagement, papier / emballage, chimie verte, énergie...).

Il viendra en complément des travaux anciens ou récents conduits par le CESER, et plus particulièrement ceux sur le rôle de l'agriculture et de la sylviculture dans la séquestration du carbone³.

Les travaux portent sur l'étude de la filière à partir des besoins économiques constatés sur un marché en tension. L'étude aborde aussi les différentes transformations du bois, qui se déploient en remontant les chaînes de valeurs jusqu'à la première transformation en scierie. L'Avis part des besoins exprimés par les acteurs et les marchés. Il remonte jusqu'à l'arbre coupé. C'est-à-dire l'arbre matière première.

Bien entendu, il convient d'assurer aux opérateurs régionaux une garantie d'approvisionnement pour que la filière industrielle des transformations et utilisations du bois en Occitanie puisse fonctionner.

¹ Filière forêt-bois : Une ressource à mieux valoriser, un atout pour l'emploi en zone rurale - Insee Analyses Occitanie n°128 – Mars 2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6957905>

² Source : Agreste | SYNTHÈSES CONJONCTURELLES | Avril 2022 No 390
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynBoi22390/consyn390202204_ComextBois.pdf

³ « Réduire les émissions de Gaz à effets de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et sylvicultures d'Occitanie ? » soumis le 20 juin 2023 à l'assemblée plénière du CESER Occitanie.

Contexte : absence de lisibilité et de stabilité dans la politique menée

Rappelons quelques éléments qui ont amené le CESER à s'autosaisir sur ce sujet :

- Les conclusions de l'Avis « La filière bois en Midi-Pyrénées » - 23 juin 2009, CESER Midi-Pyrénées : *« Le CESR souhaite que le projet de structuration de la filière bois régionale débouche sur des résultats satisfaisants en faisant participer tous les acteurs (nationaux, régionaux, professionnels et syndicaux) et, notamment les cinq Commissions de la Région à savoir la Commission Aménagement du territoire, la Commission Agriculture, la Commission Industrie, la Commission Environnement et la Commission Recherche, qui peuvent travailler de concert en formant un intergroupe avec à sa tête un responsable spécifique de la filière bois » ;*
- La présence de la ressource Bois et d'un écosystème en Occitanie. La région Occitanie est la 2^e région forestière de France. Cependant, elle n'est qu'au 5^e rang national pour le volume de bois récolté, et pour la production de sciages, au 6^e rang en termes d'emplois et au 7^e rang pour la transformation du bois. 1/3 de la récolte de bois de qualité en Occitanie est exporté alors qu'il existe des entreprises de transformation. En 2019, la filière Bois en Occitanie représente 6 400 établissements, 18 700 emplois et 2,7 Mds € de chiffres d'affaires (Sources : Insee - mars 2023 ; ONF ; Fibois Occitanie) ;
- Le rapport de la Cour des comptes – 25 mai 2020 : « La structuration de la filière Forêt-bois » : *« la filière est fragmentée et insuffisamment intégrée : la coopération entre les organisations interprofessionnelles de l'amont (France Bois Forêt, créée en 2004) et de l'aval (France Bois Industries Entreprises, créée en 2011) et régionales (regroupées dans France Bois Régions, créée en 2012), reste insuffisante ».* « La filière ne mène aucune action collective au niveau européen, contrairement à la plupart des autres filières » ... Malgré une vaste panoplie d'outils de planification, spécifiques à la filière (contrats de filière, programme national forêt-bois... ou plus larges)(stratégie nationale bas carbone, etc.) « la politique en faveur de la forêt manque de lisibilité et de stabilité ». « L'échelon régional est bien adapté aux enjeux de la forêt et du bois ». « En aval la future réglementation environnementale RE2020, en application de la loi Elan de 2018, en rendant obligatoire l'affichage du bilan carbone des matériaux de construction, devrait développer l'usage du bois, sous réserve des textes en préparation pour sa mise en œuvre ». « Préserver la ressource et soutenir les industries de transformation ». « Le soutien aux industries de transformation de la filière doit être renforcé par une mise en œuvre ambitieuse des textes d'application de la loi Elan RE2020 dans la construction de bâtiments. Afin d'éviter une augmentation des importations, il faudrait soutenir la production de matériaux de construction en bois au moyen d'un 3^{ème} fonds bois, à créer auprès de BPI France ». « La politique de filière rénovée doit être menée dans un cadre cohérent et au plus près des territoires. » ;
- Les impacts des crises économique, énergétique, climatique et les prises de conscience qui en découlent imposent de se pencher sur les questions liées à la pérennité des ressources et savoir-faire, mais aussi sur celles ayant trait à la décarbonation, la sobriété énergétique, la gestion des ressources et des déchets, l'économie circulaire, la protection de l'environnement... pour un développement soutenable et durable de notre économie régionale ;
- La nécessité de revenir à des circuits de proximité et de retrouver une certaine autonomie pour assurer les besoins essentiels ;
- Les assises de la forêt et du bois (octobre 2021 / mars 2022) ;
- Le renouvellement des contrats de filière au niveau national et régional en 2023 ;
- ...

Il apparaît ainsi nécessaire de remobiliser l'ensemble des chaînes de valeur, qui forment la filière industrielle des transformations et utilisations du bois en Occitanie. Il convient de faire dialoguer l'amont et l'aval du dispositif productif pour reconquérir des parts de marché, ancrer les emplois, renouer avec un cercle vertueux de l'usage du bois en Occitanie...

- **Périmètre**

Le périmètre de questionnement de l'Avis porte sur la dimension économique et la place en Occitanie de la filière transformations et utilisations du Bois dans sa dimension matière première renouvelable, à partir de la connaissance des besoins de l'aval de la filière pour remonter jusqu'à l'amont (pour les parties compétences et formation, et recherche et innovation). Il s'interroge également sur les avantages que pourrait présenter cette filière dans la réponse aux conséquences du changement climatique, notamment par la relocalisation de certaines activités en Occitanie.

- **Problématique et questionnement**

À partir de ces premiers éléments, le CESER cherche à mieux comprendre les contours, le fonctionnement ainsi que les mutations passées et à venir de la filière transformations et utilisations du Bois en Occitanie, les soutiens qui lui sont apportés par les pouvoirs publics et à identifier les perspectives d'évolution et les pistes de progrès. Le CESER souhaite étudier quels pourraient être les enjeux et les défis à relever pour cette filière et les filières affinitaires, en regard de la priorité que représente en Occitanie et dans le reste de l'hexagone, la réindustrialisation, et une ambition de devenir un acteur important sur les marchés européens et internationaux.

- **Objectif(s) : proposer des préconisations opérationnelles**

L'objectif de cet Avis est de clarifier l'état de l'art et les enjeux, d'apporter une vision et des préconisations issues de la société civile à la Région et à l'État sur la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie, sur la production d'outils dédiés pour augmenter la compétitivité, et enfin sur toutes les perspectives d'avenir dans la reconquête de marchés et le développement de nouveaux.

- **Lexique pour savoir de quoi on parle**

Afin de lever toute ambiguïté qui pourrait naître lors de la lecture de ce document, nous vous proposons un lexique des termes suivants :

Industrie : ensemble des activités qui produisent des biens et matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières.

Réindustrialiser : redévelopper l'industrie dans (une ville, une région, un pays) où elle est en recul, et des politiques économiques au niveau local, régional ou national, pour installer des sociétés industrielles et dynamiser la zone, notamment en termes d'emplois.

Relocaliser / relocalisation : stratégie entrepreneuriale consistant à rapatrier dans le pays d'origine de la société mère une partie ou la totalité d'une activité productive qui avait été auparavant délocalisée. (Les motifs de cette stratégie peuvent être fondés sur les coûts complets, le coût de transport, la recherche d'une meilleure qualité, la défense de l'emploi national, etc.)

Filière : ensemble des phases d'un processus de production qui permettent de passer de la matière première aux produits finis vendus sur le marché. La filière englobe toutes les étapes de transformation depuis l'amont jusqu'à l'aval pour obtenir une famille de produits. Par exemple, la filière bois ou textile. La notion de filière emporte également l'ensemble des acteurs qui concourent directement ou indirectement à ce processus de production.

Ressource bois : le matériau bois, ressource renouvelable, présentant des qualités très diverses ayant amené l'Homme à gérer la forêt dans un objectif de production économique (construction, agencement intérieur...) et énergétique.

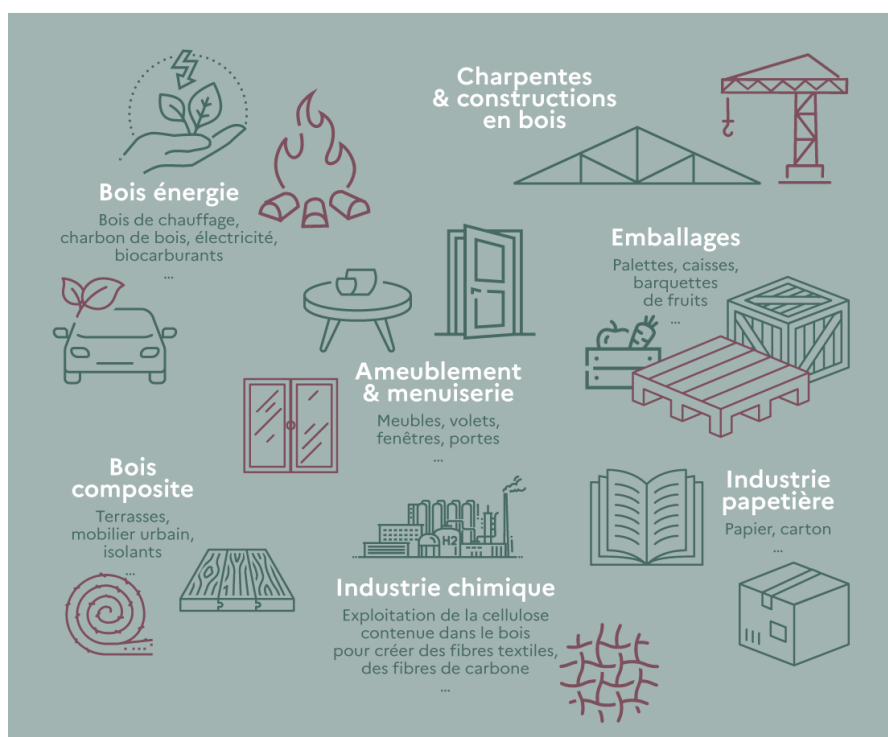
Bois matière première : l'arbre devient une matière première dès lors qu'il est abattu pour être exploité en tant que ressource bois.

Transformations de la ressource bois : la première transformation des bois correspond aux opérations de sciage, tranchage, et déroulage. Elles permettent de réaliser les différents produits bois. La seconde transformation consiste à conférer une valeur ajoutée aux produits bois issus de la première transformation et à les mettre à disposition des consommateurs et des entreprises de mise en œuvre.

Utilisations du bois : quelques exemples non exhaustifs de l'utilisation de la ressource bois.



Les utilisations du bois



- Bois énergie (bois de chauffage, charbon de bois, électricité, biocarburant),
- Charpentes & constructions en bois ;
- Emballages (palettes, caisses, barquettes de fruits),
- Ameublement & menuiserie (meubles, volets, fenêtres, portes),
- Bois composite (terrasses, mobilier urbain, isolants),
- Industrie chimique (exploitation de la cellulose contenue dans le bois pour créer des fibres textiles, des fibres de carbone),
- Industrie papetière (papier, carton).

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

I. LA FILIÈRE DES TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE

La question Bois est un cas d'école des renoncements français. L'Occitanie illustre cette évolution qui s'est accélérée à partir de la seconde moitié du XX^e siècle.

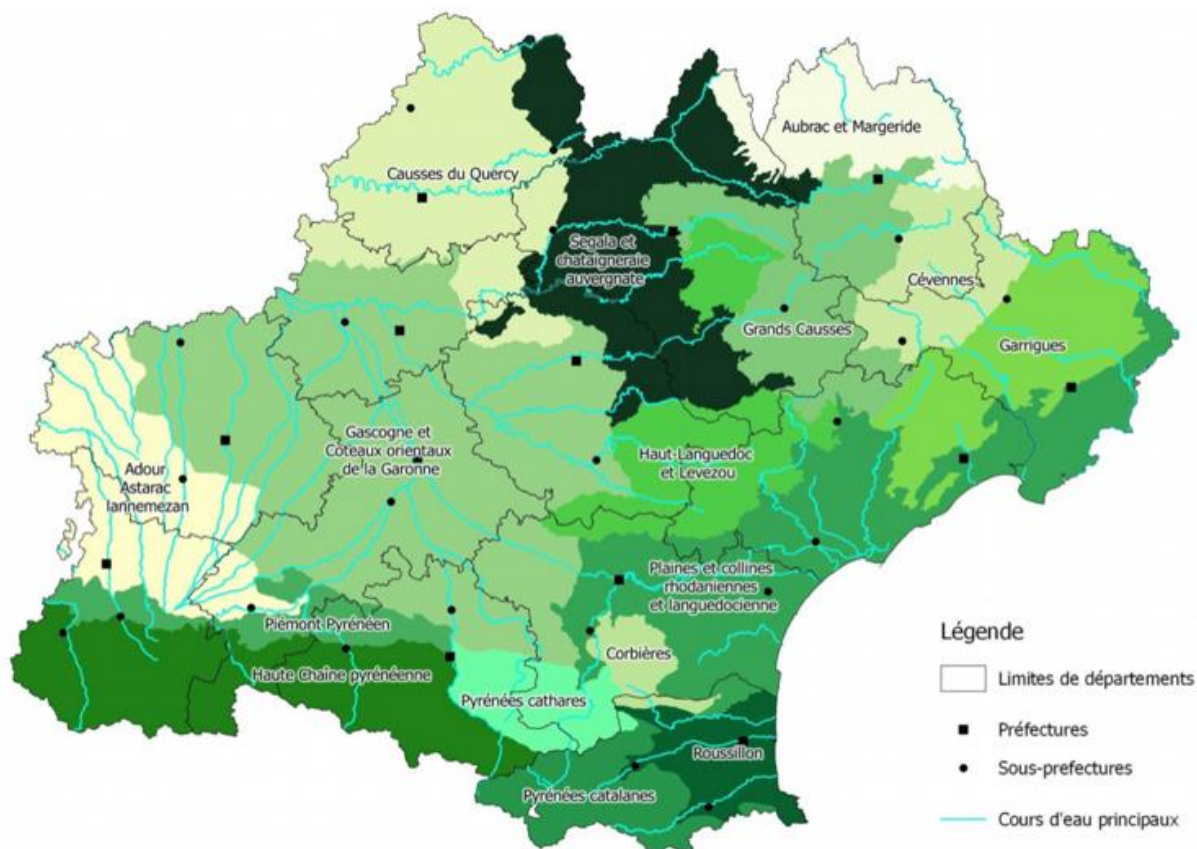
Malgré l'abondance de la ressource, on constate un déficit structurel.

1. ANATOMIE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN OCCITANIE

La forêt Occitane

La forêt est chez elle en Occitanie. Plus d'un tiers de son territoire (36 %, soit 2,7 M d'hectares) est constitué de forêts. En superficie et après la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie est la région française la plus forestière. Et chaque année, la surface couverte en forêt augmente de 25 000 hectares soit deux fois la surface de la ville de Toulouse.

Le couvert végétal arboré en Occitanie est très diversifié de la forêt, des bosquets, des haies de bords de champs, de routes, de cours d'eaux, de canaux... ; à la ville et à la campagne... Cette biomasse renouvelable est variable dans sa composition. Certaines zones sont gérées et exploitées de façon raisonnée, d'autres en déprises. Une surface de zones productives en sylviculture existe, c'est-à-dire, avec des accès ouverts pour exploiter et gérer les risques. D'autres zones, dont le cumul des surfaces est supérieur aux précédentes, sont moins gérées et parfois mêmes abandonnées. Certaines zones sont difficiles, voire très difficiles d'accès pour y travailler, pour lutter contre les incendies ou pour récupérer les arbres tombés après une tempête. La biomasse forestière sur pied en Occitanie est riche d'une grande diversité qu'il faut entretenir et valoriser.



Les 16 massifs retenus dans le cadre du PRFB

Source : programme régional de la forêt et du bois Région Occitanie 2019 – 2029

La forêt occitane est la 2^e plus grande région forestière de France métropolitaine : 2,7 M d'hectares – 36 % du territoire régional, une surface en croissance (+ 25 000 ha/an entre 1983-2012). Elle constitue un élément majeur des territoires d'Occitanie.

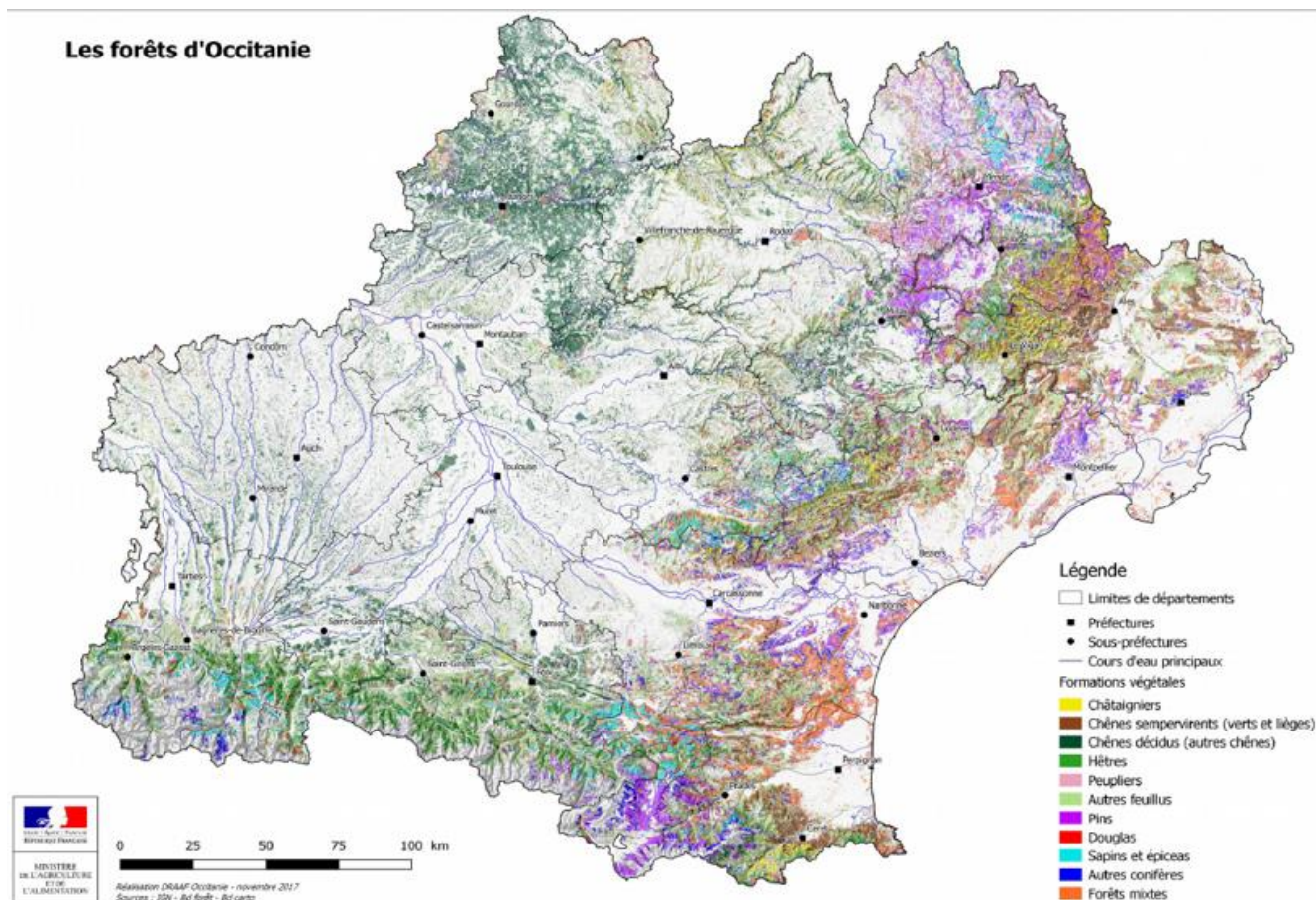
4 massifs composent cet écrin de chlorophylle occitan : le massif des Pyrénées, le Massif central, le pourtour boisé du littoral méditerranéen, les plaines et collines de Garonne.

L'importance en surface des forêts méditerranéennes (450 000 ha) et de montagne (58 % avec 886 000 ha dans la zone Massif central et 543 000 ha dans les Pyrénées). Il s'agit là d'une véritable marqueterie tant les essences, les sols, les climats, les altitudes, les conditions du relief diffèrent.

Structure du couvert végétal de la forêt : autre particularité, les forêts occitanes sont soit des futaies, des taillis ou encore des taillis sous futaies en culture ou en régénération naturelle.

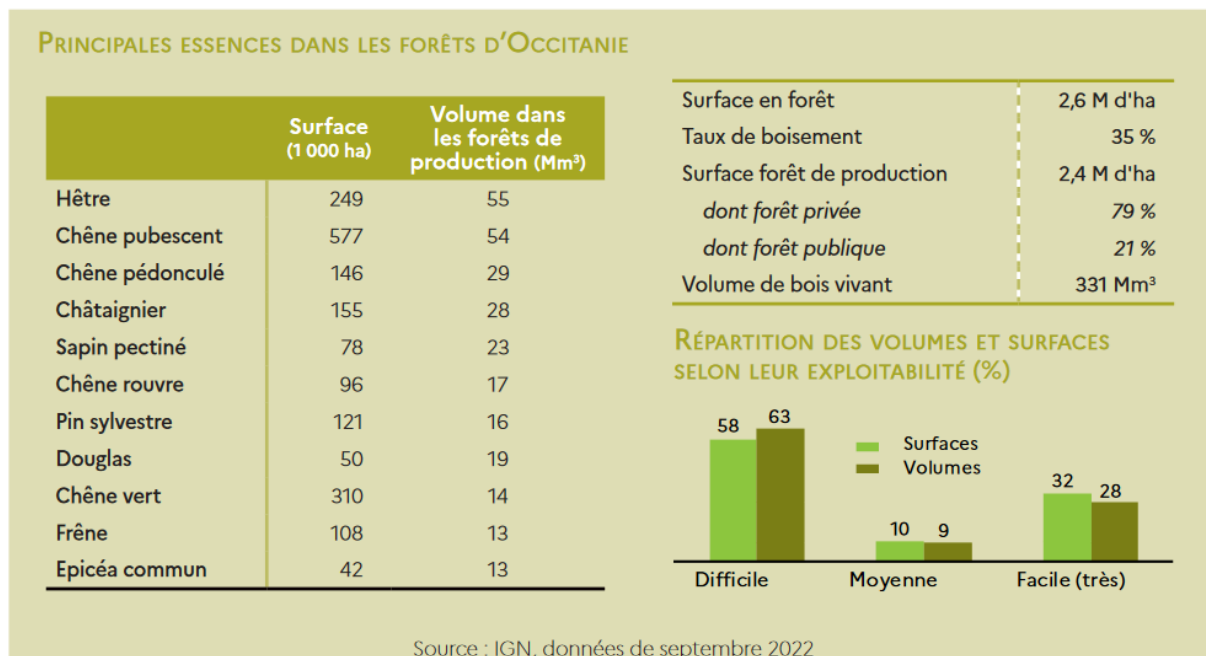
Pour mémoire, la futaie est composée d'arbres destinés à atteindre leur pleine croissance. Elle est moins dense, a une rotation 40 à 80 ans, et elle produit de gros volumes par tronc.

Le taillis, lui, est composé d'arbres de plus petits diamètres coupés périodiquement, avec une rotation de 15 à 40 ans. Il produit de petits volumes par tronc et il y a concentration de pousses à l'hectare.



Source : Réalisation DRAAF Occitanie – 2017

Des peuplements forestiers majoritairement en feuillus⁴ : 72 % de feuillus (67 % au niveau national – 40 essences dont chênes, hêtres, châtaigniers, frênes...), **18 % de résineux⁵** (27 essences dont sapins pectinés, pins sylvestre, douglas, épicéas, pins laricio) localisés en zones de montagne et pineraies méditerranéennes et 10 % de peuplements mixtes. Cette grande diversité d'essences est liée à la variété des conditions écologiques.



Source : mémento de la statistique agricole 2023 - Agreste Occitanie⁶ -

Des conditions d'exploitation pouvant être difficiles : contraintes d'accès liées aux pentes, climatiques rendant la croissance des arbres plus lentes, enjeux de production, de risques et d'usages.

Une forêt majoritairement privée et morcelée : 79 % de la surface appartient à des propriétaires privés, l'État possède 9 % de la forêt occitane (forêts domaniales), les 12 % restants sont des forêts publiques et relèvent du régime forestier (essentiellement des forêts communales appartenant aux collectivités locales). La structure de la propriété est très morcelée. On compte en Occitanie 430 000 propriétaires privés. Certaines propriétés sont inférieures à un hectare.

Une forêt sous-exploitée : où seulement 39 % de l'accroissement annuel est prélevé chaque année. L'Occitanie n'est que 5^e en France pour le volume de bois récolté (difficultés d'exploitation, morcellement).

Cette diversité des essences, des reliefs, des contextes climatiques et des conditions d'accès induit des types d'exploitation différents. Mais, à côté de modes d'exploitation raisonnés, il existe aussi des zones abandonnées. L'éventail des types d'exploitation est largement ouvert. Il recouvre des contextes locaux ou généraux qui s'inscrivent dans la loi de l'offre et de la demande en bois.

Un rôle majeur dans la préservation de l'environnement

La forêt occitane, comme toutes les forêts, participe à la préservation de l'environnement. Par sa diversité, elle offre une grande variété d'habitats favorisant une grande biodiversité.

⁴ Feuillus : arbre qui possède des feuilles à limbe développé, tel que le chêne, le hêtre, l'orme, le frêne, par opposition aux résineux. Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/feuillu/33487>

⁵ Résineux : arbre forestier (gymnosperme) riche en matières résineuses, contenues dans les canaux résinifères. (Les principaux résineux sont le pin et le sapin, l'épicéa, le mélèze, l'if, le cyprès, le cèdre, le genévrier et le thuya.) Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/résineux/68623>

⁶ https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/p_memento2023_vdef.pdf
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/p_memento2023_vinternet-36-37.pdf

En facilitant l'infiltration des eaux dans les sols, les systèmes racinaires des arbres concourent à la régulation hydrique des cours d'eaux. Ils luttent contre l'érosion des sols en évitant glissements de terrain, l'effritement des dunes.

Le couvert végétal séquestre le dioxyde de carbone (CO₂) par photosynthèse et le stocke tout en rejetant de l'oxygène. A ce propos, le CESER Occitanie s'est autosaisi du sujet de la séquestration du carbone dans un avis soumis en juin 2023⁷.

Les ressources issues de la forêt sont substituables à de nombreux matériaux et combustibles plus énergivores et/ou non renouvelables. Elles participent ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les arbres prélevés fixent le carbone dans les réalisations. Ces dernières doivent avoir un cycle de vie le plus long possible. Cela demande une grande qualité de transformations, d'exécutions et de mises en œuvre des essences naturelles qui poussent à proximité. La génération d'arbres qui repousse immédiatement derrière le prélèvement, recommence le processus de blocage du CO₂ à l'équivalent. Faire du prélèvement régulier bien géré et renouveler le stock d'arbres qui pousse en suivant, et la forêt devient une pompe naturelle à CO₂ depuis l'air saturé vers l'usage du bois pour une finalité utile et durable.

Par sa biodiversité, ses rôles dans la régulation hydrique, la préservation des sols, la forêt est un atout pour l'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement. Elle le sera d'autant plus que son exploitation sera gérée de façon raisonnée et respectueuse de la capacité naturelle de la ressource.

Le bois matière première

L'arbre devient une matière première dès lors qu'il est abattu pour être exploité en tant que ressource bois. Lors du prélèvement, il est essentiel qu'une part des déchets générés reste sur la zone pour permettre la continuité du processus vital de régénérescence de la ressource et de la biodiversité.

Le matériau bois est une ressource renouvelable, présentant des qualités très diverses ayant amené l'Homme à gérer la forêt dans un objectif de production économique (construction, agencement intérieur...) et énergétique. Il convient alors de protéger la ressource vitale, puis de maximiser sa valorisation quand elle est prélevée afin de conserver une exploitation raisonnée et durable de nos forêts.

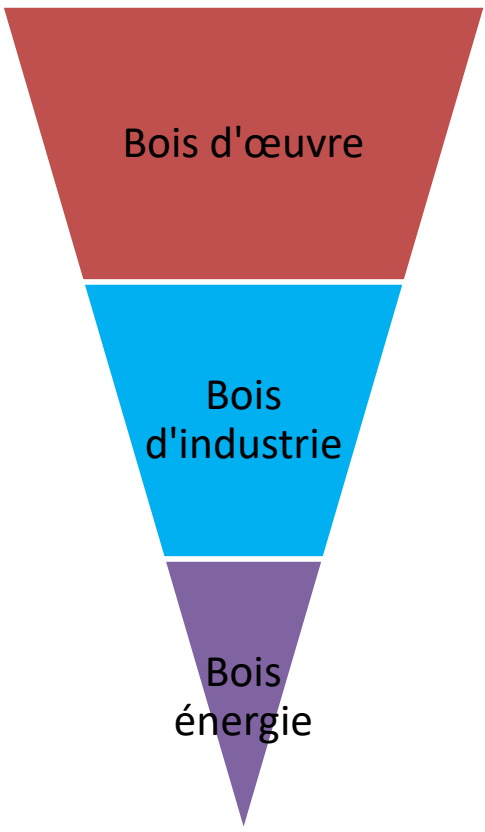
Selon l'approche d'optimisation de la valeur ajoutée du bois matière première, en termes économiques et de développement durable, le bois d'œuvre (BO) est le premier niveau d'utilisation du bois, suivi du bois d'industrie (BI) et puis du bois Énergie (BE) qui est le niveau fatal de la ressource.

La hiérarchie des usages du bois

Une première orientation du bois vers une utilisation en bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie se fait lors du repérage avant l'abattage.

Pour créer un maximum de valeurs et zéro gâchis, le processus de tris et d'orientations optimisés doit être appliqué depuis l'arbre entier, jusqu'à toutes formes de transformations et de finalités, selon la logique suivante :

⁷ « Réduire les émissions de Gaz à effets de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et sylvicultures d'Occitanie ? » soumis le 20 juin 2023 à l'assemblée plénière du CESER Occitanie.

	Bois d'œuvre (BO) Correspond à la plus haute qualité de bois, partie la plus grosse et la mieux formée du tronc appelé le fût. 30 à 40 % du bois rond (tronc/ grume) peut être valorisable en BO. 1 m ³ bois exploité en bois d'œuvre => 75 % de connexes. (Source : RAGT Énergie) Utilisé pour les sciages (première transformation) en vue de produits pour la construction, l'ameublement, l'aménagement intérieur et extérieur.
	Bois d'industrie (BI) Bois de plus petits diamètres, inutilisables en bois d'œuvre, coupes d'éclaircies... et produits dérivés de la transformation du bois (encore appelés connexes). Destiné à la fabrication de produits industriels à base de bois transformé comme la pâte à papier (papier, carton, emballage), panneaux de particules, matériaux composites, chimie verte...
	Bois Énergie (BE) Bois de plus petits diamètres, inutilisables en bois d'œuvre, coupes d'éclaircies... et produits dérivés de la transformation du bois. Directement brûlé dans les chaufferies, ou transformé en bois bûche, plaquettes, granulés (pellets). Le BE est l'une des principales sources d'énergie renouvelable.
	Les principaux déchets du bois À l'abattage : cimes, branchages, bois mal formés... laissés sur place pour régénération des sols et de la biodiversité, broyés pour paillage... À l'arrivée en scierie : écorce à destination des pépinières (paillage) ou chaufferies (énergie) Lors de la première transformation : sciures, chutes de sciages (dosses si l'écorce n'a pas été prélevée à destination du paillage, délignures, plaquettes) ... forment, avec ceux des transformations successives, les produits dérivés de la transformation du bois et sont valorisables en BI et/ou BE.

Bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie sont et doivent rester complémentaires. En effet, ils permettent de valoriser toutes les catégories de bois.

Cependant, les contextes géopolitiques, la crise énergétique... entraînent une hausse de la demande de bois énergie, qui se traduit par une augmentation de prix du marché et une tendance à développer le bois énergie au détriment du bois industrie. Une situation qui met en péril cet équilibre essentiel déjà fragilisé par les exportations de bois ronds (ou grumes) privant l'écosystème des produits dérivés de la transformation du bois sur notre territoire.

La perte d'hygrométrie initiale « le ressuyage » et le séchage du bois :

Au départ toutes les parties issues du prélèvement des arbres ont une forte charge hygrométrique. La question du séchage de l'ensemble est stratégique dans la mesure où il y a 2 possibilités :

- Bénéficier du séchage naturel au cours des temps intermédiaires :
 - Temps de stockages en forêts et dans des plans d'eau dès le départ,
 - temps intermédiaires, lors de la cascade des stocks qui s'écoulent au cours des transformations successives.
 - Ce processus se déroule tout le long de la chaîne commerciale « de vente du bois brut, des solutions et matériaux bois, puis en produits finis », soit depuis la forêt jusqu'au client final.
 - Il est donc possible de gérer ces flux des volumes de bois à sécher, lors de toutes les étapes intermédiaires pour optimiser selon les principes historiques : « le séchage naturel ».

- Activer des solutions et moyens, pour réduire les temps : « séchage artificiel ».

Naturel ou artificiel les deux modèles de séchages des bois, ont des avantages et des inconvénients, puis des modes opératoires et des systèmes de mise en marché très différents.

Les transformations du matériau bois

La **première transformation** des bois correspond aux opérations de sciage, tranchage, et déroulage, parfois d'équarrissages qui permettent, en fonction des tris et orientations, de réaliser les différents matériaux et produits bois.

La **deuxième transformation** consiste pour sa part à conférer une valeur ajoutée supérieure aux produits bois issus de la première transformation. Plusieurs métiers, activités et formes d'entreprises utilisent les bases de bois bruts ou rabotés et autres dérivés du bois issus de la première transformation. Elles en ont besoin pour réaliser leurs propres fabrications ou simplement mettre en œuvre les solutions qu'elles achètent :

- Artisanat : charpentiers, menuisiers, ébénistes, tourneurs, luthiers... ;
- Manufactures : selon leurs métiers et spécialisations ;
- Industries : manufactures, selon un format plus industriel.

Quels que soient les modèles et formats d'entreprises répertoriés dans la seconde transformation, il convient de faire la distinction entre :

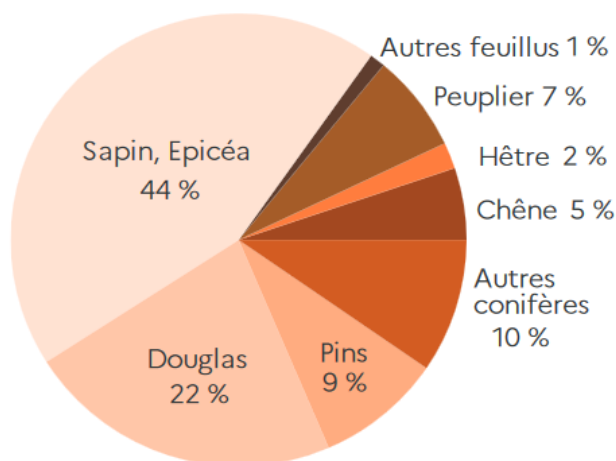
- Les entreprises de productions avec un atelier, qui fabriquent des produits finis ou des solutions intermédiaires pour leurs clients, en transformant le bois ;
- Les entreprises commerciales qui vendent des produits ou solutions à base de bois ;
- Les entreprises qui mettent en œuvre les solutions achetées, à base de bois ;
- La part des volumes achetés en direct par les consommateurs, aux premières ou secondes transformations ou en grandes surfaces bois (GSB) pour les poser eux même ou bricoler ;
- ...

Une « **troisième transformation** » peut être admise avec les filières de recyclage et celles du bois énergie.

Le bois disponible en Occitanie

La forêt française et encore plus la forêt occitane est majoritairement composée de feuillus (72 % de la forêt en Occitanie).

Répartition par essence de la récolte de bois d'œuvre en 2021



Source : Agreste - Enquêtes Exploitations forestières et Scieries

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries / ESSENTIELS OCCITANIE | AVRIL 2023 No3⁸

Or, l'appel du marché est très focalisé sur les résineux, notamment dans la construction avec une forte demande sur le Douglas et l'épicéa. Ainsi, les récoltes régionales pour le bois d'œuvre sont majoritairement orientées vers les résineux présents en Occitanie, tractées par la demande régionale, nationale et internationale. Il en est de même pour le bois industrie.

Récolte de bois commercialisée en 2021 en Occitanie (milliers de m³ sur écorce)

Bois d'œuvre			Bois d'industrie		Bois d'énergie		
Feuillus	Résineux	Peupliers	Feuillus	Résineux	Toutes essences	Total	%Total France
116	1 213	100	330	473	546	2 778	7

Source : Agreste, Enquête Annuelle de branche, Exploitation forestière et scierie 2021. Memento FCBA 2022⁹ -

Jadis très utilisé, un des grands enjeux de la filière est de réhabiliter l'usage du feuillu.

D'autant plus qu'avec la mise en œuvre dans la construction de la Règlementation environnementale 2020¹⁰ (RE2020), le bois, par ses atouts « bas carbone », va de plus en plus être sollicité que cela soit dans la construction neuve, la rénovation ou la restauration.

La RE 2020 va entraîner une augmentation de la demande en bois d'œuvre, que les résineux seuls ne pourront satisfaire, sauf à accentuer encore plus notre déficit commercial !

Les feuillus, hormis le chêne, ont été délaissés il y a quelques décennies au profit d'essences plus standardisées comme certains résineux (le Douglas par exemple).

Les feuillus ont cependant de nombreuses qualités et des possibilités d'utilisation qu'il est nécessaire de revaloriser. Les principaux reproches faits aux feuillus sont qu'ils seraient de moindre qualité et leur séchage plus délicat.

⁸ https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_exf_sri_2021_v6.pdf

⁹ <https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2023/01/Memento-2022-WEB.pdf>

¹⁰ <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>

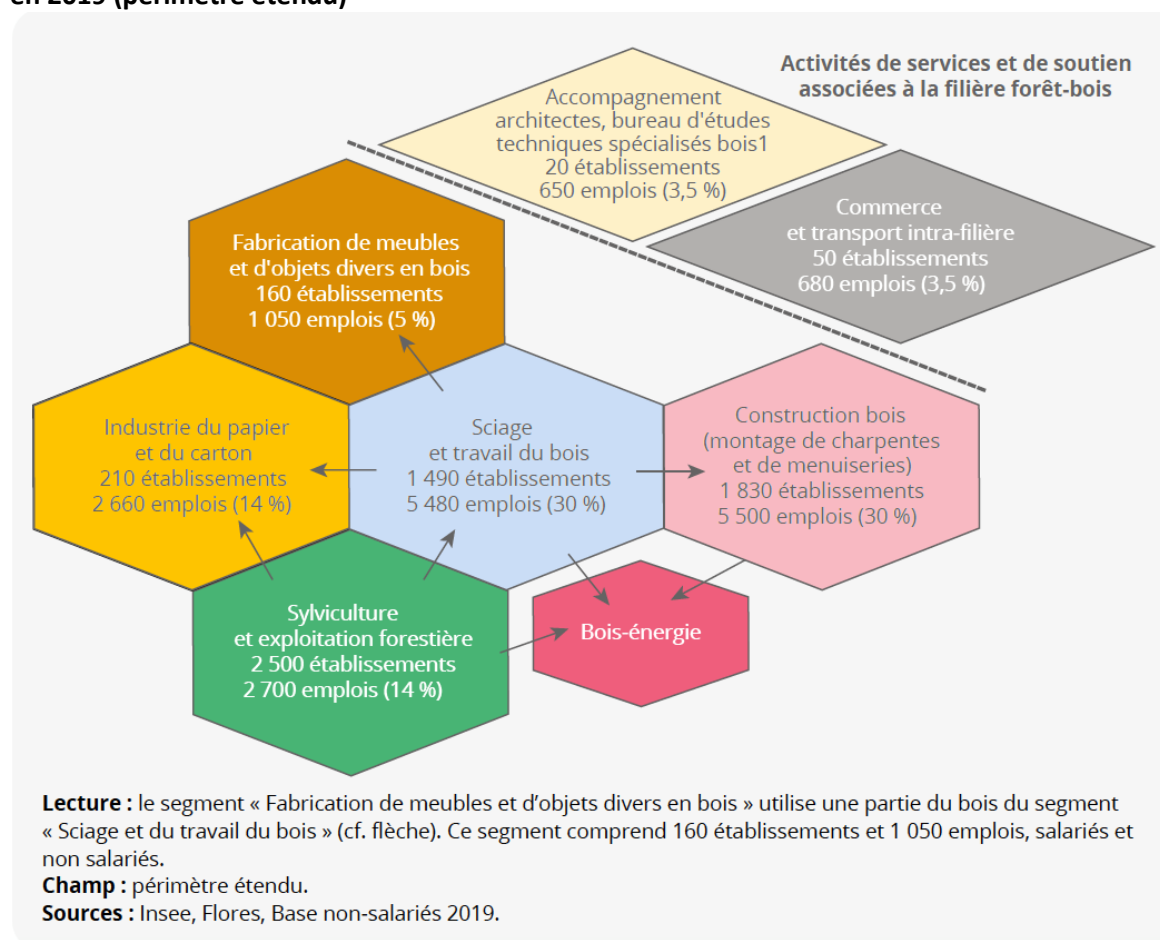
Depuis quelques années, le déploiement de la construction bois « en création, extension, surélévation » s'est fait en priorisant des résineux parce que c'était plus simple, plus rapide et moins risqué pour massifier le modèle à tous les niveaux. Les feuillus sont moins adaptés pour ce type de constructions bois, ce qui a été par ricochet un vecteur de dénigrement et d'abandon des feuillus dans le gros œuvre. Cependant, les feuillus ont été maintenus sur quelques segments de marché de second œuvre, dans la construction et l'agencement.

Il y a un grand potentiel d'essences en Occitanie (feuillus et résineux) qui peuvent être mobilisées pour répondre à une multitude d'usages (construction, mobilier...)¹¹.

La filière forêt-bois

D'après la récente publication de l'Insee¹², la filière forêt-bois représente en 2019 : **6 400 établissements en Occitanie employant 18 700 personnes, dont 15 800 salariés (1 emploi sur 6 est non-salarié)**. Elle couvre un ensemble d'activités liées à la production, la transformation et la commercialisation du matériau « bois » et de ses produits dérivés, qui de l'amont à l'aval s'articulent autour de 7 segments, plus celui du bois énergie qui se détache à différentes étapes des autres activités. Les entreprises de la filière réalisent **2,7 Mds € de chiffre d'affaires en 2019** (7^e rang national).

Schéma de la filière : répartition par segment des établissements et des emplois (salariés et non-salariés) en 2019 (périmètre étendu)



Source : Insee Analyses Occitanie sur la filière – N° 128 – mars 2023

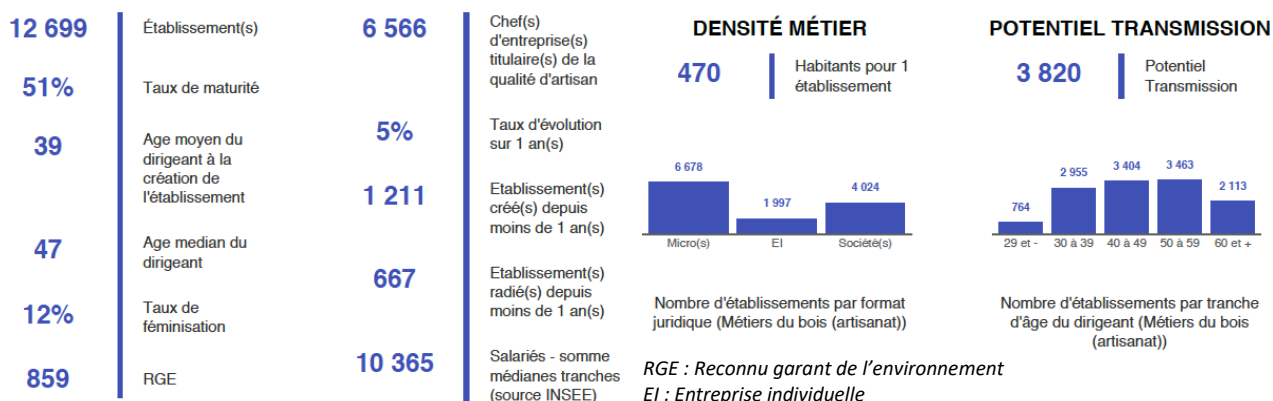
¹¹ A titre d'exemple, le guide « Essences de bois en Occitanie – Quel bois pour quel usage en construction ? » disponible à l'adresse suivante : https://drive.google.com/file/d/1G3RG1ZQF9TKBxy-KmkqZ_qLPJwSVjc-s/view

¹² Filière forêt-bois : Une ressource à mieux valoriser, un atout pour l'emploi en zone rurale - Insee Analyses Occitanie n°128 – Mars 2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6957905>

Le sciage et travail du bois ainsi que la construction bois représentent l'essentiel des emplois de la filière, alors que la sylviculture et l'exploitation forestière sont les segments où il y a le plus d'établissements. L'Occitanie compte l'une des dernières usines de production de pâte de cellulose françaises située à St Gaudens. Elle emploie entre 280 à 300 personnes (emplois directs), avec une évaluation des emplois indirects entre 3 000 et 5 000 générés par l'activité (les transporteurs, la maintenance, les récoltants de bois)¹³.

Le poids des entreprises inscrites au registre des métiers

Métiers du bois (artisanat)



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Occitanie¹⁴ – Géométiers Occitanie – Données mises à jour mai 2023

Les 12 699 établissements artisanaux représentent les activités de deuxième transformation suivantes exercées à titre principal : menuiserie bois, sciage et rabotage du bois, fabrication de parquets, moulures et baguettes, imprégnation du bois, fabrication de placage et de panneaux bois, fabrication de parquets assemblés, fabrication de charpentes et autres menuiseries, tonnellerie, fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, fabrication de meubles de bureau et de magasin, fabrication de meubles de cuisine, fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur, fabrication de meubles de jardin et d'extérieur, fabrication et finissage de meubles divers. Ces activités, fortes de savoir-faire, sont ancrées dans les territoires et participent au développement et au maintien de l'économie de proximité. Les activités de fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur et de fabrication de meubles de jardin et d'extérieur sont les plus féminisées (61 %). La majorité des salariés sont employés dans la menuiserie bois (4 688 salariés pour 5 825 établissements), suivie de la branche des travaux de charpentes (2 232 salariés). Ces deux activités sont également celles où il y a le plus grand nombre d'établissements (respectivement 5 825 et 2 108 établissements), viennent ensuite la fabrication et finissage de meubles divers (1 950 établissements) et la fabrication d'objets divers en bois.

¹³ Source : Audition Fibre Excellence – mai 2023

¹⁴ www.artisanat-occitanie.fr

Le poids des entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés

ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENTS ET SEGMENTS

Segments		Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Sylviculture et exploitation forestière	Ets	116	76	70	92	97	39	72	64	79	67	45	111	24
	Sal.	86	24	44	46	10	12	176	32	40	55	6	171	6
Travail du bois et de construction	Ets	126	230	272	473	792	219	573	225	94	219	255	354	202
	Sal.	489	469	1 446	1 071	2 420	740	1 471	635	413	581	861	1 078	581
Industrie du papier et du carton	Ets	3	13	4	13	18	6	16	1		4	6	6	8
	Sal.	269	80	105	359	387	109	176	0		11	649	10	72
Fabrication de meubles	Ets	18	32	45	66	118	39	80	32	14	20	33	63	35
	Sal.	15	17	222	129	191	76	91	22	21	17	25	254	129
Intermédiaire bois	Ets	44	141	76	212	294	65	326	58	30	58	156	135	73
	Sal.	182	728	409	1 002	1 992	386	1 581	225	141	329	733	703	388

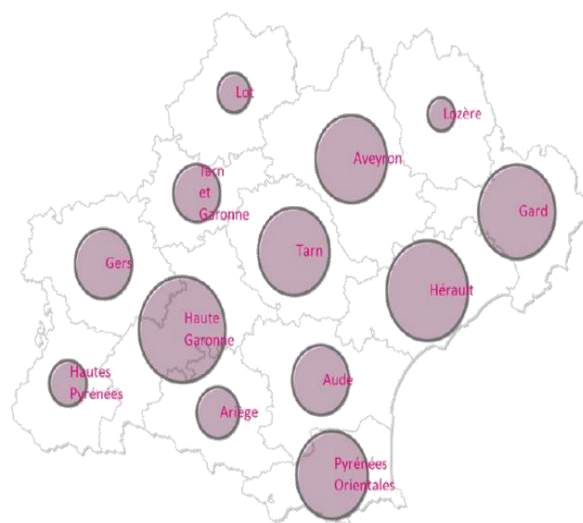
Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENTS

Départements	Nombre d'établissements		Nombre de salariés	
Ariège	307	4,2%	1 041	4,1%
Aude	492	6,7%	1 318	5,2%
Aveyron	467	6,4%	2 226	8,8%
Gard	856	11,7%	2 607	10,3%
Haute-Garonne	1 319	18,0%	5 000	19,8%
Gers	368	5,0%	1 323	5,3%
Hérault	1 067	14,5%	3 495	13,9%
Lot	380	5,2%	914	3,6%
Lozère	217	3,0%	615	2,4%
Hautes-Pyrénées	368	5,0%	993	3,9%
Pyrénées-Orientales	495	6,7%	2 274	9,0%
Tarn	669	9,1%	2 216	8,8%
Tarn-et-Garonne	342	4,7%	1 176	4,7%
Occitanie	7 347	100,0%	25 198	100,0%

Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

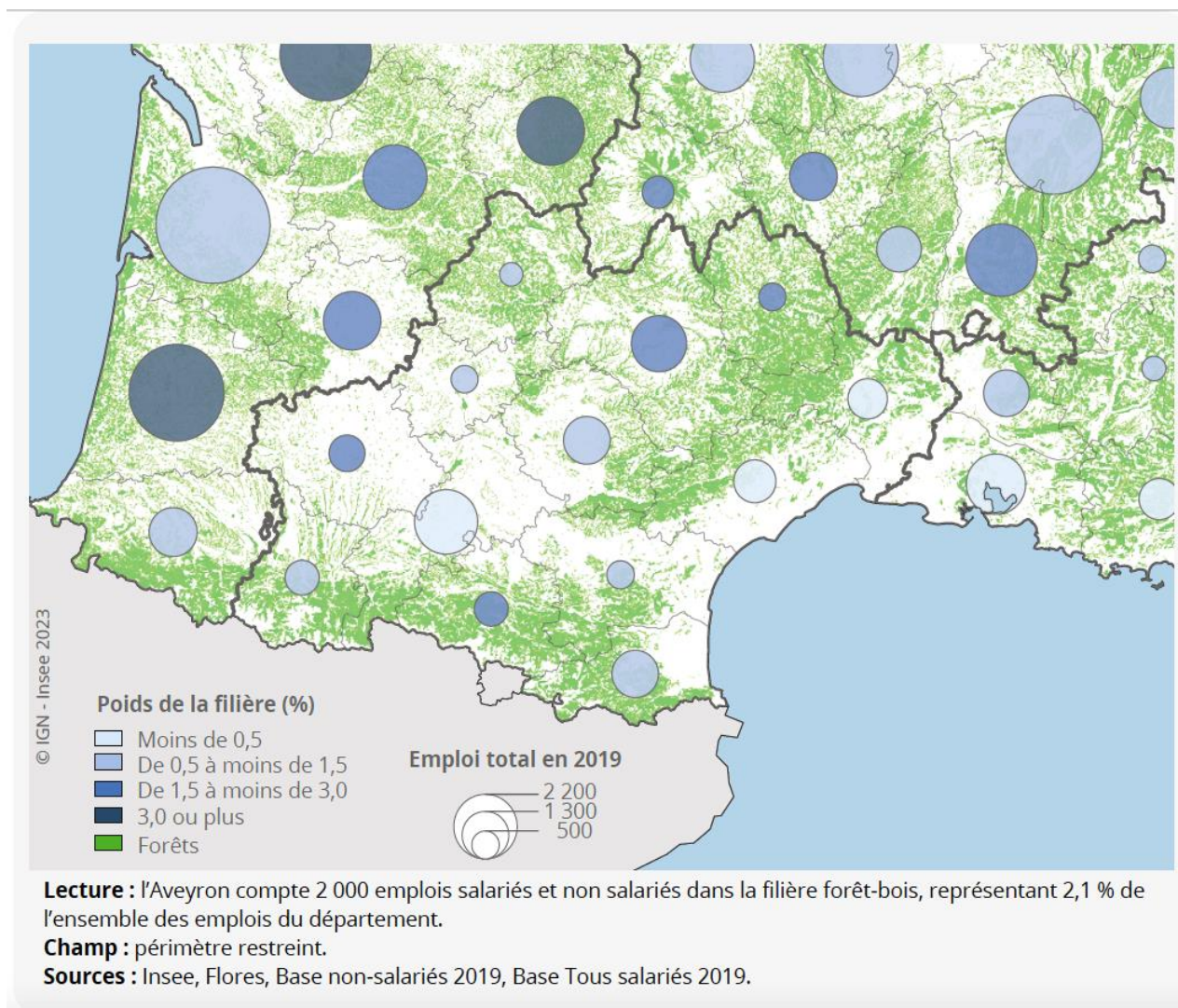
EFFECTIFS SALARIÉS



Emplois : 6^e rang national pour le nombre d'emplois dans la filière, qui représente 0,7 % de l'emploi régional en Occitanie. Un emploi sur 2 de la filière forêt-bois est situé dans une commune rurale. La Haute-Garonne concentre 2 600 emplois, cependant le poids de la filière ne représente que 0,4 % de l'emploi du département, alors qu'il représente jusqu'à 2,1 % en Aveyron et en Lozère.

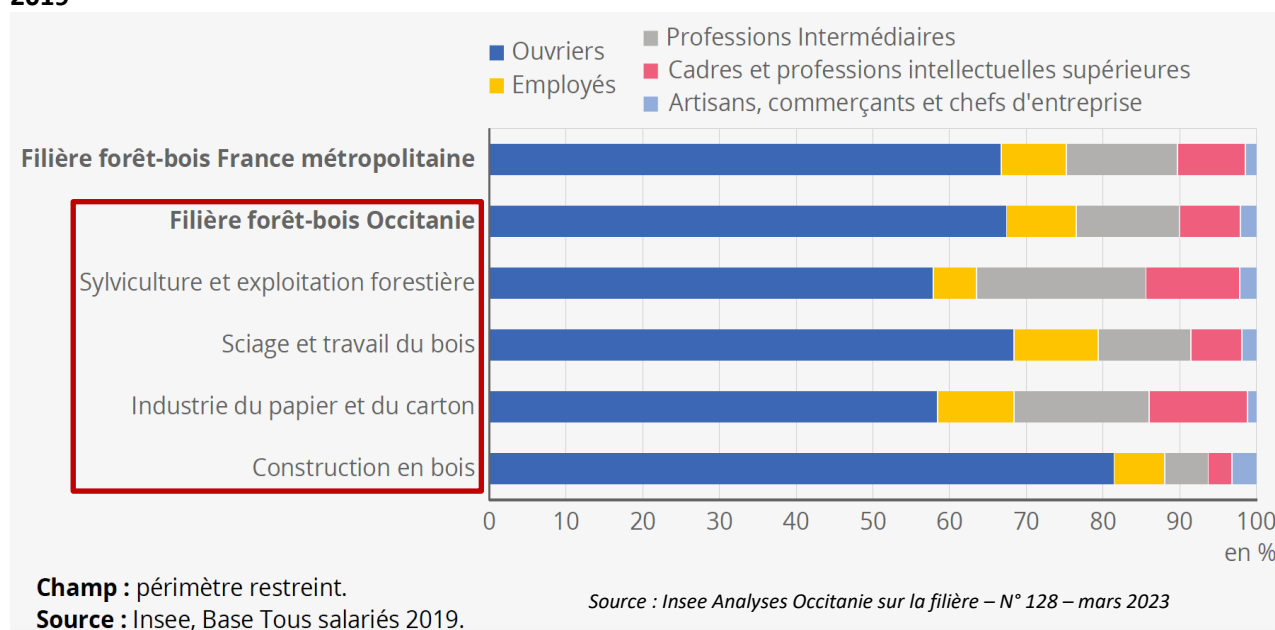
Deux salariés sur trois sont des ouvriers (67 %), les femmes ne représentent que 16 % de l'emploi salarié.

Emploi total de la filière forêt-bois et poids dans l'emploi du département en 2019



Source : Insee Analyses Occitanie sur la filière – N° 128 – mars 2023

Répartition des emplois par catégorie professionnelle des salariés par segment de la filière forêt-bois en 2019



Formation :

Le site de référence pour la filière : <https://www.metiers-foret-bois.org> recense 116 formations en Occitanie du CAP au Bac + 5.

La plateforme technologique Bois¹⁵ regroupe actuellement 5 lycées professionnels et porte le « Campus des métiers et des qualifications¹⁶ Forêt-Bois en Occitanie » en attente de labellisation. L'ambition de ce campus est de fédérer les structures de formation de l'amont jusqu'à l'aval de la filière sur l'ensemble du territoire régional.

Certaines formations telles que le « Master Sciences du bois » de l'Université de Montpellier¹⁷ sont interdisciplinaires.

2. UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS

8 branches d'activité pour la filière forêt-bois

Classiquement, la filière forêt-bois englobe 8 branches d'activité : (*Audition Fibois - 2023*)

- Forêt et récolte : gestion, entretien, coupe, débardage, transport de bois rond ;
- Transformation : transformation du bois rond en produits finis ou semi-finis ;
- Construction : construction bois, bois dans la construction (mixité des matériaux) ;
- Aménagement : intérieur, extérieur ;
- Chimie verte : utilisation de la biomasse bois ;
- Industrie / trituration : fabrication de produits industriels à base de bois transformé (pâte à papier, panneaux particules, contreplaqués..., chimie verte...) ;
- Palettes / emballages : production de palettes, d'emballages à base de bois ;
- Bois énergie : production d'énergie à partir du matériau bois.

¹⁵ <https://pft-bis-occitanie.fr>

¹⁶ Les campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue, autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. <https://education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-d-occitanie-8648>

¹⁷ Master Sciences du bois de l'Université de Montpellier aborde le bois depuis sa formation dans l'arbre en forêt jusque dans ses multiples usages, des matériaux aux molécules, en intégrant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. (Bac+5 <https://master-bois-fds.edu.umontpellier.fr>)

Les acteurs faisant « classiquement » partie de la filière forêt-bois

Très en amont jusqu'à la coupe de l'arbre : propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, experts forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) (entretien et coupes), pépiniéristes.

À partir du bois

Acteurs de la première transformation : valorisation de la matière première (grume ou tronc d'arbre), production de produits semi-finis (bois d'œuvre, panneaux, pâte à papier...) : entreprises de sciage, tranchage, déroulage, fabrication d'emballage et de palettes en bois et autres productions (bardeaux et/ou tavaillons, bois fendus pour bordures et palissades, charbon de bois, feuillards, ganivelles, piquets de clôtures et de vignes, pieux et poteaux divers pour pontons et passerelles, ostréiculture..., traverses...).

Acteurs de la deuxième transformation : valeur ajoutée, créée par les gestes professionnels associés aux produits issus de la première transformation. Cette valeur ajoutée est produite par des : ébénistes, menuisiers, agenceurs, charpentiers, fabricants de panneaux, fabricants de meubles, fabricants d'objets (instruments, jeux, accessoires...), mais aussi des producteurs de papier et de carton (quand ceux-ci utilisent du bois pour fabriquer leur pâte à papier).

Acteurs de la construction bois : entreprises de seconde transformation (entreprises de charpente, constructeurs bois), les autres acteurs de la construction bois : les architectes, bureaux d'études ou encore les économistes de la construction.

Acteurs bois énergie : les gestionnaires de plateformes de recyclage, les bureaux d'études bois énergie, les constructeurs et fournisseurs d'équipements (déchiqueteuse, broyeuse, poêles, chaudières... tous les outils qui utilisent la thermique du bois), les exploitants de chauffage, mais aussi certaines entreprises des métiers cités précédemment, pouvant aussi avoir une activité annexe de production de bois énergie.

On note également la prise en compte de la chimie verte au sein de la filière, grâce à son rôle dans le processus de fabrication de la pâte à papier avec les process d'extraction de la cellulose que l'on tend à rendre de plus en plus vertueux.

On arrive ainsi à la représentation ci-dessous de la filière forêt-bois :



Source : Interprofession Fibois – 2023

Cependant, des maillons sont absents de cette représentation :

- La Logistique forestière et le transport de bois ronds : représentent plusieurs activités directes et indirectes telles que : création des pistes forestières, des plates formes de retournements pour les poids lourds forestiers, réalisations d'infrastructures spécifiques, remise en état des sols..., mais également entretiens et maintenances des camions, des engins et matériels... Ce sont généralement les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) qui assurent une partie de ces travaux pour le compte d'un tiers. Le transport routier, le fret ferroviaire, le rôle du port de Sète pour l'import/export, les canaux, et d'autres solutions comme par exemple l'aéroportage ;
- Les acteurs et les systèmes de la mise en marché : Ventes sur pieds et bois ronds, services autour de ces actes, ventes en sorties des 1^{ères} transformations..., les entreprises d'importation de bois, raboteurs, agents et négociants spécialisés... ;
- Les services et supports de la filière : la formation initiale et continue, la R&D et l'innovation publique et privée, les financeurs publics et privés, les structures d'accompagnement...

Ainsi que d'autres secteurs qui servent la filière comme la mécanique, le numérique, l'outillage...

Nous le voyons bien ici, il n'y a **pas UNE filière** de la forêt et du bois, mais bien **DES FILIÈRES** directes ou indirectes où chaque maillon constitue en soi une filière avec ses enjeux et ses priorités propres, mais qui, *in fine*, est plus ou moins interdépendant des autres maillons.

Une interprofession FIBOIS qui assure l'animation et la coordination du contrat de filière régional

	Fibois Occitanie est l’interprofession de la filière Forêt-bois en Occitanie. L’association regroupe l’ensemble des professionnels de la filière forêt-bois en région : 122 adhérents en 2022 dont 13 organisations professionnelles et des entreprises. Elle mène des actions collectives concertées qui favorisent le développement économique et technique de la filière et assure la promotion du matériau bois sous toutes ses formes.		
Fibois Occitanie représente l’ensemble des professionnels de la filière bois en Occitanie auprès des instances locales, régionales et nationales, et est membre du réseau Fibois France (regroupant 12 interprofessions régionales et coordonnant les expertises territoriales de la filière de la filière forêt-bois française). Fibois est signataire du contrat de filière « Forêt-Bois » régional dont elle assure l’animation et la coordination.			
Les missions de Fibois Occitanie s’articulent autour de 4 axes :  Animer et coordonner le réseau des professionnels et des partenaires de la filière forêt-bois  Accompagner les entreprises dans leur positionnement sur les marchés et leurs projets de développement  Communiquer pour assurer la promotion de l’ensemble de la filière  Représenter la filière auprès des instances locales, régionales et nationales Source : Site Fibois - https://www.fibois-occitanie.com/fibois-occitanie/			
Organisation	Un conseil d’administration composé de 30 membres répartis selon 5 collèges : - Collège 1 : Détenteurs de la ressource - Collège 2 : Gestionnaires et récoltants - Collège 3 : Transformateurs - Collège 4 : Utilisateurs - Collège 5 : Prescripteurs, R&D, services et formations Un bureau composé de 10 membres présidé par M. Sylvain FOUREL Une équipe de 5 permanents :		
Marie-Pierre LALLE Déléguée Générale Hugues-Silvère NAUD Chargé de mission Prescription bois Damien TROY Chargé de mission Communication Allan MARCELIN Assistant Administratif et Financier Quentin LALLEMAND Chargé de mission Amont forestier – Bois Energie – 1ère transformation Source : Site Fibois - https://www.fibois-occitanie.com/fibois-occitanie/			
Soutiens financiers Sur programme/ actions collectives Sur projets / actions spécifiques			
			

Un pôle de compétitivité dont l'Occitanie ne fait pas partie.

	Xylofutur¹⁸ est le seul pôle de compétitivité français dédié à la filière forêt-bois Papier. Développer la compétitivité de la filière nationale par l'innovation et la R&D est son objectif depuis 16 ans. Régions partenaires : Nouvelle-Aquitaine ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Pays de la Loire. En cours : Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. 275 membres à janvier 2023, 273 projets labellisés pour 461,3 M € de budget dont 197 projets financés (290,5 M €) à hauteur de 104 M € d'aides publiques.
Domaines d'activités	- Compétitivité de la production de bois - Compétitivité des approvisionnements de bois pour les industries utilisatrices - Transformation et utilisation du bois en matériau - Développement du bois source de fibres
Missions	- Faire émerger et accompagner des projets innovants créateurs de valeur ajoutée et d'activités industrielles vers les marchés cibles. - Animer l'écosystème de sa filière en créant des liens durables entre tous les acteurs.

Le CESER s'étonne que l'Occitanie et l'écosystème filière forêt-bois régional ne soient pas adhérents du seul pôle de compétitivité de la filière. Nous n'avons pu obtenir de raisons à ce choix. Cependant, il nous semble important que cette question soit abordée dans les instances *ad hoc*, afin que les parties prenantes régionales de la R&D et l'innovation puissent s'intégrer dans ce type de réseau et bénéficient des opportunités qu'il peut offrir.

Alliance forêts-bois¹⁹ : un acteur incontournable de l'approvisionnement

Implantée sur le grand ouest de la France, Alliance forêts-bois est la première coopérative forestière de France créée et administrée par des propriétaires forestiers privés. C'est le leader national dans la production et la mobilisation de ressources forestières durables. 680 collaborateurs accompagnent plus de 43 000 adhérents propriétaires forestiers privés.

En 2021, 3,2 M de m³ de bois ont été mobilisés et commercialisés à destination des marchés de BO (menuiserie, charpente, ameublement), BI (pâte à papier, panneaux) et BE (bois bûche et plaquettes pour réseaux de chaleur, chaudières industrielles, chauffages particuliers).

Chiffres clés

168 M€

de chiffre d'affaires pour notre activité « exploitation et commercialisation des bois »

3,2 millions

de m³ de bois livrés

7 500

chantiers réalisés

84 000

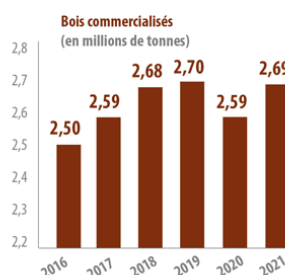
livraisons auprès de centaines de clients bois, soit 333 livraisons par jour

89 %

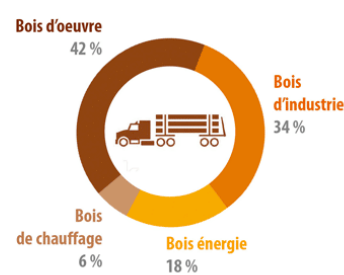
de bois vendu certifié PEFC ou FSC®

Volumes commercialisés

PROGRESSION



RÉPARTITION



Source : <https://www.allianceforetsbois.fr/notregroupe/chiffres-cles/>

¹⁸ Sources : <http://xylofutur.fr/> ; <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite/xylofutur>

¹⁹ <https://www.allianceforetsbois.fr/notre-groupe/chiffres-cles/>

Des relais sur les territoires

Les actions de plusieurs organisations de différentes natures et échelles territoriales peuvent être mises en synergie et coordonnées pour accompagner les dynamiques de transformations des essences de bois principalement prélevées dans la région.

- Les relais économiques :
 - Les Chambres consulaires (CCI, CMA, Chambres d'Agriculture) ;
 - Les organisations professionnelles ;
 - Les associations ;
 - Les clusters (Chimie verte, Mecanic Vallée, Digital Place...).

Certains sont des relais d'animations et d'autres sont plus dédiés à l'opérationnel. Tous sont engagés avec leurs partenaires sur des projets et l'accompagnement de leurs ressortissants.

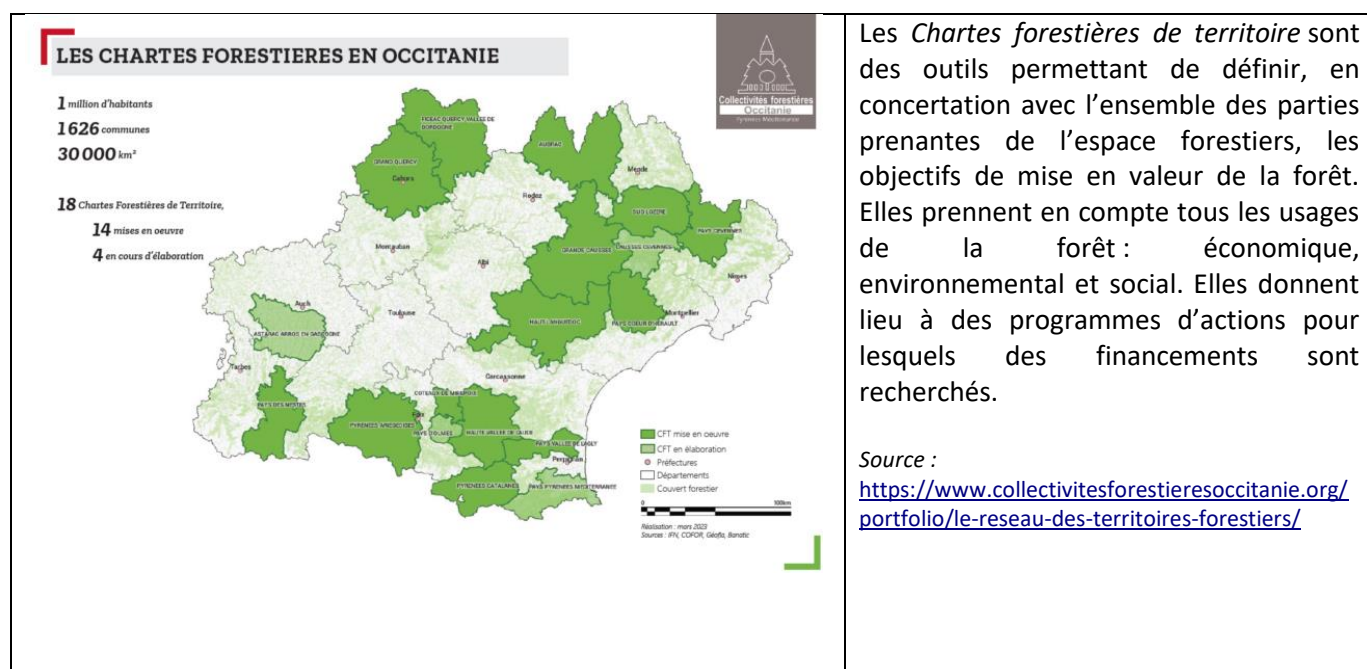
- Les relais territoriaux :
 - La représentation de l'État en région (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DRAAF Occitanie) ;
 - La Région Occitanie ;
 - Les Départements ;
 - Les métropoles ;
 - Les intercommunalités ;
 - Les parcs ;
 - Les Communes forestières (*voir encadré*) ;
 - Les Chartes forestières et leurs différents niveaux de découpages territoriaux (*voir encadré*) ;
 - Les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ;
 - Les Territoires interdépartementaux et interrégionaux (Comités de Massifs, Littoral, Rivières, canaux...) ;
 - ...

Ces relais forment des territoires de projets. À des niveaux divers, ils planifient des animations et des actions en concertation avec les parties prenantes territoriales (population, entreprises, conseils de développement, Conseils de la montagne et du littoral, autres relais et acteurs filière) pour maintenir et dynamiser la vie et l'économie locale.

Les Communes forestières sont des associations qui représentent des collectivités : des communes propriétaires des forêts principalement, mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des Départements et des Régions. Les communes forestières sont organisées aux différents échelons (national, de massif régional et départemental) sous forme d'associations loi 1901. L'union régionale des collectivités forestières Occitanie²⁰ regroupe l'ensemble des communes forestières régionales. Les Communes forestières ont pour objectifs de : défendre les intérêts des collectivités ; fédérer et représenter les élus ; garantir la gestion durable des forêts et leur caractère multifonctionnel ; faire de la filière forêt-bois un atout de développement pour tous les territoires ; promouvoir l'usage du bois local en circuits-courts et contribuer à l'autonomie énergétique des territoires. Les communes forestières du Massif des Pyrénées ont mis en place un label « Bois des Pyrénées » dont le référentiel technique est utilisé pour promouvoir le bois régional dans les marchés publics. L'organisation des Communes forestières est également investie dans le Massif Central, notamment dans le cadre de l'association Bois des territoires Massif Central²¹ (BTMC) avec la certification « Bois des territoires du Massif central ».

²⁰ <https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/>

²¹ <https://www.boisterritoiresmassifcentral.org/>



3. UNE DIVERSITÉ DE MARCHÉS

La multitude des produits et des applications possibles à partir de la transformation du bois induit une diversité de marchés. Il est difficile d'être exhaustif. Néanmoins, on peut dresser une liste de quelques grandes familles et focus de marchés approvisionnés ou parfois déclenchés par les filières bois.

- Marchés miniers : étayages et infrastructures spécifiques en bois.
- Construction et travaux publics :
 - Étayages et coffrages en bois ;
 - Infrastructures et spéciales en bois ;
 - Le bois dans la construction, la rénovation, la restauration « classique » ;
 - Bois brut destiné au gros œuvre ;
 - Bois brut destiné au second œuvre ;

Transformés dans les ateliers par les métiers du bois pour répondre aux besoins à la carte et au sur-mesure.

- Solutions industrielles à base de bois « multi-systèmes » utilisées par différents métiers de la construction en gros et second œuvre : bois rabotés ou profilés ; bois recomposés / contrecollés tous types de produits ; panneaux « agglomérés, MDF, OSB, contreplaqués »... ;
- Construction bois ;
 - Solutions de demi-produits à mettre en œuvre : communs à la construction en général ; spécialisés pour ce segment de marché ;
 - Auto construction ;
- Aménagements intérieurs et extérieurs ;
 - Clôtures et portails ;
 - Abris et éléments de jardin ;
 - Vêtures et bardages ;
 - Terrasses ;
 - Portes et fenêtres / volets et persiennes ;
 - Gardes corps ;
 - Escaliers ;
 - Portes de communications ;
 - Parquets et planchers ;
 - Plinthes et profils ;
 - Agencements techniques ;

- Ameublement intérieur et extérieur ;
- Conditionnements à base de bois : palettes, caisses... ;
- Tonnellerie et autres productions associées ;
- Solutions cartons et papiers multi-usages ;
- Cercueils ;
- Transport : Aéronautique, automobile, ferroviaire, naval... ;
- Solutions de chimie verte ;
 - Matériaux composites ;
 - Composés du bois (cellulose, lignines, tannins, hémicelluloses) avec des débouchés sur des marchés comme l'agroalimentaire, la droguerie (colles, résines...), la pharmacie, la cosmétique... Usages domestiques, professionnels... ;
 - Autres pistes (substitutions [plastiques...]) ;
- Bois énergie :
 - Chauffage (bois bûche), granulés, copeaux, briquettes ;
 - Biocarburants ;
- Outillage : Machines et équipements ;
 - Sylviculture ;
 - Première transformation ;
 - Deuxième transformation ;
- Supports / Services dont numérique ;
- Logistique/ Transport.

Une étude de marché sur la filière bois en Occitanie²² commanditée par le SGAR et pilotée par SGAR/DIRECCTE/DRAAF Occitanie, a été réalisée par Alcimed en 2017 pour préparer le Programme régional Forêt Bois et les assises de la forêt et du bois. Elle identifiait à l'époque 22 débouchés de la filière bois, dont 9 présentent les meilleurs potentiels de développement : charpente / ossature, palette, emballages légers et industriels, granulés / plaquettes, bois bûches, papier d'emballage et d'hygiène, et le cercueil.

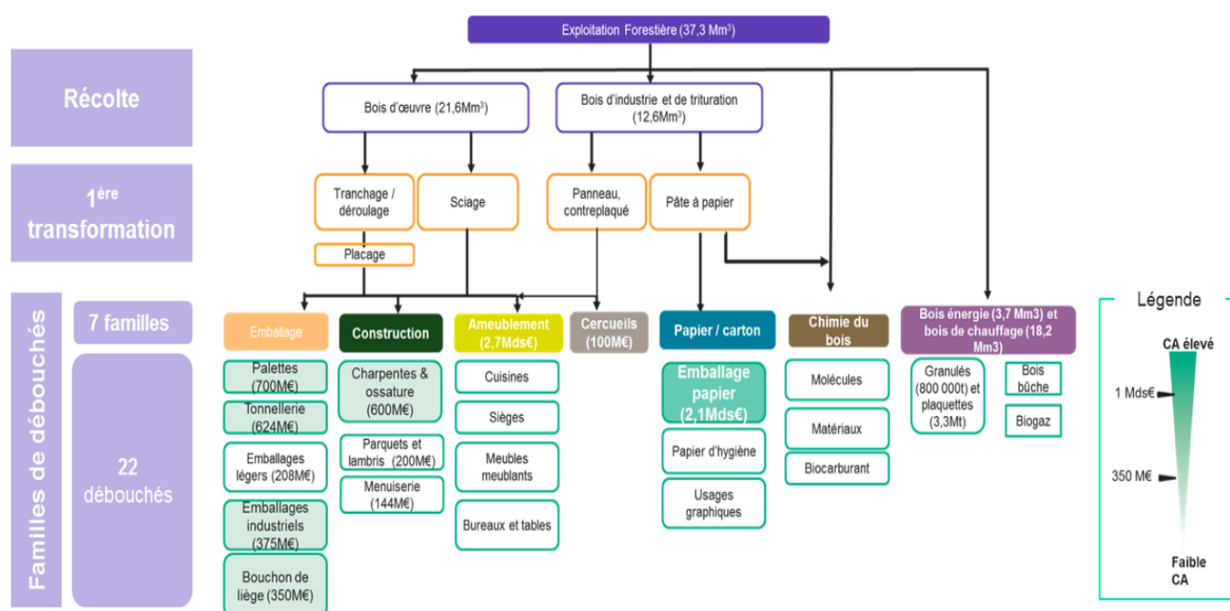


Figure 9 : Segmentation de la filière forêt bois² Sources : France Forêt Bois, FCBA, PIPAME, expertise COPIL, expertise Alcimed

²²<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/content/download/47130/313045/file/7-20171122-Etude%20de%20marché%20sur%20la%20filiale%20bois%20en%20Occitanie-Alcimed.pdf>

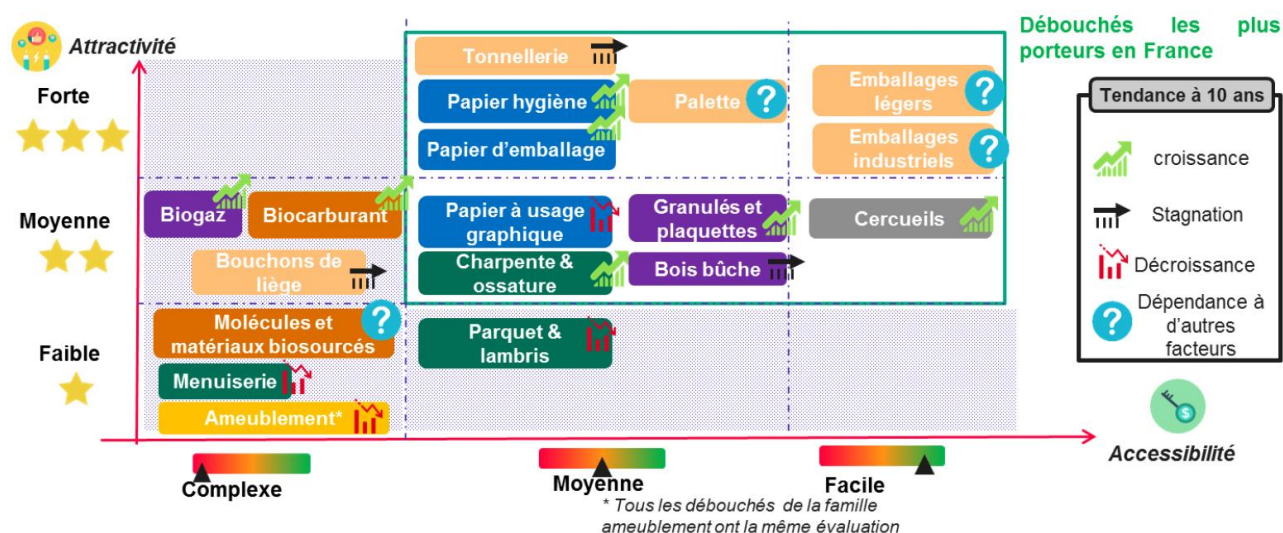


Figure 10 : Matrice de synthèse de l'analyse des débouchés à horizon 5 ans et tendance à 10 ans

Source : Étude de marché sur la filière bois en Occitanie : analyse préparatoire au Programme Régional Forêt Bois et aux assises de la forêt et du bois – Alcimed 21 novembre 2017

Il serait intéressant qu'une nouvelle étude régionale soit commanditée, afin de mesurer l'évolution des différents marchés identifiés il y a 6 ans.

En effet, face aux bouleversements géopolitiques, au changement climatique, on note une appétence pour les produits bois : bois énergie (pellets), matériaux biosourcés...

Certaines filières régionales comme l'aéronautique s'y intéressent de plus en plus. Le pôle de compétitivité Aérospace Valley a d'ailleurs organisé une journée pour ses adhérents le 23 novembre 2022 sur « La place des matériaux biosourcés dans les filières aéronautique, espace et drones ». Des pistes d'intérêt sur la biomasse forestière pour le secteur ont été présentées. La Région Occitanie a présenté ses priorités en termes d'innovation pour 2021-2027 :

- La création ou la fonctionnarisation de matériaux pour l'optimisation de leurs propriétés dans le domaine des transports et l'économie circulaire et ;
- La valorisation des matériaux biosourcés.

Ainsi de nouveaux marchés semblent être en émergence, d'autres se développent de plus en plus.

Quels que soient les marchés, il faut distinguer différents types de compétitions :

- Compétitions par le prix le plus bas, pour les marchés de masse et d'autres mises en concurrence « publiques ou privées » avec parfois des productions qui reviennent plus cher à cause d'une obsolescence précoce, pire des malfaçons immédiates ;
- Compétitions par la valeur ajoutée à un prix correct plus élevé, sur des marchés à haut potentiel patrimonial « supérieurs à l'entrée de gamme, de meilleures qualités et finitions, très durables... », ou dit de niche avec la même démarche ;
- Multitudes de modèles variables, faisant des compromis entre les deux précédents ;

Les tendances les plus fortes dans la consommation en général, semblent être pilotées par la recherche des prix les plus bas. Les économistes devraient se pencher sur ces questions...

La commercialisation du bois

Commerce des bois ronds

La commercialisation des bois issus des forêts publiques²³ est réalisée par l'Office national des forêts (ONF). Elle combine 2 modes de vente : les enchères et la contractualisation.

Les enchères (adjudication par soumission, par appel d'offres) : essentiellement pour des lots de bois « singuliers » (mono ou multi-essences, multi-âges et de qualités variables) proposés en bloc et sur pied (arbres non abattus), ou en bloc et façonnés (abattus et réunis en bord de route forestière). La vente aux enchères de lots de bois, en bloc et sur pied limite la valorisation de la matière première pour les détenteurs de la ressource, le travail de tri, d'exploitation et de valorisation étant transféré aux exploitants.

La contractualisation : conclusion de gré à gré de contrats d'approvisionnement pluriannuels entre l'ONF et les industriels portant sur des bois façonnés. Cela permet de garantir, dans le cadre de contrats d'approvisionnement pluriannuels :

- Aux industriels un volume et une qualité de bois livrés à un prix déterminé à l'avance ;
- Aux vendeurs de disposer de recettes de bois plus régulières et moins soumises aux aléas du marché ainsi que d'améliorer la valeur ajoutée par la préparation et le tri des produits.

La contractualisation permet aux collectivités locales (propriétaires forestiers publics) d'accroître leurs revenus issus de l'exploitation forestière.

Face à la mondialisation et les contrats de négoce sur le bois sur pied qui ont entraîné une fuite de bois bruts à l'étranger, à la difficulté pour certains industriels de s'approvisionner sur certaines essences, au besoin de maintenir des emplois locaux, des industries sur les territoires, les pouvoirs publics ont réservé les contrats d'approvisionnement de bois ronds aux seules industries de première transformation (scieurs et industries de trituration).

La commercialisation des bois issus des forêts privées se réalise généralement au travers de coopératives forestières qui ont pour mission d'approvisionner les industries avec des produits bois issus des forêts de ses coopérateurs. Elles sont regroupées au sein de l'Union de la Coopération Forestière Française²⁴. Elles accompagnent leurs adhérents dans la gestion de leurs forêts et commercialisent leurs bois²⁵.

Un propriétaire forestier peut aussi faire appel à un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel.

Certaines industries, comme Fibre Excellence, peuvent aussi contractualiser en direct avec des propriétaires forestiers par le biais de contrats d'approvisionnement.

Commerce des bois, cas particuliers

Certains 1^{ers} transformateurs possèdent aussi leurs propres exploitations forestières. C'est le cas de Fibre Excellence, mais aussi de l'entreprise Piveteau. Cette dernière, initialement entreprise artisanale de menuiserie et charpente, a progressivement intégré l'amont et l'aval. Aujourd'hui, Piveteau est un fabricant français de solutions bois pour la construction, l'aménagement extérieur et le bois énergie, mais aussi un exploitant forestier et a développé un réseau de commercialisation de ses produits : le réseau « Vivre en Bois ». C'est ce que l'on appelle une entreprise « intégrée ».

²³ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Ana147/Analyse_1472001.pdf

²⁴ <https://lescooperativesforestieres.fr/>

²⁵ Exemple : Alliance forêts bois présentée dans la partie « Acteurs »

Commerce des bois sciés et des dérivés du bois

Les entreprises de la deuxième transformation du bois peuvent s'approvisionner auprès :

- D'un négociant en bois (qui va acheter des bois bruts de sciages ou façonnés, les stocker généralement pendant une décennie pour un séchage naturel optimum, puis les vendre). La valeur ajoutée du négociant est sa capacité de supporter la charge financière des stocks, plus le service et les conseils autour des qualités de bois plus difficiles à trouver ailleurs à la demande ;
- D'un réseau commercial (de type Point P, Vivre en Bois... où le turnover des stocks est plus rapide) avec des standards récurrents. Il y est plus difficile de trouver des essences locales dans des formats hors du commun.

Par exemple, l'entreprise Sud Charpente²⁶ (entreprise de charpente, couverture et construction en bois basée à Fendeille dans l'Aude) s'approvisionne auprès de ces 2 catégories de fournisseurs selon les bois, les essences et les produits qu'elle recherche en fonction des marchés auxquels elle répond.

L'association « Le commerce du bois »²⁷(LCB) regroupe des agents, des importateurs et des négociants. Elle représente des entreprises françaises du Commerce national et international des bois. LCB regroupe plus de 125 entités juridiques et, les négoce spécialisés rassemblés sous le label « Expert Relais Bois » comportent 250 points de vente répartis sur le territoire. Ils ont en commun des engagements de qualité en matière d'offre de produits, politique de services et conseils aux clients. Depuis le 30 janvier 2015, LCB est reconnue par la commission européenne en tant qu'Organisation de Contrôle du Règlement Bois de l'union Européenne²⁸ (*le Règlement sur le Bois de l'Union européenne (RBUE) n°995/2010 établit les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés du bois sur le marché pour empêcher toute mise en marché de bois illégal*).

Une ressource bois abondante, mais un déficit commercial important

Quel paradoxe !

La France possède, en surface, la troisième forêt d'Europe après la Suède et la Finlande. Cette importance de la ressource intérieure mobilisable n'empêche pas l'hexagone de recourir massivement à l'importation de bois pour les besoins de son industrie.

La filière bois constitue l'un des plus importants déficits de la balance commerciale hexagonale (84,7 Mds € en 2021. Ce déficit représente environ 10 % du déficit du commerce extérieur français, alors que la ressource Bois est abondante en France. En 2021, la France a importé des produits bois et dérivés pour un montant total de 19 Mds € (+ 21 % par rapport à 2020). L'excédent commercial des bois ronds, matière première de la filière bois repart à la hausse (+ 38 %), à + 255 M €.

La France exporte majoritairement ses bois ronds vers la Chine (chêne, hêtre, sapin-épicéa), vers la Belgique (toutes les autres catégories de bois, dont conifères et bois énergie) et vers l'Italie.

Paradoxalement, la Belgique est le 1^{er} fournisseur de la France en bois ronds avec l'Allemagne²⁹.

²⁶ <https://www.sudcharpente.fr/>

²⁷ <https://www.lecommercedubois.org/>

²⁸ *Le Règlement sur le Bois de l'Union européenne (RBUE) n°995/2010 établit les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés du bois sur le marché pour empêcher toute mise en marché de bois illégal.*

²⁹ Source : Agreste | SYNTHÈSES CONJONCTURELLES | Avril 2022 No 390

https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynBoi22390/consyn390202204_ComextBois.pdf

En Occitanie

Le Programme régional de la filière forêt-bois (PRFB) indique³⁰ : « Enfin, la part du chiffre d'affaires à l'exportation est plus faible dans la filière en Occitanie : 16 % contre 21 % en métropole. De façon globale, la filière forêt-bois en Occitanie contribue au déficit commercial national ; ainsi en 2016, les données des douanes font ressortir un déficit commercial en région de 204 M €, soit 3,5 % du déficit national. À l'exception notable de la pâte à papier et des palettes, l'ensemble des produits transformés en bois est globalement importé alors que la matière première (bois brut) est en moyenne exportée. »

De nombreuses raisons sont avancées pour expliquer cette situation :

- Une forêt morcelée peuplée majoritairement de feuillus, alors que l'industrie de la construction est en demande de résineux ;
- La France ne construit plus de meubles, alors que le bois issu des feuillus convient à la fabrication de meubles ;
- La filière papier, cartons, pâte à papier est très friande de matière première, même si le déficit semble se réduire grâce à une croissance des exportations en 2021 ;
- Une orientation de production vers une production de masse, particulièrement dans le résineux, se rapprochant des modèles allemands et scandinaves ;
- Un manque d'investissement dans la filière pour la moderniser (de la coupe jusqu'à la transformation la plus fine). Certains transformateurs ont franchi le pas comme l'entreprise Piveteau qui s'est dotée d'un outil industriel pour maximiser la transformation des bois en bois d'œuvre pour la construction, en adoptant des modèles et des outillages développés en Allemagne et en Autriche (utilisation de machines-outils adaptées au traitement de bois issus de résineux, en vue d'une optimisation maximale de la matière première en fabriquant des produits standardisés pour la construction. Ces outils sont développés, fabriqués et exportés par ces pays) ;
- Une augmentation avec la Règlementation environnementale 2020 (RE2020) du matériau bois dans la construction (la part de mobilisation de bois dans la construction pourrait atteindre plus de 20 % d'ici 2030) ;
- Des développements de l'état de l'art de la R&D et de l'innovation qui entraînent de nouvelles demandes de biomasse forestière ;
- Un engouement autour du bois énergie, qui rend ce dernier plus attractif commercialement que le bois industrie ;
- Une augmentation de la demande extérieure de bois ronds résineux et feuillus rendue possible par une situation de non-utilisation ou une sous-utilisation de ces bois par les transformateurs français et l'attraction du marché international.

La mondialisation a entraîné une augmentation des exportations de bois bruts vers des pays à faibles coûts de transformation, dont la vente de grumes de feuillus vers la Chine notamment. Cette situation a conduit à un transfert de valeur ajoutée et d'emplois vers l'étranger. En effet, les bois envoyés par conteneurs sont transformés hors de France pour revenir en produits finis.

Cette « fuite de grumes » vers des pays tiers ne cesse d'augmenter. Par exemple, « le niveau des exportations de grumes de chêne français est reparti à la hausse en 2021, après une année 2020 marquée par la crise covid-19. Une hausse de + 16 % est observée sur les quatre premiers mois de l'année 2021, notamment à destination de la Chine (+ 29 %), pour in fine dépasser le volume moyen de grumes de chêne exporté de janvier à avril sur les dix dernières années, et dépasser le niveau exceptionnel d'export de grumes de chêne observée sur la période 2015-2019.³¹ »

³⁰ https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/prfb_occitanie_vf_02072019_cle46ddb3.pdf pages 17 et 18.

³¹ Sénat - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation publiée le 06/01/2022 - <https://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210723603.html#:~:text=Avec%20une%20récolte%20de%201,1%2C7%20million%20de%20m3>

Quelques mesures d'ores et déjà mises en œuvre en France :

- Le label UE des ventes de bois donnant la priorité aux acheteurs s'engageant à transformer ou faire transformer les bois dans l'Union européenne ;
- L'amplification de la contractualisation pour la commercialisation des bois ronds issus des forêts publiques gérée par l'ONF, mais aussi pour celles des bois issus des forêts privées ;
- L'introduction par les parlementaires dans le projet de loi Climat et résilience d'une disposition visant à encadrer la profession d'exploitant forestier exportateur ;
- Une demande de l'État vers l'interprofession pour consolider son observatoire du marché du bois ;
- Des financements pour la filière au travers de France 2030.

Les bois illégaux³²

Le Règlement sur le Bois de l'Union européenne (RBUE), entré en vigueur le 3 mars 2013, impose aux opérateurs « premiers metteurs sur le marché européen » de bois ou de certains de ses dérivés, de prendre des mesures pour s'assurer que celui-ci n'est pas issu d'une exploitation illégale, à travers une démarche de vigilance active, formalisée dans un système de diligence raisonnée, selon trois étapes :

1. La collecte d'informations sur le bois ou les produits dérivés devant faire l'objet de la mise sur le marché ;
2. L'évaluation du risque que ce bois soit issu d'une récolte illégale ;
3. La mise en œuvre de mesures d'atténuation du risque si celui-ci n'est pas négligeable.

4. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN OCCITANIE

Notre région bénéficie d'un bon écosystème de recherche et d'innovation public et privé. La recherche et l'innovation sur le bois est large et concernent plusieurs domaines tels que la gestion durable des ressources forestières, l'amélioration des process, la biomasse, l'énergie, les matériaux composites, l'outillage... et nous l'avons vu, l'étendue des marchés à partir des produits bois ouvrent encore une multitude de possibles.

Nous avons pu constater que la recherche et l'innovation dans la filière fonctionnent essentiellement en silos et rarement en interdisciplinarités. Cela le plus souvent par manque de connaissance des autres acteurs et de leurs sujets.

Le panel des éléments à répertorier et à organiser correspondant à un travail qui sort du cadre de cet avis, nous encourageons fortement les parties prenantes de la filière à dresser une cartographie la plus large et la plus disruptive des pistes et des acteurs de la filière bois en Occitanie. Cette cartographie pourrait être la suite logique d'actions envisagées dans le 1^{er} contrat de filière régional d'une part, et être reprise avec un champ plus large dans le futur contrat en cours d'élaboration (2023) d'autre part.

Les auditions que nous avons menées complétées par quelques recherches, nous permettent de présenter ci-après quelques-uns des acteurs régionaux ainsi que quelques pistes.

Les CRITT

L'Occitanie compte 8 « Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie » (CRITT)³³ : CRITT Automatisation et Robotique, CRITT Bio-Industries, CRITT CATAR (valorisation par voie chimique des produits et co-produits de l'agriculture et de la forêt), CRITT du Centre technique de la conservation des produits agricoles, CRITT Mécaniques et Composites, CRITT Technacol (assemblage par collage pour des applications industrielles, CRITT Génie des Procédés et Technologies Environnementales et CRITT Bois Occitanie.

Ils forment un réseau et répondent selon leurs compétences aux besoins d'entreprises ou de projets. Ces structures interviennent dans les projets par des études, des essais et des accompagnements en adéquation avec les réalités et les besoins opérationnels des entreprises. Les CRITT travaillent avec des partenaires,

³² <https://www.lecommercedubois.org/p/43/rbue-rdue>

³³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-structures-de-diffusion-technologique-de-proximite-critt-et-pft-en-region-occitanie-46503>

comme les laboratoires de recherches pour monter en gamme dans la construction de solutions innovantes, pour aider des entreprises à lever des freins technologiques.

Il existe seulement 2 CRITT Bois en France, celui d'Épinal et le CRITT Bois de Rodez pour l'Occitanie.

Le CRITT Bois Occitanie est une association loi 1901 basée dans l'Aveyron. Il compte une centaine d'adhérents qui sont des chefs d'entreprise de la filière bois ou des organismes liés à la filière bois. Le Conseil d'administration est composé de 19 membres (représentants de l'amont et de l'aval). Ses missions sont de faire du conseil, de l'ingénierie et de la formation à destination des acteurs de la filière bois. Il est spécialisé dans le travail mécanique du bois de la première et de la deuxième transformation. Son financement provient à 80 % de la réalisation de prestations et à 20% de subventions de la Région Occitanie et de la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) pour l'État, mais aussi de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) au travers de projets collectifs (actions filières) ou encore de l'Europe sur des projets interrégionaux. Le CRITT Bois Occitanie est le seul CRITT d'Occitanie à ne pas avoir le label « Centre de ressources technologiques » (CRT) qui est dorénavant le label de reconnaissance des CRITT en tant que « *centres effectuant des missions de prestations technologiques pour répondre aux besoins des PME et proposant en outre des prestations de centre de diffusion technologique en matière d'accompagnement des entreprises* ». S'il remplit tous les critères, le label ne lui est pas encore octroyé à cause d'un effectif inférieur à 5 salariés. Ainsi, **le CRITT Bois ne peut être financé sur l'acquisition de compétences et de matériel, ce qui désavantage les entreprises de la filière.**

Dans l'attente de ce label, le CRITT Bois Occitanie s'est rapproché de la plateforme technologique Bois Occitanie. Ces deux structures affichent leurs complémentarités et vont prochainement mettre en place une organisation qui reflètera ce rapprochement et l'optimisation des moyens. Le CRITT bois fait partie du réseau des prescripteurs³⁴ bois régionaux.

La Plate-Forme Technologique Bois Occitanie (PFT Bois) est un outil réunissant des acteurs de la filière bois autour de projets d'entreprises innovants. Cette plateforme est supportée administrativement par le lycée professionnel d'Aubin (Aveyron). Elle permet de faire des missions de transfert de technologie et d'accompagner les entreprises sur différentes actions et possède des équipements d'une technicité relativement élevée co-financés par l'État et la Région Occitanie. Elle regroupe 5 établissements du bois de l'ex-région Midi-Pyrénées : le lycée professionnel d'Aubin et celui d'Auch sont sur la menuiserie construction bois, les lycées de Revel sont sur l'art et l'ameublement, et le lycée Montauban-de-Luchon va couvrir la première transformation. A ce jour, la PFT Bois est dans l'attente d'une intégration des établissements professionnels du bois de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

Ce sont des lycées "Éducation nationale" orientés sur l'aval de la filière qui collaborent avec des laboratoires régionaux, les CRITT...

La PFT Bois et le CRITT Bois sont très impliqués dans la mise en œuvre du Campus des métiers et des qualifications sur la filière forêt-bois. Le CRITT et la PFT bénéficient du label Qualiopi³⁵.

³⁴ Le réseau régional des prescripteurs bois est animé par l'Interprofession Fibois Occitanie et soutenu entre autres par France Bois Forêt. Il a pour objectif de faire progresser la part des bois français dans la construction.

³⁵ Qualiopi est la seule certification qui permet, depuis le 1er Janvier 2021, aux organismes qui dispensent des actions de formations, de bilan de compétences, de V.A.E et ou d'apprentissages, d'obtenir des fonds de financements publics et/ou mutualisés.

Les laboratoires de recherche

Plusieurs laboratoires et centres de recherche implantés en région travaillent sur des thématiques liées au bois. Nous pouvons citer par exemple :

- L'Unité Mixte de Recherche Ingénierie des Agropolymères et Technologies Emergentes (UMR IATE 1208)³⁶ à Montpellier développe une approche scientifique pluridisciplinaire pour l'étude, la transformation et la valorisation de ressources renouvelables issues des filières agricoles, forestières et agro-alimentaires ;
- Le Laboratoire Polymères composites hybrides³⁷ de l'Institut Mines-Télécom – École des Mines d'Alès³⁸ travaille sur la conception d'éco-matériaux, de matériaux fabriqués avec des matières bio-sourcées (issues de matières lignocellulosiques végétales ou d'algues marines) ;
- Le Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering³⁹ (TBI) s'intéresse notamment à la transformation du CO2 en énergie et aux molécules bio-sourcées ;
- Le Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement (LBE)⁴⁰ à Narbonne possède une expertise dans les domaines de la dépollution, les bioénergies et la valorisation de bio-ressources ;
- Le Laboratoire de Chimie Agro-industrielle⁴¹ (LCA - Unité Mixte de Recherche 1010 INRA/INP-ENSIACET) dont les travaux portent sur la valorisation industrielle non- alimentaire des produits de l'agriculture et les co-produits des industries agro-alimentaires. Le LCA est basé sur 2 sites : Toulouse et Tarbes avec la structure de démonstration AGROMAT qui fait de l'acquisition de données et de la transformation de la biomasse en agro-matériaux avec une plateforme qui permet de la production à une échelle relativement importante et de démontrer la faisabilité de la production des agro-matériaux. Le CRITT CATAR, est venu compléter les structures existantes pour assurer la valorisation des recherches. Le LCA travaille sur les essences de bois locales ;
- Le laboratoire Laplace⁴² à Toulouse est spécialisé en Génie Electrique et en Plasma.

L'institut technologique FCBA est un centre technique industriel qui a pour mission de promouvoir le progrès technique, de participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie du bois. Les experts FCBA, reconnus sur le plan national et international, accompagnent les entreprises (leaders industriels, PME-PMI, artisans) dans leurs projets de création, d'amélioration, de validation de produits ou de procédés dans les secteurs de la forêt, de la cellulose, du bois-construction... mais aussi sur les évolutions réglementaires, la certification, la recherche et le développement, l'innovation et le transfert de technologie...

CERIBOIS⁴³ accompagne les entreprises de la transformation du bois dans leur développement et dans la réalisation de différents projets avec des problématiques techniques et est centre certificateur pour le marquage CE. Le CRITT Bois et la PFT Bois travaillent en collaboration avec CERIBOIS, ce qui permet aux entreprises régionales, à partir des infrastructures d'Aubin de faire des essais pour améliorer les produits et viser des validations.

³⁶ <https://umr-iate.cirad.fr/>

³⁷ <https://www.imt-mines-ales.fr/recherche-doctorat/les-unites-de-recherche/pch>

³⁸ <https://www.imt-mines-ales.fr/>

³⁹ <https://www.toulouse-biotechnology-institute.fr/>

⁴⁰ <https://www6.montpellier.inrae.fr/narbonne/>

⁴¹ <https://www6.toulouse.inrae.fr/lca/>

⁴² <https://www.laplace.univ-tlse.fr/>

⁴³ <https://www.ceribois.com/>

Quelques exemples de projets développés par le CRITT Bois Occitanie et la PFT Bois Occitanie :

Des actions « filière » pour valoriser les essences locales :

- Valorisation du hêtre en remplacement de l'hévéa utilisé pour faire des panneaux pour les fabricants d'escalier. Une 2^e phase est prévue en 2023 avec la création d'un escalier complet à échelle 1 avec ce type de panneau. Les coûts de production sont également étudiés pour envisager une production régionale. Limites : nécessité d'avoir un matériel industriel (panneauteuse grande longueur) pour pouvoir industrialiser le projet et avoir à des coûts de revient acceptables pour des professionnels. Ce type de matériel n'est pas présent en Occitanie ;
- Création de mobiliers extérieurs à partir de robinier et de pin maritime. Ces projets ont été financés par la DRAAF et la Région Occitanie.

L'objectif final de ces projets est le transfert de technologie et la mise en œuvre dans des entreprises régionales.

Des actions « filière » de recherche :

- Le projet Plasma consistant à appliquer un dépôt plasma sur des bardages et menuiseries extérieur pour obtenir un effet anti-grisaillement est mené avec le Laboratoire Laplace et l'Institut Clément Ader (IUT de Tarbes).

Des projets d'innovation en collaboration avec les entreprises régionales :

- Le projet VISETA dont l'objectif était de réaliser des micro-stations électriques avec une turbine en bois au lieu de l'inox.
- Le projet 3D VARIUS portait sur la fabrication, à un coût accessible, d'un violon électrique en bois.
- Un projet autour du séchage du bois avec une entreprise qui a développé un process de séchage par ajout de CO₂ dans le bois à partir de gaz de combustion des chaudières biomasse ou autres. En parallèle, un projet de plateforme de séchage collective sur le réseau aveyronnais est à l'étude.

Les recherches à partir des composants du bois

Les composants pouvant être issus du bois à partir de procédés de chimie verte sont de plus en plus envisagés comme nouveaux débouchés du bois.

Le bois est constitué de 3 composés principaux : la cellulose, les hémicelluloses et la lignine, plus des extractibles.

La chimie verte part sur 3 grands types de valorisation à partir du bois :

- Matériaux : renforcement des propriétés physiques et biologiques du bois pour lui donner plus de résistance à l'eau, une meilleure tenue dans le temps, remplacer des traitements, réaliser de nouveaux matériaux... ;
- Énergie : traitements chimiques pour produire du bioéthanol (à partir de la cellulose) et de l'acide levulinique (à partir des hémicelluloses) entrant dans la composition de biocarburants synthétiques ;
- La bioraffinerie et la chimie sont à la base d'un processus papetier moins destructeur, la bioraffinerie consiste à extraire à différentes étapes, des composés contenus dans le bois (tannins, sucres, composés aromatiques...), mais aussi récupérer un résidu solide pouvant être valorisé en tant que matériau, ou encore des polymères pouvant entrer dans la composition de plastiques biosourcés...

Les lignines deviennent un enjeu important de la recherche. Elles sont sources de composés aromatiques et des études actuelles démontrent qu'elles pourraient être utilisées comme fibre de carbone, matériaux composites, résines, ou encore être d'intérêt dans le transfert d'électricité dans les piles.

On peut citer 2 projets de recherche en région Occitanie :

- Le projet Agrobranche⁴⁴, auquel a participé IMT Mines Alès, s'est intéressé pendant 4 ans à la valorisation des branches d'arbres, depuis le territoire d'approvisionnement jusqu'à la transformation industrielle. L'objectif était d'étudier *la possibilité de renforcer le modèle économique de l'agroforesterie en améliorant la valorisation des branches d'arbres dans les nouveaux domaines des matériaux et de la chimie bio-sourcée*. Le projet, mené en Bretagne et en Occitanie, a démontré que la valorisation des branches d'arbres peut par exemple se faire en transformant celles-ci en renforts pour matériaux composites, qui peuvent ensuite être utiles dans le secteur du bâtiment pour fabriquer le platelage ou des panneaux de particules, ou encore dans le secteur automobile pour fabriquer le revêtement des portières ;
- Le projet BIO3⁴⁵ (2015) était un projet de bioraffinerie pour valoriser les constituants du bois sur le site de Fibre Excellence Saint-Gaudens. BIO3 avait vocation à produire, à partir de la biomasse bois, des composés biosourcés destinés aux industries de l'alimentaire et de la chimie. Le LCA était impliqué dans ce projet. Aujourd'hui, le projet BIO4⁴⁶ coordonné par l'entreprise Fibre Excellence a pour objectif de valoriser le 3^e composant du bois : les hémicelluloses et leurs potentielles applications dans l'agroalimentaire ou encore dans la pharmacie. L'intérêt pour la société est de pouvoir continuer à faire de la pâte à papier en utilisant la cellulose contenue dans le bois, et de valoriser les « déchets » issus de son process. Ces composés pourraient être une nouvelle source de revenus pour l'usine de S^t Gaudens, qui recherche des sources de diversification à partir de son activité initiale. Ainsi l'usine produit sa propre électricité à partir de la lignine issue de son process qui a un fort pouvoir calorifique. Excédentaire dans cette production, elle la réinjecte dans le réseau. De même, l'entreprise consomme de l'eau pour produire. L'eau prélevée dans la Garonne est ensuite retraitée puis réinjectée. L'usine traite également les eaux de la ville de S^t Gaudens et des communes environnantes.

Les recherches et les innovations sur le bois offrent de nouvelles perspectives de valorisation de la ressource et de nouveaux marchés dans lesquels les industries régionales pourraient trouver de nouveaux débouchés.

5. LES SOUTIENS PUBLICS À LA FILIÈRE

Les soutiens à la filière

National :

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026⁴⁷ fixe les orientations de la politique forestière française (métropole et outre-mer, forêts publiques et privées) pour une période de dix ans.

Le contrat stratégique de filière (2018-2022)⁴⁸ : La filière forêt-bois (Industries du bois) est reconnue depuis 2013 comme l'une des 34 filières industrielles d'avenir de la Nouvelle France industrielle⁴⁹. Le contrat stratégique de filière est élaboré sous l'égide du Comité stratégique de filière⁵⁰ et formalise les engagements réciproques entre l'État, les Régions et les organisations professionnelles autour d'axes stratégiques et de projets structurants (le 1^{er} a été élaboré en 2014). L'actualisation de 2018 prend en compte les enseignements de la crise sanitaire qui a rappelé le rôle stratégique de la filière bois notamment pour le conditionnement des produits de première nécessité, à partir d'une ressource naturelle de proximité. Elle comprend 3 nouveaux axes structurants : Optimisation du puits de carbone du secteur forêt-bois au service des transitions écologiques et bas carbone; mobilisation renforcée de la filière et de l'État en faveur de la

⁴⁴ <https://imtech.imt.fr/2023/01/16/lagroforesterie-une-opportunit%C3%A9-pour-les-mat%C3%A9riaux-et-la-chimie/>

⁴⁵ <https://www.clusterchimieverte.fr/actualites/news-de-la-chimie-verte/lusine-fibre-excellence-pilote-bio3-du-sucre-a-partir-du-bois/>

⁴⁶ <https://www.bioindustries.net/projet-bio4-vers-une-bioraffinerie-de-bois-innovante/> Bio4 implique dorénavant le CRITT Bio-industrie, TBI et le laboratoire de génie chimique.

⁴⁷ <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

⁴⁸ https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/csf/bois/csf_bois_avenant_au_contrat_de_filiere.pdf; https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/csf/bois/csf-bois-contrat-de-filiere-signe.pdf

⁴⁹ <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf> Industries du bois : pages 31 et 32.

⁵⁰ <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/comites-strategiques-de-filiere/la-filiere-bois>

souveraineté industrielle de la France, en cohérence avec le potentiel forestier national, par un soutien aux implantations industrielles et à la relocalisation d'unités de transformation de bois ; coopération intra et inter-filières pour renforcer les compétences, développer la valeur ajoutée à partir des marchés en croissance, valoriser l'offre de bois issu de la forêt française gérée durablement, optimiser le fort potentiel d'emploi du secteur forêt-bois notamment en milieu rural.

Le **Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois**⁵¹ (CODIFAB) collecte une taxe auprès de professionnels du secteur et a pour mission de conduire et financer des actions collectives en faveur des fabricants français de l'ameublement et du bois (notamment des études techniques). Certaines actions menées par les interprofessions de la filière sont financées par ce biais.

L'**Agence de la transition écologique** (ADEME) accompagne les acteurs de la filière au travers de différents dispositifs⁵² tout comme **BPIFrance**.

Régional :

Le **Programme régional de la forêt et du bois** (PRFB) 2019-2029⁵³ est une déclinaison régionale du PNFB. Il indique notamment « *les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois* ». En Occitanie, « *il traduit le souci d'orientations stratégiques, d'objectifs et d'actions aptes à décliner une dynamique propre à la filière régionale dans tous les champs pertinents d'action, de l'amont à l'aval, pour relever ces grands enjeux* ».

5 orientations ont été identifiées pour la filière occitane :

- Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux ;
- Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois ;
- Valoriser les bois locaux pour créer une richesse en Occitanie ;
- Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus ;
- Conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique.

Chaque orientation est déclinée en actions, 12 indicateurs clefs ont été définis pour en suivre les avancées. Parmi ces indicateurs, on peut noter : « approvisionnement régional des entités industrielles » (indicateur 4) ou encore « balance commerciale » (indicateur 6).

Dans le cadre du PRFB, « *l'État accompagnera les investissements d'exploitation de la forêt en zone de montagne et la modernisation des outils industriels de transformation du bois, notamment en production de sciages* ».

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) assure le suivi de ce programme ainsi que celui du contrat de filière pour l'État et la Direction de l'Économie Locale, du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Alimentation (DELTA) fait de même pour la Région Occitanie.

Le **contrat de filière 2019-2021**⁵⁴ (reconduit pour un an en 2022) a été signé par l'État, l'ADEME, La Région Occitanie et l'interprofession Fibois Occitanie. Construit de manière complémentaire et cohérente avec le PRFB, il avait pour objectif de :

- Rassembler toutes les parties prenantes de la filière pour élaborer une stratégie de développement de la filière ;
- Renforcer la compétitivité de la filière en région ;
- Conforter son potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois ;

⁵¹ <https://www.codifab.fr/>

⁵² <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/forets-filieres-bois>

⁵³ https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/prfb_occitanie_vf_02072019_cle46ddb3.pdf

⁵⁴ https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/4_contratdefiliere_foretbois_15102018_v2_cle011113.pdf

- Valoriser la ressource forestière et les territoires ;
- Structurer la filière forêt-bois.

13 actions ont été retenues pour ce 1^{er} contrat piloté par l'interprofession Fibois Occitanie.



Un bilan de ce 1^{er} contrat a été établi fin 2022 par le cabinet Katalyse mandaté par l'interprofession Fibois Occitanie. Il en ressort :

- Un bilan mitigé où les actions étaient peut-être trop nombreuses et les moyens n'avaient pas été bien évalués ;
- Une interprofession régionale qui a tenu son rôle de porte-parole de la filière, mais qui n'est pas encore reconnue par tous.

Mais aussi :

Bilan : un contrat de filière qui n'a pas été réalisé selon les modalités prévues

- Un **contrat qui a été très peu réalisé dans son ensemble** au regard du périmètre et de l'ambition définis initialement...
 - La crise COVID qui a mis un coup d'arrêt à de nombreux projets et qui ont eu du mal à se relancer
 - Des acteurs de la filière accaparés par l'opérationnel
 - Des difficultés internes au sein de Fibois Occitanie qui ont très fortement grevé le pilotage et la réalisation du contrat
 - Fibois Occitanie, pilote du contrat avec un rôle clé dans son animation et sa mise en œuvre
 - Troubles au niveau opérationnel avec les départs non remplacés d'une majorité des équipes
 - Une gouvernance/direction qui a eu 2 présidents et 3 délégués généraux sur la période
 - Un précédent contrat trop large et ambitieux face aux moyens disponibles
 - 13 actions qui couvrent un périmètre très large, complexes à piloter
 - Des acteurs et pilotes d'actions peu mobilisés dans l'ensemble
- ... mais **une filière qui a mené des actions qui ont permis de réaliser partiellement les objectifs fixés**
 - Des investissements mobilisés
 - Des initiatives qui ont eu un impact et qui permettent de tirer des enseignements importants

Un bilan qui permet d'identifier les grands facteurs de réussite ou d'échec (ou de réalisation partielle)

Catégorie	Facteurs de réussite	Facteurs d'échec
Architecture du contrat et des actions	- Structuration poussée des actions - Mobilisation large de l'écosystème - Organisation de groupes de travail entre acteurs - Mise en place d'indicateurs et d'objectifs clairs	- Manque de précision dans les objectifs à atteindre et recoupements entre certaines actions qui « brouillent le message » - Absence d'analyse des ressources nécessaires - Doublon de certains chantiers avec des initiatives nationales ou régionales
Gouvernance du contrat, cadre et modalités de suivi	- Implication des acteurs au démarrage notamment - Entente des acteurs	- Manque de rituels institutionnalisés et de partage d'information régulier - Instance de suivi des actions non structurée
Responsabilités et rôles dans la mise en œuvre des actions	- Actions attribuées aux spécialistes - Pilote / référent engagés dans la durée avec des moyens dédiés (temps)	- Désignation du pilote et définition de son rôle > manque de précision et de clarté dans les rôles et responsabilités des acteurs impliqués - Concentration d'actions trop forte sur un seul acteur (FIBOIS)
Ressources financières et humaines	- Ressources identifiées par action et moyens dédiés - Relais locaux	Sous-dimensionnement des moyens > identification de moyens (C et humains) lors de l'écriture des fiches-actions en deçà des besoins réels
Facteurs exogènes	- Politiques régionales et nationales incitatives - Changements dus à la crise énergétique : demande croissante de bois - énergie	- Effets de la crise COVID - Crise des approvisionnements



CMQ : Campus des métiers et des qualifications

Le processus d'élaboration du prochain contrat de filière forêt-bois Occitanie 2023-2025 est en cours. Ce futur contrat de filière devrait être resserré autour de 4 enjeux prioritaires : souveraineté ; emplois et compétences ; observation et connaissance de la filière ; image de la filière.

De son côté, la Région attend de ce nouveau contrat⁵⁵ :

- Un pilotage et une gouvernance relançant la dynamique pour toujours faire filière. Que toutes les parties prenantes de la filière, de l'amont à l'aval aient l'impression d'appartenir à un même projet, et poursuivent un même objectif ;
- Un programme d'actions avec des axes qui soient partagés par tout le monde, qui soit resserré pour ne pas s'éparpiller. Faire moins de choses, mais les réussir ;
- Un pilotage renforcé, c'est-à-dire régulier sur la durée du contrat ;
- Des contenus et des thématiques : construire une stratégie de communication, amplifier les efforts sur la formation, l'attractivité, suivre les marchés ainsi que la disponibilité de la ressource et sécuriser la ressource pour les entreprises régionales, augmenter la transformation en Occitanie qui est source de valeur pour le territoire.

⁵⁵ Source : Audition Région Occitanie – janvier 2023

La dimension interrégionale

L'article 7 de la loi Montagne de 1985⁵⁶ a doté chaque massif de montagne français, d'un **comité de massif** pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne. Ils peuvent aussi être appelés « Parlement de la Montagne ». Le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection de chaque massif en assure l'animation et le secrétariat.

L'Occitanie compte 2 comités de massifs interrégionaux :

- Le comité de massif des Pyrénées⁵⁷ avec l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine ;
- Le comité de massif du Massif Central⁵⁸ est interrégional. En effet le Massif central s'étend sur 4 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Sur la période 2021-2027, il dispose d'une enveloppe financière interrégionale de 216 Mds € pour pouvoir mettre en œuvre les grandes orientations qu'il a défini sur les 4 régions. Les projets financés sont des sortes de démonstrateurs dont les résultats ont vocation à être diffusés et qui peuvent être transposables / duplicables sur le massif *via* le soutien d'autres financeurs. Territoire de Projets Massif Central (TPMC) accompagne et structure les projets. D'autres actions de structuration de la filière sont également menées en concertation avec les parties prenantes.

Le **Parlement de la Montagne**⁵⁹ est une instance de concertation, créée fin 2017, qui regroupe les deux massifs de l'Occitanie : Massif central et Pyrénées.

Les soutiens aux entreprises

L'interprofession Fibois Occitanie dédie une page⁶⁰ de son site internet aux aides européennes, nationales et régionales pour les entreprises de la filière.

La Région Occitanie soutient également l'innovation, les investissements... des entreprises au travers de ses outils génériques à destination des entreprises régionales mis en œuvre au travers de sa **Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique**⁶¹ (SRESTE) 2022-2028. D'autres dispositifs devraient être mis en œuvre en 2023 avec des financements FEADER.

Un **plan Bois régional**⁶² dédié aux entreprises a été mis en œuvre en 2019. Les dispositifs ont été arrêtés en novembre 2022. Dans ce cadre, la Région Occitanie a soutenu⁶³ :

- Pass Bois (avant Covid19 et depuis 2021) : 36 dossiers, 500 K € d'aide ;
- Pass Rebond (printemps 2020) : 85 dossiers, 8 M € d'aide ;
- Pass Relance (août à décembre 2020) : 38 dossiers, 1,3 M € d'aide ;
- Contrat Bois (2019-2021) : 22 dossiers ; 11,1 M € d'investissements ; 2,8 M€ d'aide Région.

Au niveau national, des aides sont délivrées notamment au travers d'appels à projets **France 2030**, du **Fonds Bois**⁶⁴ ou encore par des **outils BPIFrance** pour les entreprises.

L'Europe intervient auprès de la filière par le biais de fonds FEDER, FSE, mais également en matière de R&D et d'innovation avec son programme-cadre Horizon Europe.

⁵⁶ Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000317293>

⁵⁷ <https://www.pyrenees-pireneus.com/Comite-de-massif/> ; <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Pyrenees/Le-comite-de-massif/Le-comite-de-massif>

⁵⁸ <https://www.massif-central.eu>

⁵⁹ <https://www.laregion.fr/Parlement-de-la-Montagne>

⁶⁰ <https://www.fibois-occitanie.com/aides-entreprises-filiere-foret-bois-occitanie/> (Page de l'interprofession répertoriant les aides pour les entreprises)

⁶¹ <https://www.laregion.fr/La-Strategie-Regionale-pour-l-Emploi-la-Souverainete-et-la-Transformation-Ecologique>

⁶² https://www.laregion.fr/IMG/pdf/oc-1909-bois-depliant_bois_a5-bd.pdf

⁶³ Source Région Occitanie

⁶⁴ <https://biqmedia.bpiFrance.fr/news/70-millions-deuros-pour-renforcer-la-filiere-francaise-du-bois>

L'Agence AD'OCC : L'agence régionale de développement économique agit en complémentarité et en partenariat avec Fibois Occitanie et les acteurs de la filière. Ainsi, sur les 5 dernières années, AD'OCC a réalisé les actions suivantes sur la filière :

- 8 accompagnements de projets collectifs ;
- 3 organisations d'événements en partenariat ;
- 22 accompagnements individuels sur le volet croissance (investissements productifs et/ou immobilier) ;
- 10 accompagnements de projets d'innovation ;
- 3 accompagnements de projets d'implantation.

Il n'y a pas de chargé de mission dédié à la filière Bois au sein d'AD'OCC.

Envirobat Occitanie⁶⁵ est un réseau d'acteurs et centre de ressources de la construction et de l'aménagement durables en région Occitanie. Soutenu par L'État en région, la Région Occitanie et l'ADEME, il accompagne l'évolution des pratiques des professionnels pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Ses 13 salariés jouent un rôle important auprès des professionnels sur la mise en œuvre de la RE2020 dans la construction et l'utilisation des matériaux géo et bio-sourcés.

Exemples de réglementations impactant la filière industrielle

La Réglementation environnementale 2020⁶⁶ : depuis 2020, la filière de la construction est soumise à cette réglementation qui implique de concevoir et de rendre les bâtiments moins énergivores avec un impact carbone réduit. Cela induit un recours accru aux matériaux biosourcés. Le bois est un matériau biosourcé qui capte et stocke le CO2 pendant la durée de vie du bâtiment. Le développement de l'utilisation du bois dans la construction est une solution majeure dans la mise en œuvre de la RE2020 et la décarbonation du secteur de la construction.

La Responsabilité élargie des producteurs⁶⁷ (REP) : repose sur le principe que « celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie ». La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit la mise en place d'une filière de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets issus du bâtiment à compter de 2022. La REP étend la responsabilité des entreprises à la gestion de la fin de vie des produits et matériaux qu'elles mettent sur le marché français. Toutes les entreprises de la transformation du bois qui produisent des éléments entrant dans le secteur de la construction sont concernées par cette REP.

L'intention de capturer une image correcte de la filière « transformations et utilisations du bois » en Occitanie dans le chapitre 1 n'est pas exhaustive. Elle montre que cette filière n'est qu'un des maillons d'un ensemble plus important et complexe : la filière forêt-bois. Une filière forêt-bois où la sylviculture et le segment des industries du travail du bois s'enchevêtrent et s'amalgament parfois, ce qui est source de confusion.

Ces 2 forces productives en Occitanie pourvoyeuses d'emplois, peuvent créer une synergie dans le champ opérationnel, pour « faire industrie » ensemble !

Indéniablement, la filière offre des potentialités de développements économiques pour notre région. Il est nécessaire de les identifier, de comprendre les freins et de dégager des enjeux à relever et les actions à mettre en œuvre pour que la filière « transformations et utilisations du bois » soit l'une des actrices d'une réindustrialisation décarbonée en Occitanie.

⁶⁵ <https://www.envirobat-oc.fr>

⁶⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>

⁶⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-des-filières-responsabilité-élargie-des-producteurs>

II. RECONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE LA FILIÈRE TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS : L'OCCITANIE FER DE LANCE ?

1. MATRICE ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES (AFOM)

Ressource, biomasse bois

Atouts	Faiblesses
- Une ressource abondante en Occitanie et en croissante augmentation naturelle ; - Une ressource renouvelable ; - Une ressource qui stocke le carbone ; - Des forêts disséminées et non homogènes (diminuant les risques de pertes en cas de sinistres - maladies, incendies, tempêtes... -) ; - Une grande diversité d'essences et des catégories de bois déjà bien valorisées pour certaines d'entre elles.	- Une ressource composée de ¾ de feuillus et ¼ de résineux alors que, sur les marchés, la demande largement majoritaire se porte sur les résineux ; - Des essences et des catégories de bois avec du potentiel en bois d'œuvre ou d'industrie qui restent, en regard du marché, sous-valorisées ou non-valorisées ; - Des essences nobles et précieuses peu connues. Connaissance partielle des essences de bois feuillus et de leurs potentiels ; - Des conditions d'exploitation pouvant être difficiles (accès, climat...) ; - Une surface forestière morcelée et aux ¾ privée. Difficultés de rassemblement des parcelles (fragmentation, espaces forestiers abandonnés, non gérés...) ; - Un manque d'aménagements logistiques pour anticiper les risques de pertes de biodiversité et de biomasse végétale ; - Malgré le fort engagement du Centre régional de la propriété forestière⁶⁸ (CRPF), un manque de gestion des très petites forêts privées ; - Production insuffisante de bois d'œuvre de qualité en Occitanie.
Opportunités	Menaces
- Une volonté de la société de protection de la biodiversité et de la biomasse végétale ; - Des pouvoirs publics saisis et concernés par les enjeux, une volonté de maintenir les écosystèmes et les sylvicultures ; - Intérêt et attentes des sylviculteurs pour l'innovation en forêt ; - Des attentes pour la création de solutions innovantes et à des coûts accessibles pour faciliter le travail et les interventions en forêts en limitant les impacts sur le milieu ; - Des professionnels du bois privilégiant les bois labellisés respectueux de l'environnement	- Une opinion publique défavorable à l'exploitation des forêts : « Oui à l'utilisation du bois, non à la coupe des arbres ! » ; • Amalgame entre la déforestation déréglée (ex : Brésil) et la gestion raisonnée assurant un maintien de la biodiversité et du renouvellement de la ressource (Occitanie) ; • Blocage systématique des projets de prélèvements ; - Des zones forestières abandonnées en gestion ou en surveillance qui deviennent des dangers :

⁶⁸ <https://occitanie.cnpf.fr> Les Centres régionaux de la propriété forestière ont pour action le développement de la gestion durable des forêts privées en Occitanie, par leur regroupement, l'agrément des plans de gestion, pour contribuer à l'activité économique de la filière forêt bois régionale, aux services environnementaux, comme la biodiversité, le stockage de carbone, ou la protection des ressources en eau, et la formation des sylviculteurs.

comme les labels PEFC, FSC, et ceux du marquage de la provenance, comme « Bois des Pyrénées ; Bois du Massif Central (BTMC) ; Bois de France » ⁶⁹.	• Pour la biodiversité et la biomasse (incendies, maladies et catastrophes naturelles) ; • Pour la production de bois d'œuvre (pertes d'exploitation de ces arbres, non valorisation du stockage CO2) ; - Manque d'eau ou mauvaise alimentation des pieds d'arbres, sécheresse ; - Coupes sauvages de feuillus et résineux ; - Achats massifs de coupes de bois ronds feuillus et résineux par des pays étrangers et leur revente en France en produits finis ; - Moins bonnes valorisations des prélèvements liées à de mauvaises pratiques ; - Achat des forêts par des investisseurs (de type Fonds de pension) n'étant pas en phase avec les valeurs de l'Occitanie (Pacte Vert, SRETE...) ; - Implantation potentielle de projets surdimensionnés pouvant mettre en péril biodiversité et ressource végétale au profit du rendement ; - Les conflits d'usages à prendre en compte et à tenter de réguler.
--	--

Reconquérir certains espaces abandonnés (essentiellement des parcelles privées) par une gestion adaptée stimulerait une meilleure croissance des arbres. Cela permettrait également de produire plus de bois d'œuvre de qualité et des connexes pour le bois d'industrie, puis pour le bois énergie. Ainsi, les besoins en approvisionnements locaux pourraient être mieux satisfaits. Cela participerait à la remise en route des transformations décarbonées qui utilisent des essences locales. Les feuillus prélevés seraient prioritairement orientés vers des transformations bloquant le CO2 sur le très long terme.

Il serait également intéressant d'investiguer sur les possibilités :

- De trier et d'orienter des bois ronds selon les standards recherchés ;
- D'orienter les bois hors standards, les bois tordus et noueux et les bois flottés collectés sur nos littoraux vers des débouchés porteurs⁷⁰ ;
- D'optimiser les stocks de bois victimes de sinistres (tempêtes, maladies...) autrement dit les « chablis » ;
- D'ouvrir une concertation permanente entre les parties prenantes et leurs experts pour construire des modèles d'équilibre adaptés aux prélèvements réguliers permettant de déployer une meilleure prévention des risques. En effet, ces modèles garantiraient le maintien de la biodiversité à l'équivalent ; l'augmentation du taux de rendement à prélever le moment venu ; la protection du vivant et des modèles économiques par le respect des règles de l'art ; le déploiement de meilleurs plans d'action contre les risques.

Il est nécessaire qu'une campagne de communication destinée au grand public soit mise en œuvre dans l'intérêt d'une explication claire et accessible à toutes et tous, quant à la démarche de gestion raisonnée et respectueuse de la nature et des ressources occitanes.

Afin de préserver les intérêts économiques régionaux, il convient de développer une vigilance accrue par rapport à l'arrivée de nouveaux grands projets forestiers, ainsi que par rapport aux acteurs de ces

⁶⁹ <https://www.pefc-france.org/le-label-pefc/> ; <https://fr.fsc.org/fr-fr> ; <https://www.boisdespyrenees.com/> ; <https://www.boisterritoiresmassifcentral.org/> ; <https://bois-de-france.org/>

⁷⁰ Expérimentation de terrain Région-CESER Occitanie sur les bois flottés de plage, 2022

investissements. Un travail d'analyse par les pouvoirs publics doit être réalisé, pour chaque projet d'investissement, pour réindustrialiser et ancrer des emplois, tout en préservant notre économie régionale ainsi que nos ressources.

Les conflits d'usages de la biomasse bois doivent être compris et traités pour maximiser les utilisations de la ressource régionale. Des bonnes pratiques et des retours d'expérience doivent être partagés.

Approvisionnements et logistiques

Atouts	Faiblesses
- Des acteurs déjà implantés en région et organisés pouvant aider à structurer et à consolider des modèles vertueux de gestion et de prélèvements ; - Des acteurs pouvant sécuriser les différents besoins d'approvisionnement grandissants (montée de la demande en bois énergie par exemple) ; - Des capacités pour les entreprises régionales de pouvoir créer des aménagements spéciaux, des infrastructures, des outils adaptés... pour les flux et les transports de bois à partir de la forêt jusqu'aux surfaces de vente.	- Inadéquation en région entre l'offre de sciage et la demande des entreprises (qualité des sciages mis en marché face aux attentes industrielles) ; - Déficit de la contractualisation pour sécuriser les approvisionnements des entreprises régionales ; - Difficultés d'approvisionnement en région pour certaines entreprises du sciage et des transformations ; - Difficultés structurelles majeures pour le secteur du sciage régional de tous types d'essences à formes géométriques irrégulières, par manque de commandes rémunératrices, qui entraînent des fermetures des petites et moyennes scieries régionales. (Conséquence de l'abandon des productions locales consommatrices) ; - Commandes insuffisantes de sciages à la demande de grumes tout venant « gros feuillus et résineux » auprès du réseau des scieries locales. Bois qui pourraient répondre à des besoins en bois d'œuvre dans la construction, la rénovation, la restauration, le meuble et l'agencement ; - Perte des usages sur le potentiel des feuillus dont les volumes et la grande diversité des essences en Occitanie permettraient de développer de nouvelles valorisations et/ou d'en réactiver d'autres ; - Insuffisance des infrastructures et des logistiques en forêt ; - Trop grande carbonation et non-optimisation des transports de bois ronds ; - Les modes de stockage / séchage actuels très carbonés <i>versus</i> ceux de stockage / séchage naturels totalement décarbonés assurés auparavant par les négociants.

Opportunités	Menaces
- Augmentation de la demande en bois ; - Besoins identifiés de création et de gestion d'ouvrages et de réseaux logistiques dédiés aux différents besoins en forêt (secours ; professionnels exploitants la forêt ; préservation de la biodiversité ; tourisme...).	- Rejet de l'exploitation du bois par certains mouvements et lobbys ; - Pratiques ne respectant pas les sols et les habitats ; - Vols et casses de matériels d'exploitation forestière ; - Vols de bois ronds ; - Pertes de productivité liées aux mauvaises conditions logistiques. Matériels usés ou non renouvelés ; - Manques de ressources humaines pour effectuer les travaux en forêt et assurer la gestion de la forêt ; - Impact de la variation des coûts de l'énergie sur les activités de sciage qui en sont très consommatrices ; - Mauvaise connaissance des arbres, des essences de bois et de leurs potentiels « BO – BI – BE » ; - Aiguillage de certaines qualités de bois d'œuvre et bois industrie vers le bois énergie (plus rémunérateur avec la hausse de la demande) ; - Baisse d'activités (ralentissements ou arrêts) dans certaines industries de transformation (dont scieries) utilisant tous types de bois ronds (y compris gros bois résineux et feuillus).

L'augmentation de la demande en bois doit profiter au territoire pour développer / redévelopper des industries de transformation et d'utilisation du bois en région.

Le fort peuplement en feuillus doit en être le pivot. Il est nécessaire de se réapproprier les usages des feuillus et d'en développer de nouveaux.

Marchés, transformations, emplois

Atouts	Faiblesses
- Plusieurs marchés à satisfaire représentant des besoins importants ; - Une filière pourvoyeuse d'activités économiques et d'emplois au cœur des territoires ruraux et montagnards ; - Présence en Occitanie de tous les secteurs d'activité de la première et deuxième transformation ; - Un tissu de TPE/PME adapté à la ressource en zones rurale et de montagne ; - Des entreprises de plus grande envergure avec de nouveaux développements potentiels ; - Une demande de la société de prise en compte, dans les activités humaines, des notions et valeurs de durée de vie et d'impacts positifs/négatifs sur les 3 piliers du développement durable, dans le recyclage, l'économie circulaire....	- Peu ou pas de développements d'offres originales compétitives à base de feuillus, notamment dans la construction ; - Manque de valorisation dans l'industrie des gros bois résineux et des bois feuillus de seconde qualité ; - Manque d'artisanats, de manufactures et de savoir-faire associés pour maintenir l'achat des bois irréguliers en qualités, et qui sont valorisés par différents métiers ; - Les segments des transformations (hormis celui du sciage) sont insuffisamment intégrés dans Fibois Occitanie. Manque de concertations entre les métiers pouvant redéployer des transformations et des industries régionales sur le feuillu ; - Manque de dialogues entre « concepteurs / architectes & designers / bureaux d'études bois / métiers de transformations historiques », pour élaborer de nouveaux modèles porteurs réalisés à base de feuillus ; - Baisse d'activités des entreprises de proximité travaillant le bois (charpentiers, menuisiers, ébénistes, tourneurs...), valorisant et transformant les essences locales. Cela entraîne une baisse de production de connexes en scierie. Ces connexes sont une base d'approvisionnement pour différentes industries en Occitanie ; - Difficultés, pour les entreprises locales, sur les marchés de la construction de masse et sur la construction « bois liées » à un positionnement de prix supérieur aux concurrents étrangers ; - Exportation de produits finis à base de feuillus ; - Difficultés pour les parties prenantes de la filière à mobiliser les financements (ingénierie financière...) malgré le soutien de structures d'accompagnement (méconnaissance des services de ces structures, manque de RH pour l'accompagnement...). Beaucoup d'entreprises sont sous-capitalisées et peu compétitives ; - Une tendance au « copier/coller » de modèles étrangers pour l'achat et la revente de produits standardisés s'est développée au détriment de créations originales réalisées en Occitanie et difficilement imitables ; - Une transmission des savoir-faire sur les métiers du bois malheureusement en danger au regard du déficit en ressources humaines capables de transformer le bois en autonomie.

Opportunités	Menaces
- Économie verte, politiques publiques propices au développement du bois construction et des autres usages : valorisation de la biomasse (énergie, biocarburants, chimie verte), rénovation thermique de l'habitat (Loi de transition énergétique, label énergie bas carbone, RE2020) : • Le bon tempo pour repenser des modèles de produits et d'ouvrages avec des cycles de vie plus long pour maximiser le stockage du CO2 et éviter les gaspillages énergétiques liés aux renouvellements précoces ; • L'opportunité de maintenir et redéployer des métiers qui transforment les feuillus et transmettent le métier aux apprentis ; - Émergence de grands programmes de construction embarquant des innovations biosourcées. - Opportunité d'inciter à la coopération entre petites et moyennes structures pour qu'elles puissent se positionner sur le marché.	- Déclin général des usages des feuillus ; - Déclin du secteur du sciage ; - Difficultés des transmissions/reprises des entreprises ; - Problématique de la transmission des savoir-faire ; - Disparition de métiers garants d'apprentissages et de parcours solides, et porteurs d'autonomies et de souverainetés professionnelles. - Alerte sur la forte augmentation du tarif du Bois Énergie (BE) qui entre en concurrence avec les prix du Bois d'Œuvre (BO) et du Bois d'Industrie (BI). Cela peut entraîner des conflits d'usages qui mineraient la rentabilité des industries du BO et du BI. - Concurrence des nouveaux pays industrialisés encouragée par le contexte économique instable au niveau international. - Positionnement du bois d'importation à la place du bois local sur les nouveaux marchés. - Fluctuations des tarifs d'achats et des coûts des énergies pour transporter et transformer la matière première. - Pertes de motivations, instabilités, manque de main d'œuvre et de qualifications. - Marchés influencés par des modèles qui tirent la qualité vers le bas, risques d'obsolescences précoces ou de mal façons difficiles à corriger. - Réglementations louables, qui se retournent contre le tissu économique de proximité, en raison de la lourdeur administrative ou financière des mises en œuvre dans les petites entreprises à taille humaine. - Augmentation du « chacun pour soi », peu propice au travail collaboratif nécessaire pour redynamiser les filières locales. - La logique d'« Acheter et poser » qui domine plus le marché que « prélever le bois, le transformer et le poser ».

Il est temps de reprendre des parts de marché autour de la filière bois. Construire des ruptures technologiques et initier des approches inédites sont aujourd'hui indispensables pour répondre aux besoins planétaires des différents marchés présents et à venir.

Il convient d'identifier et de déployer des solutions de dernières générations. Elles sont très demandées à l'export à partir de ce qui est développé en Occitanie et dans l'ensemble de l'hexagone. Le débardage et le transport de bois par dirigeables, en cours de mise en route dans la région Nouvelle-Aquitaine, est un exemple innovant et de rupture par rapport aux modes de transport du bois. Déplacer et transporter des grumes par les airs est un procédé qui peut s'exporter. C'est une formule d'avenir.

La création d'une signature et d'une collection design « Réalisés en Occitanie » à partir de feuillus régionaux pourraient également participer à cette reprise.

Comme dans de nombreux secteurs, l'attractivité des métiers de la filière mérite d'être travaillée. Il convient d'aider les acteurs qui portent ces choix économiques, même dans des marchés de niche, de connaître une montée en puissance.

Recherche, innovation, formation

Atouts	Faiblesses
- Des structures de recherche et d'enseignement supérieur de pointe ayant des compétences complémentaires sur l'ensemble de la filière. - Des instituts techniques et organismes de recherche appliquée en lien avec le tissu économique régional. - De la R&D et de l'innovation menées sur le territoire régional, des transferts de technologies. - Des formations initiales et continues plutôt bien implantées en Occitanie : • CFA, apprentissage avec Pôles de Compétences ; • Lycées techniques et Plates Formes Technologiques ; • Enseignement supérieur. - Existence d'un écosystème d'innovation et d'animation autour des universités, des laboratoires de recherche et des clusters. - Définition de politiques publiques de soutien à la recherche, à l'innovation et à l'industrie.	- R&D et Innovation peu développées au sein des entreprises. - Normalisation et règles, solutions peu développées sur nos essences feuillues. Les systèmes inaccessibles portés par les démarches de fond, peuvent pousser à l'abandon des transformations. - Manque des caractérisations et des définitions de modèles soutenables, ouverts à tous (open source), fiables pour bien utiliser toutes les essences feuillues valorisables en Occitanie. - Manque de financements spécifiques pour les programmes de recherche appliquée et la diffusion des connaissances. - Manque de lien et de concertations entre la recherche et les métiers des transformations de la matière première bois. Les univers sont cloisonnés. Ils ne se rencontrent pas assez à l'occasion des projets concrets pour faire avancer la science, d'une part et d'autre part, pousser en avant la compétitivité des entreprises.
Opportunités	Menaces
- Existence d'un écosystème d'innovation et d'animation autour des universités, des laboratoires de recherche et des clusters. - Intérêt et attentes des sylviculteurs pour l'innovation en forêt. - 75% des zones géographiques planétaires sont rurales. Les solutions adaptées aux configurations rurales et géographiques similaires à la région Occitanie et développées en région pourraient s'exporter.	- Manque de continuité dans les programmes de R&D. - Manque d'acteurs et de moyens pour relever les défis technologiques. - Décrochage des ambitions et des coordinations de « recherches & applications » supports, pour aider les entreprises de transformations du bois, à devenir plus compétitives. - Impossibilité de créer des ruptures favorables aux transformations des feuillues et à l'utilisation de leurs connexes dans des matériaux composites ou en chimie verte, qui pourrait être mature pour les utiliser vers différentes productions et marchés. - Peur de certains acteurs de la filière que les avancées technologiques et les nouvelles valorisations du bois viennent perturber, voire bouleverser les approvisionnements pour les activités de transformation existantes.

De nombreuses pistes de R&D et d'innovation sont à explorer :

- Développer les opportunités transversales vers d'autres secteurs industriels (mixité des matériaux, substitution aux produits carbonés, pharmacie, mécanique, inter-clusters...).
- Dynamiser les modernisations et les adaptations aux nouveaux marchés des entreprises.
- Étendre les recherches sur les modèles économiques et juridiques / Chaînes de valeurs, contrats, synergies.
- Développer les recherches sur les savoir-faire et leurs transmissions, sur le développement d'outils ergonomiques.
- Renforcer les développements de ruptures technologiques pour augmenter la compétitivité de l'utilisation des feuillus.
- Approfondir les développements de ruptures technologiques pour renforcer la compétitivité des prélèvements à faibles impacts, notamment en zones difficiles. Exemple : le débardage par dirigeable et autres...

Afin d'optimiser les performances de substitutions « énergie biomasse » sans créer des conflits d'usages et des fluctuations importantes des tarifs, il sera nécessaire d'engager des travaux pour comprendre les mécanismes économiques et des marchés du bois énergie.

Structurer, animer, créer des synergies

Atouts	Faiblesses
- Des politiques nationales, régionales en faveur de la filière. - Une Région Occitanie et les services de l'État en région mobilisés. - Interprofession FIBOIS Occitanie de la forêt et du bois - Des territoires de projets et des relais sur les territoires avec ou sans chartes forestières. - Un maillage économique des entreprises directement ou indirectement rattachées à filière. - Les synergies existantes entre certains acteurs.	- Des politiques et des moyens axés principalement sur l'amont de la filière forêt-bois, la première transformation (le sciage), et peu sur le reste du segment première transformation et sur celui de la deuxième transformation. - Des filières insuffisamment structurées, notamment entre la première et la deuxième transformation. - Le succès des solutions à base de résineux qui masquent le potentiel « feuillus à transformer ». - Une interprofession en manque de reconnaissance par l'ensemble des parties prenantes de la filière. - Un contrat de filière 2019-2022 dont les objectifs n'ont été que partiellement atteints. - Une interprofession FIBOIS Occitanie concentrée sur la construction bois au cours du contrat de filière précédent, qui a un potentiel plus important à animer, au fur et à mesure de la montée en puissance des enjeux. - De faibles ou de mauvaises connaissances des problématiques des donneurs d'ordres qui souhaitent soutenir le maintien et le développement des filières bois de proximité. - Un manque de synergies à plusieurs niveaux, pour augmenter la reprise des parts de marché avec des solutions à base de feuillus pour favoriser la reprise des transformations en région et déclencher l'appel des différents besoins en approvisionnements.
Opportunités	Menaces
- Le futur contrat de filière régional en cours d'élaboration (2023). - L'existence de réflexions collectives et de volontés des acteurs pour mieux se connaître et travailler ensemble.	- Moindre implication des acteurs économiques engagés dans des modèles qui ne transforment plus ou très peu le bois et qui n'ont plus de motivations pour participer à des travaux interprofessionnels. - Manque de liens entre les métiers de la conception et ceux des transformations des essences locales

- Envirobat Occitanie, un relais au cœur des projets géo et bio-sourcés.	- pour définir des modèles qui développeraient les filières régionales. - Faiblesse ou manque de relais pour déclencher ou s'impliquer dans de nouvelles dynamiques. - Animations et promotion de modèles contreproductifs (importés de pays n'ayant pas la même configuration, prônant la standardisation et l'usage massifs des résineux) qui maintiennent voire augmentent les déficits commerciaux. - Difficulté à motiver et à renouveler les générations de professionnels qui savent transformer les essences locales, principalement les feuillus. - Pertes des motivations et des engagements. - Pertes de souverainetés : nationale, régionale et locale, puis individuelle en n'étant plus acteur de son propre destin... Perte de toutes formes de valeurs et du sens en devenant de plus en plus passif.
--	--

Les transformations et utilisations du bois doivent prendre leur place au sein de la grande filière forêt-bois régionale.

Les défis et les accompagnements régionaux sont accentués sur la construction bois et moins présents pour stimuler d'autres secteurs qui ont aussi un bon potentiel :

- Bois feuillus dans la construction, l'aménagement, les mobiliers et équipements, les objets
- Bois feuillus dans des dérivés qui aujourd'hui n'existent pas ou trop peu.
- Augmenter le potentiel des valorisations industrielles des connexes issus de toutes essences transformées, afin d'irriguer différentes sorties en dérivés, colles et résines, tanins techniques, etc. vers différents marchés...

Des territoires de projets de différentes tailles et à différents niveaux doivent coopérer, échanger sur les retours d'expériences et identifier ce qui pourrait être reproduit.

Les entreprises avec un atelier, des outils de transformation du bois et des savoir-faire, doivent être valorisées. Un plan de redéploiement du maillage territorial complet et solide de ces entreprises qui achètent du bois aux petites et moyennes scieries de gros bois pourrait être mis en place et animé.

Les interactions entre professionnels des différentes chaînes de productions et d'approvisionnements doivent être redynamisées. Il est nécessaire de favoriser des échanges qui visent à réaliser des répartitions pertinentes des approvisionnements et de leurs différents connexes selon leurs tris « BO, BI, BE ».

Les acteurs du bois énergies doivent être intégrés dans la définition des modèles « BO et BI » qui libèrent des connexes ultimes, pour étudier des clés de répartitions d'approvisionnements avantageux pour tous. Une structuration et une régulation des écosystèmes de productions de bois énergie doivent être opérées pour l'obtention d'un bilan carbone optimisé.

Toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans la gestion de l'eau, ainsi que dans la réflexion autour des usages du bois matière première. Ceci, afin que ces deux ressources essentielles soient préservées et efficacement utilisées dans l'intérêt collectif.

2. LES ENJEUX POUR LA FILIÈRE DES TRANSFORMATIONS ET DES UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE

Quelques éléments de réflexion à propos des transformations au fil du temps :

Les filières se déploient, se démantèlent puis se renouvellent sur des temps longs à la mesure d'une génération. La première vit une aventure humaine historique, la suivante en profite, la troisième bénéficie encore des effets vertueux qui déclinent ou subissent des contrecoups, et enfin la quatrième re-déclenche une aventure humaine significative... Ces quatre temps à l'image des saisons sont enchevêtrés dans le vécu des quatre générations.

Les problèmes de communication, liés aux expériences et aux compréhensions différentes du même sujet, sont peu propices à partager la même vision.

À cela vient se rajouter le fait, que les marchés et les productions qui étaient à une époque de proximité, se sont étalés à l'échelle planétaire.

L'écart de vision entre chaque métier, entre les formes et tailles d'entreprises doit être considéré pour voir la complexité du maillage en action.

Il y a enfin une grande différence entre les entreprises qui fabriquent réellement et celles qui ne sont qu'un relais de commerce puis de mise en œuvre. Plusieurs autres facteurs doivent être listés et étudiés pour appréhender la mécanique générale...

La vision stratégique globale, devant unir toutes les parties prenantes pour « faire filière » ensemble de façon très opérationnelle et relever les défis de toutes les compétitivités, est difficile à construire et à déployer.

Aujourd'hui, les activités humaines et le bois s'inscrivent avec leurs particularités dans ce processus.

Faire industrie avec le bois prélevé en Occitanie, est un vrai défi pour notre époque et notre région !

Les principaux enjeux identifiés pour la filière

1	La filière forêt-bois actrice de l'atténuation du changement climatique, mais aussi victime (déperissement, scolytes...).
2	Une ressource forestière abondante, mais sous-exploitée (zones de montagne, très morcelée).
3	Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource régionale dans le cadre de l'économie verte (matériau disponible régionalement, renouvelable, recyclable, capteur de CO2, peu énergivore).
4	Remettre l'usage des feuillus dans les industries de transformation locales et dans la construction.
5	Soutenir l'adaptation et la compétitivité des industries, en particulier dans le secteur de la transformation. Encourager la R&D et l'innovation dans l'ensemble de la filière et faciliter le transfert de technologie.
6	Développer les partenariats entre les industries et entre les acteurs de la filière afin d'optimiser la valeur sur les marchés : renforcer la contractualisation, le partage de compétences, les projets collaboratifs. Dynamiser l'action interprofessionnelle régionale et développer les outils de connaissance de la filière.
7	Changer la perception de la filière et des métiers de la transformation du bois

Enjeu 1 : La filière forêt-bois actrice de l'atténuation du changement climatique, mais aussi victime (déperissement, scolytes...)

Enclencher la rencontre entre la forêt & les besoins de transformations.

Objectifs : Lever les risques, améliorer les bilans écologiques, climatiques et économiques.

En parallèle des gestions forestières en pures sylvicultures, il est nécessaire d'aider les petits propriétaires à bien gérer leurs parcelles grâce à des outils et actions spécifiques.

Il y a eu un abandon de certaines zones du couvert végétal forestier qui pourraient avoir de l'intérêt. Ce potentiel en l'absence de gestion et de travaux adaptés, constitue un danger et une perte d'exploitation. Les ressources en bois d'œuvres tombent, se décomposent et libèrent du CO₂ qui aurait pu être bloqué dans des ouvrages durables.

Les productions réalisées aux ¾ à base de feuillus et ¼ à base de résineux se sont progressivement inversées. Aujourd'hui, ¾ des productions sont réalisées à base de résineux et ¼ à base de feuillus.

Il y a quelques décennies, les besoins en feuillus étaient très importants. Ils étaient transformés en Occitanie pour répondre aux différentes fabrications (constructions et autres produits). Ces dernières ont été dépassées depuis, par des modèles et des systèmes basés sur le rendement et la standardisation.

Le CESER Occitanie attire l'attention sur l'intérêt d'un rapprochement constructif entre forestiers et transformateurs, pour rechercher et mettre en œuvre des solutions qui mobilisent mieux les essences de bois feuillus. L'augmentation de la demande de ces essences ouvrirait la voie à la reprise en main d'espaces forestiers actuellement plus ou moins bien dédiés, ainsi qu'à la reconquête en gestion raisonnée d'autres zones forestières. Cette démarche et ces nouvelles pratiques à enclencher, aiderait à protéger l'environnement des fléaux parasites et autres risques naturels.

Enjeu 2 : Une ressource forestière abondante, mais sous-exploitée (zones de montagne, très morcelée).

Améliorer les conditions et augmenter les capacités de prélèvements raisonnés.

La ressource bois est abondante en Occitanie dans des conditions normales ou plus difficiles.

La demande est actuellement faible sur les gros bois « résineux et feuillus ». De gros arbres (spécimens) ne peuvent être prélevés à cause du relief et de difficultés d'accès. Nombre de ces arbres à fort potentiel de bois d'œuvre et leurs connexes qui pourraient, par exemple, être orientés vers la chimie verte, sont perdus et le CO₂ retourne dans l'atmosphère.

Dans la mesure où des pistes de transformations des gros bois se déploient, les acteurs économiques tels que « les propriétaires, les exploitants, les ETF, les transformateurs, les industries spécifiques de productions d'outils et de moyens, ... » pourraient se réunir pour imaginer et développer des solutions adaptées pour améliorer le prélèvement et le travail en forêt. Un consortium ayant la faculté d'intégrer plusieurs capacités industrielles au cœur du projet de l'outil à réaliser pourraient voir le jour.

Le débardage et le transport des bois, déjà avancée en 2009 par une proposition du CESER Midi-Pyrénées⁷¹, à l'aide de dirigeables gros porteurs pourrait voir le jour en Occitanie.

Par exemple, le projet de dirigeables « FLYING WHALES | LCA60T Program »⁷² déployé en Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui mature.

Le CESER Occitanie préconise une rencontre entre les acteurs au cœur des enjeux de la forêt (gestion raisonnée, prélèvements et transports des bois ronds, livraisons sur les zones de transformations) et les partenaires compétents en Occitanie, motivés pour élaborer de nouveaux outils... Après le recueil des

⁷¹ Avis « La filière bois en Midi-Pyrénées » - 23 juin 2009, CESR Midi-Pyrénées.

⁷² <https://www.flying-whales.com/>

besoins, on pourrait imaginer des ruptures avec les modèles d'outils actuels, moins adaptés à ces contextes particuliers. Ces outils et ces solutions pourraient être soutenus dans le cadre d'appels à projets. Ils pourraient ensuite s'exporter, comme le débardage et le transport par dirigeables.

Enjeu 3 : Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource régionale dans le cadre de l'économie verte (matériau disponible régionalement, renouvelable, recyclable, capteur de CO2, peu énergivore).

Développer des concepts et modèles, qui utilisent des quantités importantes de bois d'œuvre prélevés en Occitanie et à sa périphérie.

Cet enjeu prioritaire doit être traité dans le bon ordre de remise en marche de tous les mécanismes favorables, pour permettre d'atteindre cet objectif.

Afin de pouvoir déclencher un plan stratégique et un plan d'actions, **le CESER Occitanie préconise la création d'instances de veilles et de confrontations très opérationnelles, pour comparer les modèles qui existent et en élaborer de nouveaux pour développer l'usage des bois d'œuvre d'Occitanie.** Ces travaux sont à faire en amont de toutes formes d'engagements à l'investissement. Ils sont essentiels pour accompagner l'augmentation du prélèvement des feuillus. En effet, ce sont les feuillus qui font fonctionner les scieries locales de gros bois ronds.

L'Interprofession du bois FIBOIS Occitanie et les Organisations Professionnelles avec les Consulaires, pourraient mobiliser leurs réseaux et référents pour y travailler.

L'agence AD'OCC pourrait jouer un rôle important dans l'élaboration de pistes nouvelles à fort potentiel, en concertation avec l'écosystème.

Exemple de mode opératoire « à affiner » :

- Réunir pour instaurer un dialogue constructif entre professionnels motivés :
 - o Maîtres Artisans ou Artisans des métiers traditionnels du bois ;
 - o Architectes ayant des « profils et positions » sur des marchés différents ;
 - o Bureau d'études bois ;
 - o Économistes de la construction ;
 - o Professionnels de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages « AMO » ;
 - o Assureurs des modèles de produits et d'ouvrages ;
 - o Juristes spécialisés ;
 - o Négociants ou distributeurs de bois « actifs en écoulements significatifs de feuillus » ;
 - o Scieurs de petites, moyennes et plus grandes scieries ;
 - o Experts du CRPF ;
 - o Donneurs d'ordres déterminés à s'investir sur de nouveaux modèles efficaces ;
 - o ...
- Initier des travaux de mise à plat des modèles ;
- Initier des travaux de créations de modèles qui réindustrialisent ;
- Mettre en route les premières chaînes de valeur de productions ;
- Enclencher les prochaines pistes sur d'autres segments industriels ;
- Créer une synergie d'approvisionnements induits et complémentaires ;
- Créer une nouvelle culture industrielle compétitive, l'expliquer, et. communiquer pour la vendre !

Enjeu 4 : Remettre l'usage des feuillus dans les industries de transformation locales et dans la construction.

L'usage des feuillus n'est plus un réflexe naturel, il faut y revenir et s'entraîner pour redevenir compétitifs

Les conséquences des abandons :

- L'abandon des zones rurales au bénéfice des villes, n'est pas propice au maintien de la gestion de l'eau, des sols, des bosquets, des haies et des forêts. Lorsque l'homme s'en va, il emporte avec lui son impact sur l'environnement, qu'il soit positif ou négatif.
- L'abandon de la pratique régulière des gestes professionnels de transformations du bois, a pour conséquence la perte d'efficacité lorsqu'il faut les pratiquer occasionnellement. Autrefois champions sur des pratiques de transformation de matières premières maintenant abandonnées, les femmes ou les hommes de métier sont devenus de moins bons compétiteurs. Ce principe se décline vers les entreprises artisanales, les manufactures, les industries et toutes les filières industrielles en général, et celle du bois en particulier.
- Aussi certain que l'abandon de la transformation d'une matière première remplacée par une autre, provoque l'abandon de la mine... L'abandon des pratiques historiques de transformation des feuillus a provoqué l'abandon de ce gisement vert. Un gisement dans lequel, il y a encore et toujours des pépites et des bons filons en feuillus matures qu'il faut prélever avant qu'ils n'aient eu une vie pour rien !
- L'abandon aussi et surtout des notions de conscience et de valeur des choses, de la vie et de nos atouts, tout cela doit être repris en main. Sans cela, notre patrimoine naturel à protéger, nos savoir-faire et capacités industrielles vont disparaître.
- ...

Un nouveau cycle peut commencer, il faut reprendre l'entraînement ! Les feuillus doivent *a minima* retrouver la place qu'ils avaient jadis. Ils doivent surtout profiter des progrès technologiques et des nouvelles voies de développement issues de la recherche et de l'innovation.

Le couvert végétal forestier aujourd'hui mal ou pas du tout géré, devient dangereux pour lui-même et sa périphérie à cause de l'abandon. Pourquoi y engager tous les travaux et suivis de gestion nécessaires à la remise en exploitation ? Pour quels bénéfices ?

Si la ressource redevient un centre d'intérêt, tout en maintenant des zones sanctuarisées, elle pourrait être exploitée et gérée selon une approche opérationnelle et écologique concertée.

Le potentiel latent des ressources existantes, des forces vives en présence, du génie disponible et des marchés, sont autant d'atouts à considérer. La recherche et l'innovation offrent de nouvelles pistes de débouchés pour la biomasse bois.

De plus, les tendances actuelles avec des stratégies et un nouveau cadre impactés par le changement climatique fixent des objectifs ambitieux pour atteindre 2050 avec une région Occitanie bas carbone exemplaire...

Ainsi, le contexte et les enjeux, nous invitent à reprendre et à actualiser nos pratiques et nos moyens de prélèvements, puis de transformations de nos essences de bois en Occitanie.

Réenclencher l'approvisionnement en feuillus, pour répondre aux besoins de plusieurs marchés est possible. Cela ne tient qu'à une volonté et à une grande détermination de plusieurs parties prenantes en Occitanie, pour déclencher un plan stratégique et le mettre en œuvre sur plusieurs années. Ce type d'engagement pourrait devenir une audace remarquable, portée par « la première région de France à énergie positive », qui se fixerait un tel défi d'intérêt national.

Le modèle de la construction bois industrialisée à base de résineux, très visible aujourd'hui autour de nous, a été déclenché et accompagné par un plan stratégique similaire, un pilotage et des accompagnements très volontaires au départ, qui perdurent.

Le CESER Occitanie préconise l'étude et la mise en œuvre d'un projet ambitieux de réindustrialisation de grande envergure en Occitanie, dans l'esprit et selon la pratique du développement durable opérationnel.

Un modèle efficace, qui permettrait une reprise de gestion du couvert forestier abandonné, à partir du prélèvement des essences de feuillus. Ceci inclut la remise en route des scieries locales des gros bois en Occitanie pour servir les charpentiers, les menuisiers...

La production de connexes en grandes quantités en sortie de toutes les activités, seront très utiles pour alimenter les développements de la chimie verte et pour garantir une masse de déchets ultimes pratiquement secs, très recherchée par les fabricants de pellets.

Enjeu 5 : Soutenir l'adaptation et la compétitivité des industries, en particulier dans le secteur de la transformation. Encourager la R&D et l'innovation dans l'ensemble de la filière et faciliter le transfert de technologie.

Développer des outils et des méthodes adaptés aux besoins spécifiques en Occitanie

Un plan stratégique pour accomplir un projet ambitieux et d'envergure dans un contexte hyper contraint, impose des approches et des angles d'attaques inédits et plus adaptés. Partir de l'identification des besoins du marché, et non plus de la forêt.

Il est nécessaire de mobiliser des experts et des chercheurs, pour construire et animer une synergie pluridisciplinaire canalisée sur l'identification des problématiques et la construction de solutions efficaces. La recherche collaborative et le transfert de technologie doivent pouvoir s'opérer sur l'ensemble de la filière des transformations et utilisations du bois et être soutenus par les acteurs publics régionaux, national et européens.

L'objectif est de produire tous les outils nécessaires et très performants pour réussir les transformations effectives des feuillus, afin qu'ils reprennent des parts de marchés significatives sur le marché national et à l'export. Le but est de créer une alliance en Occitanie, entre les industries de production des moyens et celles des transformations de nos essences de bois.

La masse des travaux à réaliser et des opportunités industrielles à déployer, est à la mesure de la valeur positive inverse de la balance commerciale de la matière première bois à rétablir et bien au-delà. La région Occitanie est représentative des contextes de ruralités et de géographies parfois tourmentées, avec des couverts forestiers qui ont besoins d'organisations et de moyens différents de ceux qui sont actuellement influencés par d'autres contextes plus homogènes. A l'échelle planétaire, le modèle de l'Occitanie représente 75 % des espaces occupés par des populations rurales, il y a de grandes opportunités d'exportations des solutions « Fabriqué en Occitanie ! ».

Le CESER Occitanie souhaite qu'un plan stratégique ambitieux de conquête des marchés à partir de l'utilisation de nos feuillus pour l'Occitanie soit mis en œuvre en Occitanie. Il devra intégrer le potentiel exact à disposition en Occitanie ; encourager et promouvoir les innovations et solutions pouvant développer des marchés et attirer ou réactiver des industries sur le territoire régional ; être doté de moyens accessibles et adaptés à tous les acteurs économiques, des PME/PMI aux entreprises plus importantes. Il devra surtout s'adapter aux évolutions et aux besoins en temps réel de la filière. **Les partenaires du Programme régional de la filière forêt-bois doivent en être les chefs de file.**

Le CESER encourage également la Région Occitanie à se rapprocher du pôle de compétitivité Xylofutur afin que les parties prenantes régionales de la R&D et l'innovation puissent s'intégrer dans ce type de réseau et bénéficier des opportunités qu'il peut offrir. D'ailleurs, le cluster Chimie verte⁷³ et le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation⁷⁴ collaborent déjà avec Xylofutur sur des projets de R&D et Innovation sur la chimie du bois.

⁷³ <https://www.clusterchimieverte.fr>

⁷⁴ <https://agrisudouest.com>

Enjeu 6 : Développer les partenariats entre les industries et entre acteurs de la filière afin d'optimiser la valeur sur les marchés : renforcer la contractualisation, le partage de compétences, les projets collaboratifs. Dynamiser l'action interprofessionnelle régionale et développer les outils de connaissance de la filière.

S'appuyer sur les grands projets industriels au cœur et à la périphérie du défi initial

La complémentarité et la bonne combinaison des solutions qui peuvent être envisagées pour réaliser le défi initial « filière bois », est une des clés de la réussite du projet industriel global qui pourrait être envisagé.

Le projet initial, consiste à connecter les besoins porteurs bien identifiés sur les différents marchés cibles, avec les transformations compétitives qui déclenchent la mobilisation optimum des feuillus et autres gros bois en Occitanie.

Il est nécessaire d'écrire un cahier des charges du défi initial en définissant clairement des pistes de solutions et d'outils pour répondre aux besoins. De cette démarche doit découler une collection de matériels et solutions, qui ont *a minima* un marché national à satisfaire. Les partenaires en travaillant en mode collaboratif interdisciplinaire pourraient déployer cette nouvelle génération d'outils et envisager son exportation.

La réindustrialisation des filières bois et affinitaires en Occitanie, pourrait faire fonctionner de concert :

- Le défi initial, qui concerne le déploiement ambitieux de toutes les activités et acteurs des différentes filières, contenues dans le terme générique « filière bois » ;
- Le défi intégré, qui implique le déploiement industriel ambitieux de toutes formes de solutions, outils et moyens dédiés au défi initial « filière bois ».

L'ensemble représente un projet de réindustrialisation global envisageable, dont le support emblématique et cas d'école « réindustrialisation de la filière bois en Occitanie » permet d'être conquérants sur ces 2 marchés.

Un tel programme ne se décrète pas. Il doit être planifié et déclenché par une ambitieuse volonté politique.

Il doit s'adosser à une masse très significative d'acteurs majeurs qui se sont déclarés et se positionnent pour déployer leurs projets industriels, en synergie avec d'autres projets moyens et plus petits.

Le CESER Occitanie expose une Vision d'avenir possible et souhaitable d'un grand projet industriel qui comporte plusieurs enjeux et plusieurs défis ! La force d'inspiration est posée, le CESER Occitanie préconise une étude rapide et de haut niveau sur ces sujets pour identifier les pistes soutenables et la façon de bien les articuler pour réindustrialiser la filière bois en Occitanie. D'autres filières affinitaires pourraient également participer à la réussite de ces défis.

Toutes les forces vives régionales et leurs organisations au cœur et à la périphérie des enjeux doivent y être associées. Les interprofessions concernées en tant que relais d'animations et les différents partenaires en appui auront pour rôle de structurer le plan stratégique et les modes opératoires, puis les accompagner sur le long terme.

Des entreprises venues d'ailleurs pourraient « avec nos bois ronds partis puis revenus en produits » déployer des solutions avant nous. Alors pourquoi attendre que d'autres pays inondent le marché, avec des solutions pertinentes à base de feuillus à la place des acteurs économiques ancrés en Occitanie ?

Le CESER préconise la mobilisation générale... Réunir les parties prenantes autour d'un projet industriel de grande envergure, qui s'inscrit dans la dynamique économique verte et décarbonée. Les travaux nécessaires entre plusieurs organisations dont FIBOIS Occitanie et d'autres partenaires doivent être engagés au plus tôt pour enclencher une dynamique, une belle aventure humaine !

Enjeu 7 : Changer la perception de la filière et des métiers de la transformation du bois.

Inspirer et donner envie de participer à cette aventure humaine

La perte de sens et de motivation pourrait être un obstacle, dans une belle aventure il y a du sens. Cependant, au départ de l'aventure tout est à faire et la faiblesse des modèles économiques dans trop de cas, est peu propice à encourager les différents engagements. Donner envie, oui mais...

Comment encourager et stimuler l'engagement individuel ? Celui des entreprises qui se retrouvent parfois « maillons faibles » dans une des chaînes de valeur « peu connue et mal reconnue » dans l'immensité de « la filière bois » ?

La réindustrialisation doit créer de la valeur ajoutée qui se redistribue aux différents paliers. Elle doit aussi permettre une juste rémunération en fonction de la valeur ajoutée effectivement créée par les acteurs de la filière. Il est nécessaire de revaloriser le geste professionnel, le savoir-faire et la capacité à faire, pour que la perception change et que les métiers redeviennent attractifs.

La connaissance et la reconnaissance doivent être prises en compte à chaque niveau, afin d'unir dans l'action et susciter les synergies pour réaliser les enjeux et les défis de la filière. L'analyse des chaînes de valeur, les interactions entre les différents maillons sont à identifier afin de faire filière ensemble...

La filière des transformations et des utilisations du bois doit prendre sa place au sein de LA filière forêt-bois.

Le CESER Occitanie recommande une attention particulière sur cet enjeu et préconise la mise en place d'une pédagogie inspirante, pour donner envie de participer à la réindustrialisation décarbonée de la filière bois en Occitanie.

3. LA FILIÈRE TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE, UN EXEMPLE DE RÉINDUSTRIALISATION

Oui, la filière du bois en Occitanie pourrait être un exemple de réindustrialisation !

La reconquête deviendrait possible en changeant de point de vue, en mettant au centre de cette réindustrialisation, les besoins du segment « transformations et utilisations du bois matière première ».

Partir du/des marchés, réactiver des débouchés et en créer de nouveaux grâce à la R&D et l'innovation... consoliderait l'intérêt, d'une part pour l'amont de la filière d'exploiter ou de remettre en gestion des propriétés et, celui pour les industries de l'aval de réinvestir ou d'investir dans des productions locales créatrices de valeurs économiques et d'emplois ancrés dans les territoires régionaux d'autre part.

Une première étape serait d'investir dans le soutien au développement de nouvelles voies et à la promotion des utilisations des essences locales, et plus particulièrement des feuillus vers le tissu industriel régional. Nous l'avons vu, de la construction à la chimie verte, les possibilités d'utilisation de la ressource « feuillu » sont conséquentes. Une même ressource peut servir plusieurs marchés, il faut les organiser pour optimiser sa valorisation et maintenir tous les atouts apportés par ce matériau. De plus, il est important que la R&D et l'innovation puissent fournir des solutions répondant aux besoins exprimés par les acteurs de la transformation du bois.

Le renforcement et la structuration de l'écosystème des transformations du bois doivent être entrepris notamment :

- En suscitant les rencontres et les échanges entre les parties prenantes appartenant à des univers différents ;
- En instaurant un dialogue continu entre l'aval et l'amont de la filière forêt-bois ;
- En soutenant les investissements nécessaires dans la première et la deuxième transformation ;
- En soutenant des voies de diversifications, comme l'installation de micro-bioraffineries dans les scieries (source de revenus supplémentaires pour les scieries) ;
- En incitant des industriels à investir dans des solutions nouvelles...

Si cette étape réussit, l'augmentation de la demande encouragera le segment de la sylviculture à investir dans la forêt. L'innovation pourra faciliter et augmenter le travail en forêt. Les soutiens aux investissements prévus dans les différents programmes de développement de la filière pourront être mobilisés. La ressource étant à nouveau produite, le temps sera venu de sécuriser les approvisionnements locaux pour valoriser en Occitanie, des essences produites en Occitanie !

En effet :

- Si les bois produits en Occitanie ne servent pas la filière régionale des transformations du bois ;
- Si l'écosystème industriel des transformations et des utilisations du bois régional n'est pas présent en Occitanie.

Les investissements réalisés pour solutionner les problématiques amont de l'exploitation forestière des massifs régionaux, (dessertes...) d'une part, et ceux destinés à la première transformation, n'auront servi à rien.

Le bois produit, récolté en Occitanie ne participera que peu au développement économique régional, à celui des emplois et à l'augmentation de la valeur ajoutée produite en région. En effet, ne trouvant d'acquéreurs en région, il partira grossir les rangs de l'export et la situation n'aura pas changée ou sera devenue pire.

Il est donc nécessaire que la filière « transformations et utilisations du bois » en Occitanie, soit considérée dans toute sa dimension (qui ne s'arrête pas à la première transformation), d'y consacrer une feuille de route régionale spécifique prenant en compte tous les paramètres et assortie de moyens.

Ceci pour qu'elle devienne une réalité, un exemple de réindustrialisation régionale !

PRÉCONISATIONS : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE DES TRANSFORMATIONS ET DES UTILISATIONS DU BOIS EN OCCITANIE

Les préconisations du présent Avis s'adressent à l'exécutif régional et à l'État pour ce qui le concerne.

Le souhait est également d'inspirer les parties prenantes à s'engager pour relever le défi !

Le CESER préconise qu'une stratégie régionale opérationnelle soit définie et mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie. En effet, en prenant exemple sur des démarches engagées sur certaines filières industrielles des énergies décarbonées (éolien flottant, hydrogène), l'Occitanie a prouvé qu'il était possible de rassembler ses forces vives autour d'un sujet structurant, de développer des opportunités et des marchés pour créer ou recréer de la valeur ajoutée en région et dans les territoires. La filière des transformations et des utilisations du bois pourrait en être le prochain exemple.

Faire industrie ensemble

Élargir la vision de la filière, renforcer le dialogue entre tous les maillons de la chaîne de valeur.

Une Filière Forêt-Bois où la forêt est très présente.

La vision réduite de la filière Bois : Construction /Énergie/Emballage/Industrie papier-panneaux.

Le CESER recommande que la filière soit envisagée à partir des marchés que peut irriguer la ressource bois.

Cette posture pourrait également renforcer le rôle de l'interprofession, dans laquelle l'ensemble des maillons des différentes chaînes de valeur autour de la ressource bois pourrait se reconnaître, dialoguer... pour faire industrie ensemble.

Cartographier les acteurs de la R&D et Innovation sur la thématique en Occitanie et les mettre en réseau avec les entreprises

Le panel des éléments à répertorier et à organiser correspondant à un travail qui sort du cadre de cet avis, nous encourageons fortement les parties prenantes de la filière à dresser une cartographie, la plus large et la plus disruptive, des pistes et des acteurs de la filière bois en Occitanie. **Cette cartographie pourrait être la suite logique d'actions envisagées dans le 1^{er} contrat de filière régional et être reprise avec un champ plus large dans le futur contrat en cours d'élaboration.**

Connecter la filière avec les réseaux nationaux et européens de R&D et Innovation.

Le CESER s'étonne que l'Occitanie et l'écosystème filière Forêt-Bois régional ne soient pas adhérents du seul pôle de compétitivité de la filière. Nous n'avons pu obtenir les raisons de ce choix.

Le cluster Chimie verte et le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation sont très actifs en région sur la R&D et l'innovation en chimie du bois et collaborent déjà avec le pôle Xylofutur sur ces sujets.

Cette question importante devrait être abordée avec les acteurs régionaux de l'accompagnement des projets de R&D et d'innovation tels que les clusters et les pôles de compétitivités. En effet, les opportunités à partir du bois peuvent irriguer de nombreuses autres filières, dont certaines ont déjà entamé des réflexions. Il est nécessaire de créer les conditions favorables à des échanges entre les partenaires identifiés...pour maximiser aussi les opportunités de financement et de mise en œuvre des projets.

Le CESER encourage également la Région Occitanie à se rapprocher du pôle de compétitivité Xylofutur afin que les parties prenantes régionales de la R&D et l'innovation puissent s'intégrer dans ce type de réseau et bénéficient des opportunités qu'il peut offrir.

Mettre à jour les informations marchés sur la filière et en assurer un suivi régulier.

Le CESER préconise qu'une nouvelle étude régionale soit commanditée, afin de mesurer l'évolution des différents marchés identifiés il y a 6 ans.

Remettre les feuillus au centre des productions

Définir une stratégie argumentée pour une transformation plus importante, en volume, du bois issu des feuillus, y compris des qualités secondaires et travailler sur des modèles et des designs qui repositionnent les essences de feuillus

"En France, on n'a pas de pétrole mais on a des feuillus !". Si les feuillus sont majoritaires en Occitanie à hauteur de 72 %, il convient de revoir toute la chaîne de valeur du feuillu. Donner des idées aux clients potentiels sur le thème « les bois de nos forêts nous vont bien » !

Le CESER Occitanie préconise la création d'instances de veilles et de confrontations très opérationnelles, pour comparer les modèles qui existent et en élaborer de nouveaux pour développer l'usage des bois d'œuvre d'Occitanie. Il s'agira de proposer des modèles différenciés et à haute valeur ajoutée pouvant réactiver la filière du sciage local en revalorisant les sciages à façon.

Faire dialoguer les acteurs entre eux

Le CESER Occitanie attire l'attention sur l'intérêt d'un rapprochement constructif entre forestiers et transformateurs, pour rechercher et mettre en œuvre des solutions qui mobilisent mieux les essences de bois feuillus. L'augmentation de la demande de ces essences ouvrirait la voie à la reprise en main d'espaces forestiers actuellement plus ou moins bien dédiés, ainsi qu'à la reconquête en gestion raisonnée d'autres zones forestières. Cette démarche et ces nouvelles pratiques à enclencher, aiderait à protéger l'environnement des fléaux parasitaires et autres risques naturels.

Améliorer la traçabilité du bois afin de mieux le valoriser

Il existe des marques de bois en fonction du lieu d'extraction : bois des territoires du Massif central, bois des Pyrénées. Ces deux exemples sont la résultante d'une démarche novatrice dont il doit être possible de s'inspirer pour améliorer la traçabilité du bois des massifs d'Occitanie. **Le CESER encourage les pouvoirs publics à un recours systématique aux référentiels bois d'Occitanie dans leurs appels d'offres « construction ».** Par ailleurs, des actions pourraient être menées en complémentarité de ce qui est déjà fait au sein du réseau des prescripteurs, pour faciliter l'utilisation des bois locaux dans l'ensemble des projets de construction. Il serait souhaitable de mettre en avant le bois feuillu dans la construction en mixité avec d'autres matériaux, en parallèle de la construction bois qui utilise principalement des résineux.

Reconquérir des parts de marché

Le CESER Occitanie souhaite qu'un plan stratégique ambitieux de conquête des marchés à partir de l'utilisation de nos feuillus pour l'Occitanie soit mis en œuvre en région. Il devra intégrer le potentiel de la ressource mobilisable en Occitanie ; encourager et promouvoir les innovations et solutions pouvant développer des marchés et attirer ou réactiver des industries sur le territoire régional ; être doté de moyens accessibles et adaptés à tous les acteurs économiques, des PME/PMI aux entreprises plus importantes. Il devra surtout s'adapter aux évolutions et aux besoins en temps réel de la filière. **Les partenaires du Programme régional de la filière forêt-bois doivent en être les chefs de file.**

Pour cela, **le CESER Occitanie préconise une étude rapide et de haut niveau sur ces sujets pour identifier les pistes soutenables et la façon de bien les articuler pour réindustrialiser la filière bois en Occitanie.**

Un projet ambitieux de réindustrialisation autour des feuillus

Le CESER Occitanie préconise l'étude et la mise en œuvre d'un projet ambitieux de réindustrialisation de grande envergure en Occitanie, dans l'esprit et selon la pratique du développement durable opérationnel. Un modèle efficace, qui permettrait une reprise de gestion du couvert forestier abandonné, à partir du prélèvement des essences de feuillus. Ceci inclut la remise en route, l'adaptation et la modernisation des scieries locales des gros bois en Occitanie pour servir les charpentiers, les menuisiers...

Sécuriser les approvisionnements

Développer la contractualisation des approvisionnements de bois entre les propriétaires, publics ou privés, et les scieries en aval.

Cette démarche est déjà engagée au niveau national pour le commerce des bois ronds issus des forêts publiques. De grandes entreprises, très consommatrices de biomasse bois mettent également en place des

contrats d'approvisionnements avec les producteurs privés. Il est nécessaire de renforcer et de développer cette pratique, tout en prenant en compte qu'il peut y avoir plusieurs usages à une même ressource. **Le CESER encourage les parties prenantes à engager une réflexion de planification sur une approche concertée qui débouche sur une contractualisation où, sur un même volume de bois, plusieurs transformateurs pourraient être servis.** Cela pourrait permettre de maximiser la valorisation de la matière d'une part, et d'ouvrir l'accès facilité à la ressource pour d'autres acteurs d'autre part.

Travailler sur les métiers

Former les architectes, les bureaux d'études et les économistes du bois à l'utilisation du bois comme matériau d'avenir, biosourcé et prise en compte plus concrète de la RE2020, de l'économie circulaire, notamment avec des feuillus.

Travailler sur des modèles originaux qui invitent la pratique complète des métiers du bois « Charpente, menuiserie, agencement et équipement... » pour préserver les savoir-faire et l'aptitude à les transmettre. Dans le biosourcé, le bois, c'est la locomotive et les autres matériaux, les wagons. L'apprentissage d'un métier qui valorise bien les feuillus, a besoin d'architectures originales qui donnent l'occasion d'apprendre la totalité du métier. L'essor des modèles architecturaux à base de feuillus en parallèle de ceux de la construction bois à base de résineux, est une condition importante de la réussite du projet de réindustrialisation.

Revaloriser le métier de scieur.

Grâce à un retour important des commandes supplémentaires en feuillus issues de l'aval : une meilleure formation, une meilleure rémunération et une plus grande automatisation des tâches quand cela est possible.

Le CESER est favorable aux actions visant à renforcer le dialogue entre les professionnels des différentes filières pour faciliter la connaissance des métiers, des solutions... et cela dès la formation.

Agir en forêt

Renforcer les moyens d'intervention du Centre régional de la propriété forestière.

L'interlocuteur des propriétaires de forêts privées ne parvient pas à obtenir de ces ressortissants qu'ils se dotent d'un plan de gestion de leur forêt. Actuellement, sur les 480 000 hectares de forêts concernées, seulement 250 000 hectares sont dotés d'un plan de gestion. La faible valorisation des forêts privées s'explique, en partie, par le désintérêt des propriétaires qui privilégient la rente sylvicole à l'exploitation dynamique de leurs futaies. **Il sera également nécessaire de renforcer également le rôle de l'ONF dans la gestion et la valorisation de la forêt.**

Anticiper les besoins forestiers et les risques face au changement climatique (incendie, sécheresse, biodiversité...)

Le CESER propose ces sujets soient intégrés dans les réflexions autour de la sylviculture.

Améliorer les dessertes forestières.

Les principales particularités du territoire bois d'Occitanie sont le morcellement des lieux d'exploitation et la difficulté des conditions d'exploitation du fait des massifs pentus. **Le CESER préconise l'ouverture de pistes exclusivement empruntées par les professionnels et les services de lutte contre les incendies.**

De plus, Le CESER encourage les initiatives visant à mettre en relation les acteurs de la forêt occitane et les partenaires régionaux de la R&D et de l'innovation pour développer de nouveaux outils pouvant faciliter le travail en forêt (dirigeables, drones, exosquelettes...), mais aussi pour investiguer toutes les pistes d'intérêt, comme par exemple le bois matériau de substitution aux plastiques. De tels projets collaboratifs pourraient être soutenus via des appels à projets spécifiques.

Communiquer, expliquer

Ces préconisations pourraient entrer dans les actions du futur contrat de filière :

Réaliser un guide des métiers du bois.

Beaucoup d'acteurs, beaucoup d'organismes, des périmètres d'intervention peu ou mal connus : un vadémécum du « Qui fait quoi dans le Bois ? » serait utile à l'ensemble des professionnels du secteur. Ce guide pourrait être complété par des films courts sur les différents métiers dans un format adapté aux jeunes (YouTube, Tiktok...).

Rédiger un argumentaire pour le grand public qui expliquerait l'intérêt des coupes de bois raisonnées.

Il s'agirait d'une matrice argumentationnelle à partir d'un canevas stable et constant qui permettrait de sensibiliser le grand public à la nécessité de procéder à des coupes de bois, bien entendues conformes au code forestier en vigueur.

Une campagne de communication en direction du grand public devrait être accolée à cet argumentaire. Elle devra donner une explication claire quant à la démarche de gestion raisonnée et respectueuse de la nature et des ressources forestières d'Occitanie.

CONCLUSION

En qualité de représentant de la société civile organisée, le CESER Occitanie a voulu apporter dans cet Avis, une vision non conventionnelle de la filière Bois.

Partir de l'aval, des industries de la transformation et de l'utilisation de la ressource bois en favorisant les solutions propices à la remobilisation des essences régionales.

Ceci afin de :

- Réactiver la demande locale en bois régionaux et encourager la reprise en main de la forêt par une gestion raisonnée et respectueuse de la capacité naturelle de la ressource ;
- Se réapproprier des savoir-faire et des compétences mises un temps de côté, en développer de nouveaux ;
- De favoriser le transfert de technologie vers les industries régionales ;
- De susciter des investissements en région ;
- D'irriguer d'autres filières régionales ;
- ...

Nous souhaitons que les propositions de cet Avis puissent inspirer les parties prenantes de la filière régionale afin qu'elles fassent « industrie ensemble » au bénéfice de la protection de l'environnement, du développement économique, des emplois et de meilleures conditions sociales et de vie au cœur de l'équilibre régional des territoires d'Occitanie.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD'OCC	Agence régionale de développement économique d'Occitanie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie / Agence de la transition écologique
AFOM	Matrice « Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces »
AGEC	Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
AMO	Assistance à maître d'ouvrage
BE	Bois Énergie ou Bois d'énergie
BI	Bois Industrie ou Bois d'industrie
BO	Bois d'œuvre
BTMC	Bois des territoires du Massif Central, certifiant la provenance du bois et répondant à un cahier des charges.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CESER	Conseil économique, social et environnemental Régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CO2	Dioxyde de carbone
COFIFAB	Comité professionnel de développement des industries française de l'ameublement et du bois
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CRT	Centre de ressources technologiques
DELTA	Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation – Région Occitanie
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt
DRARI	Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation
ENSIACET	École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques
ETF	Entrepreneurs de travaux forestiers
FCBA	Institut technologique Forêt cellulose Bois-construction Ameublement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSC	Forest Stewardship Council, certifiant la gestion durable des forêts.
FSE	Fonds social européen
ha	hectare
IMT	Institut des mines télécom
INP	Institut national polytechnique
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IUT	Institut universitaire de technologie
LCA	Laboratoire de chimie agro-industrielle
LCB	Le commerce du bois

M	Million
Marquage CE	Marque communauté européenne
Md	Milliard
MDF	Panneau de fibres à densité moyenne
ONF	Office national des forêts
OSB	Panneau Oriented Strand Board
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières, certifiant la gestion durable des forêts.
PETR	Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux
PFT	Plate-forme technologique
PME	Petite moyenne entreprise
PMI	Petite moyenne industrie
PNFB	Programme national de la filière forêt-bois
PRFB	Programme régional de la filière forêt-bois
R&D	Recherche et développement
RBUE	Règlement sur le bois de l'Union européenne
RE2020	Règlementation environnementale 2020
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RH	Ressources humaines
SGAR	Secrétaire général pour les Affaires régionales
SRESTE	Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique
TBI	Toulouse biotechnology institute
TPMC	Territoire de projets Massif central
UMR	Unité mixte de recherche

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Philippe LEROUX

2^e COLLÈGE

M. Daniel MÉMAIN

Pour les organisations CGT, Solidaires et FSU, les Conservatoires d'espaces naturels et Conservatoires botaniques nationaux

Mme Josette RAYNAUD

Pour le groupe FO

Suffrages exprimés : 136

Avis adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur Philippe LEROUX

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Préfet de région, Monsieur Pierre-André DURAND,
Madame la Présidente de Région, Madame Carole DELGA,
Monsieur Jalil BENABDILLAH, 8^e Vice-Président, Économie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation,
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le Collège 1. Ce projet d'Avis a été un grand défi pour l'ensemble de la Commission 3.

Au nom du Collège 1, je tiens à remercier Vitrigny et Christine qui ont œuvré grandement à la réussite de cet Avis.

Pour le Collège 1, collège des entreprises et des activités professionnelles non-salariées, cet Avis : « Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ? » a été d'un véritable intérêt. Tous les mots ont leurs attraits « transformation ; utilisation ; réindustrialisation ; filière ».

La filière bois : qu'est-ce qu'une filière ?

- Sur un bateau, c'est la ligne de vie...
- Un regroupement de métiers qui ont un point commun ou des techniques communes.
- C'est l'ensemble des activités complémentaires, qui concourent d'amont en aval à la réalisation d'un produit fini.
- C'est l'ensemble des activités industrielles relatives à un matériau ou une énergie.

« Accélérer notre réindustrialisation » est une volonté gouvernementale.

Mangeons Français, médicaments Français, acheter du bois Français...

Un cas particulier traité par le CESER Occitanie, **la transformation du bois !**

La souveraineté économique est un souhait de la Région Occitanie, qui a été conforté dans la SRESTE : « Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transition Écologique ».

Voici l'état des lieux qui nous intéresse au cœur de la SRESTE :

- L'or vert de la région Occitanie : « ce sont ses forêts et leurs essences de bois... ».
 - C'est la 2^e Région forestière au niveau national
 - 36 % de sa surface est couverte de forêts
- Une forêt aux multiples essences :
 - 72 % de feuillus (chêne, hêtre, ...) ;
 - 18 % de résineux (pin, épicéa, douglas, ...) ;
 - 10 % mixte
- Une forêt majoritairement privée et morcelée, qui est sous-exploitée.
- Un rôle de préservation de l'environnement, qui abrite une grande biodiversité.
- Une diversité de marché « Bois d'œuvre ; Bois industrie ; Bois énergie ».
- Des soutiens publics à la filière et aux entreprises.

Cependant il y a un paradoxe : une ressource très abondante /AVEC/ un déficit commercial important.

Nos bois ronds sont importés vers la Chine et vers la Belgique et nous importons des produits bois et dérivés... La Belgique est en retour le premier fournisseur de la France, en bois ronds sciés et dérivés de produits bois.

Il y a une complémentarité entre la valeur du bois < ET > la valeur produite par la transformation du bois.

Entre les transformations basiques et les transformations extraordinaires, il y a un grand panel de possibilités.

C'est l'utilisation et la transformation du bois qui déclenchent la création de la valeur ajoutée supplémentaire.

Sans être parfaitement exact sur les chiffres « soumis à des variations », pour illustrer le principe des ordres de grandeurs, voici ce que peut représenter la création de valeur :

- 1 m³ de bois sur pied avant abattage = 100 euros ;
- 1 m³ de bois brut sec de qualité correcte pour la menuiserie = 1500 euros ;
- 1 m³ de ce bois brut menuisé et assemblé pour faire une porte d'entrée « patrimoine » = +/- 5000 euros ;
- 1 m³ de bois transformé en très haute valeur ajoutée = 10 000 / 50 000 euros le m³ ou plus...

Il faut affiner l'étude des valeurs induites par la transformation de nos essences « résineux et feuillus ».

Actuellement, la plus forte part de valeur ajoutée se réalise AILLEURS, quand on importe des produits finis ou semi-finis, qui en plus ont été réalisés trop souvent avec nos bois ronds exportés.

Il y a le pôle de compétitivité « XYLOFUTUR », nous n'y sommes pas ; nous ne nous parlons pas. Le travail se fait en silo et il n'y a pas un référent dédié au bois au sein d'AD'OCC. FIBOIS Occitanie accompagne et anime, il faut renforcer les synergies.

Il est urgent de réagir et de retrouver notre souveraineté. Reprendre en main le matériau bois issu de nos forêts et les transformations génératrices de valeurs !

Face aux enjeux définis par l'Avis, le Collège 1 appui sans réserve les préconisations du CESER et la feuille de route pour la réindustrialisation de la filière des transformations et des utilisations de bois en Occitanie.

Quelques exemples :

- Préserver nos patrimoines « Forêts, biodiversité, savoir-faire, etc. ».
- Développer la demande en bois.
- Relancer l'usage des feuillus.
- Recréer une valeur ajoutée qui se redistribue.
- Permettre une juste rémunération.
- Soutenir la complémentarité des industries et leurs « Recherches et Développement > R&D » :
 - Bois d'œuvre ;
 - Chimie verte ;
 - Nouveaux outils et services ;
 - Innovations et clusters ;
 - Pôle de compétitivité ;
- Valoriser l'image du bois et de ses métiers
- Se parler ; échanges et dialogue entre aval et amont.

Un but et des objectifs pour la Région :

- Retrouver sa souveraineté
- Prendre en marche tous les trains de la réindustrialisation.
- Développer une nouvelle culture industrielle « humaine et décarbonée ».
- Réussir cette réindustrialisation en faire un exemple au niveau National.
- Conforter sa place de leader dans la filière forêt bois

À noter que cet exercice, s'il est réussi, serait un formidable élan qui pourrait s'appliquer à bien d'autres filières, qui sont essentielles : « automobile, agricole, médicament, ...

Il existe en France et en Occitanie, une belle collection de musées qui deviennent des aménités touristiques « de la mine, du textile, du cuir, ... Quelles que soient les industries, ces doubles témoignages à la fois des périodes de conquêtes, puis des périodes d'abandons doivent nous servir de leçon et nous interpeller !

De ce fait, je souhaite attirer votre attention sur quelques fondamentaux, que le projet d'Avis soulève !

À propos de l'environnement ; des espaces naturels et sylvicoles à préserver pour récolter du bois :

- Le danger plane sur la biomasse végétale qui serait prochainement trop exploitée.
- Le danger plane tout autant, sur la biomasse végétale laissée à l'abandon ; si on ne fait rien !
- La concertation doit avoir lieu, pour définir des modèles équilibrés qui respectent le vivant et l'économie.

Le prélèvement optimum des bois arrivés à maturité, avec de faibles coûts environnementaux et un fort taux de blocage du CARBONE sur le long ou le très long terme, doit être déployé avec intelligence. **Avant que les arbres prêts à être prélevés « brulent, soient ravagés ou se décomposent... ».**

À propos de la volonté de réindustrialiser en Occitanie et en France :

- Le manque de vision ; les « amalgames & confusions » freinent l'émergence de nouveaux modèles.
- La facilité et la course aux « copier/coller », bloquent la créativité et la définition d'autres standards.
- Le cadre normatif et la faiblesse des caractérisations de nos essences feuillues, réduisent leur potentiel.
- Les lassitudes dans le monde du travail, couplées aux pertes de sens et d'audaces, cassent les motivations.
- Les ambitions avec des choix à court terme, contrarient les logiques opérationnelles de plus long terme.
- L'adversité des mouvements de casseurs de matériels et de solutions, exaspèrent toutes les initiatives.
- La prescription des solutions commerciales importées, pénalisent les volontés de transformations locales.
- Le manque ou la faiblesse des analyses du coût global lors des mises en concurrence, favorise les solutions qui sont plus séduisantes à court terme, bien qu'elles soient finalement exorbitantes sur la durée de vie.
- L'impact des éventuels dommages collatéraux provoqués par les coûts cachés « environnementaux, sociaux et économiques » des différents types d'offres concurrentes, doivent être étudiés et considérés.

Je conclus cette liste non exhaustive en partageant cette question :

« La perte de souveraineté, serait-elle liée à l'abandon de nos transformations différenciées ? ».

Avoir abandonné hier ne doit pas être une fatalité... Il est possible de reprendre en main aujourd'hui pour réindustrialiser et devenir leader demain ! C'est un choix qui peut être fait à tous les niveaux et qui engage toute la population d'Occitanie...

Décider de réindustrialiser décarboné et à taille humaine, c'est accepter de reprendre en main la charge de travail qui était externalisée. C'est oser, engager une nouvelle façon de concevoir et de déployer l'industrie.

Ce qui a été... peut certainement être de nouveau ; vu que les marchés existent et que les ressources sont là. Il suffit d'avoir l'audace et la détermination de relever le défi, pour actualiser le potentiel des filières bois en Occitanie. Oser déclencher et engager une aventure humaine de réindustrialisation décarbonée, qui serait en phase avec les grands enjeux du temps présent et avec les objectifs fixés pour l'horizon 2050...

Un tel défi nous engage tous, l'ensemble de la société civile et toutes les parties prenantes ; dont celles de l'économie, pour faire industrie ensemble en Occitanie !

Le Collège 1 votera pour cet Avis. Il salue ces travaux, engagés au service d'une dynamique économique d'intérêt général !

Intervention de Monsieur Daniel MÉMAIN

Pour les organisations CGT, Solidaires et FSU, les Conservatoires d'espaces naturels et Conservatoires botaniques nationaux

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et messieurs les rapporteur-e-s
Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s

Merci pour le travail accompli, à la chargée de mission de la commission Christine GUIDICE, à la secrétaire Vitrigny CAM, au Président et au rapporteur.

En premier lieu, nous pensons que ce rapport du CESER en commission 3 aurait dû faire l'objet d'un travail commun avec celui présenté ce même jour par la commission 2, Avis intitulé « *Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures d'Occitanie ?* ».

En effet, les objectifs de réduire les émissions de GES et de satisfaire aux accords de Paris sont une réelle opportunité pour redonner corps à une filière bois dans notre région Occitanie, deuxième plus grande région forestière française. Nous le souhaitons, mais faut-il encore respecter certains impératifs.

Tout d'abord, et avant tout, en respectant le cycle des forêts, la durée de croissance des différentes espèces d'arbres et assurer la préservation de la biodiversité.

En effet, si la forêt constitue incontestablement un puits de carbone important et si le bois, y compris récolté, continue à stocker du carbone, il ne s'agit pas d'une ressource inépuisable car son temps de régénération est un temps très différent du temps de l'économie de marché. Ce n'est pas pour rien que l'on parle du « temps long de la forêt ».

Ainsi la forêt d'Occitanie, plutôt "jeune" (moins de 50 ans) du fait des accrues du 20^e siècle, doit bénéficier de protection pour vieillir et se bonifier... Il ne s'agit donc pas d'augmenter sans discernement les volumes, mais bien de faire des prélèvements soutenable et de ne pas oublier aussi de NE PAS RÉCOLTER, au moins pendant un certain temps, histoire d'accroître pour de vrai le capital sur pied, en volume et en tonnes de carbone !

De plus, si le bois peut utilement se substituer à des matériaux émissifs et à des énergies fossiles, il reste aussi une matière carbonée dont la combustion est émettrice de CO₂.

Privilégier le bois issus de forêts gérées durablement, et en proximité, dans notre région Occitanie, c'est bien faire le choix de matériaux renouvelables, mais pas forcément protéger les forêts si la gestion publique n'agit pas avec discernement et dans un souci de sobriété.

Nous partageons les réflexions de l'Avis qui souligne que « la forêt est un atout pour l'adaptation au changement climatique ». Comme l'écrit le collectif « SOS Forêts », dont nos organisations syndicales sont membres aux côtés d'associations environnementales présentes au CESER : « *Les forêts sont devenues un champ de bataille en proie aux machines et à l'appétit insatiable des industriels. (...) Il y a nécessité de créer une force de veille citoyenne et de contre-pouvoir face aux lobbies financiers dont les appétits sur les ressources forestières prennent actuellement des proportions dangereuses.* »

Il est ainsi indispensable, comme l'affirme ce rapport du CESER, de stopper la « fuite des bois » vers l'exportation, la Chine notamment, sachant que ces bois reviennent en produits finis dans une aberration de

production de CO₂ par les transports. On constate une augmentation de + 29 % d'exportations en 2021 comme le souligne l'Avis.

Il est ainsi d'autant plus nécessaire de s'assurer de la provenance des bois issus d'exploitations illégales. Aujourd'hui, seuls 12 % des forêts mondiales à vocation de produire du bois sont certifiées. L'**exploitation irresponsable des forêts** a des conséquences sociales et environnementales très lourdes : **réduction de la biodiversité**, érosion, pollution de l'eau ou perturbation de son cycle, **déforestation**.

Si nous continuons à consommer en 2030 de la même manière que nous le faisons aujourd'hui, la récolte de bois devrait dépasser les 7 milliards de m³ !

L'exploitation illégale du bois cause de **graves dommages à l'environnement** et participe à la destruction de forêts à très forte valeur comme l'Amazonie, les forêts du Congo ou encore les forêts boréales. D'après Interpol, le marché mondial du bois illégal représente 51 à 152 milliards de dollars.;

Il faut donc **garantir la gestion responsable des forêts au travers du marché du bois**, comme la certification FSC (Forest Stewardship Council).

Il est indispensable aussi de renforcer le rôle de l'Office national des forêts (ONF), en le recentrant sur ses missions historiques et en stoppant ses dérives libérales mortifères pour ses agents. Nous rappelons ici la plateforme intersyndicale qui a contesté le contrat État / ONF d'avril 2022 qui amplifiait les baisses d'effectifs avec plus de 500 nouvelles suppressions de postes annoncées. Alors que déjà en 20 ans, l'ONF a subi près de 5 000 suppressions de postes, soit près de 4 emplois sur 10 : de 12 866 personnels en 2000 à 7 963 en 2020. Ces destructions massives d'emplois se sont accompagnées de réorganisations permanentes et d'une forte dégradation des conditions de travail. Durant cette période, ce sont plus de 50 personnels de l'ONF qui ont mis fin à leurs jours. Il faut donc inverser cette tendance car il s'agit bien à la fois de prévenir les incendies, d'assurer une lutte déterminée contre le prélèvement illégal mais aussi, de promouvoir une véritable gestion raisonnée de la forêt...

C'est pourquoi nous soutenons les préconisations de l'Avis qui s'appuient et misent sur la R&D, pour assurer un transfert vers des essences locales (hêtres, ...) et favoriser la lutte contre le trafic illégal. Cela nécessite effectivement que la filière ne fonctionne plus en silos mais bien avec un souci constant d'interdisciplinarité. Les interactions entre professionnels des différentes chaînes de productions et d'approvisionnements doivent être redynamisées sous l'égide d'un service public qui veille à faire respecter la hiérarchie Bois d'œuvre, Bois d'industrie pour libérer les connexes ultimes pour le Bois énergie dans l'objectif d'un bilan carbone optimisé.

L'enjeu reste une pratique de prélèvements soutenable des essences de feuillus présentes en région, avec la remise en route des scieries locales en Occitanie ; avec des « Comités de bassin de la forêt » associant services publics, professionnels et résidents, véritables espaces de concertation qui permettraient à ce que la gestion forestière n'échappe plus à l'expression populaire.

Les groupes CGT, SOLIDAIRES, FSU et le Conservatoire d'espaces naturels partagent le souhait de faire de la filière bois un exemple de réindustrialisation régionale et votera l'Avis.

Sans transition et au nom du collège 2 des syndicats présents au CESER Occitanie, je veux rappeler ici en présence du Préfet de région représentant de l'ÉTAT, que pour nos organisations syndicales le combat pour des retraites dignes et justes n'est pas terminé : la retraite à 64 ans, c'est toujours NON !

Intervention de Madame Josette RAYNAUD

Pour le groupe FO

Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Représentant du Conseil régional,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe FO du CESER Occitanie, nous remercions le président de la commission 3 « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire », Éric LALANDE, la chargée de mission Christine GUIDICE et Vitrigny CAM pour le volet secrétariat, ainsi que le rapporteur et l'ensemble des conseillères et des conseillers pour le travail accompli sur un sujet important pour notre territoire.

Quand on entend « bois », on pense bien souvent à une forêt. Nous sommes nombreux à entendre par bois, la petite forêt juste à côté de chez nous où l'on va cueillir des cèpes, se balader... un lieu de promenade et de ressourcement... un lieu qui n'est pas suffisamment vu comme un segment de l'activité économique de la région.

En fait, en Occitanie, il s'agit bien d'une vraie filière industrielle de transformations et d'utilisations de cette matière première « Bois ». Cette matière première noble a encore beaucoup à apporter si nous arrivons à optimiser sa valeur ajoutée en termes économiques. C'est un réel atout de développement durable entre le bois d'œuvre (BO) qui est le premier niveau d'utilisation du bois, le bois d'industrie (BI) et le bois Énergie (BE).

Comme cela a été dit, il n'y a pas UNE filière de la forêt et du bois, mais bien DES filières directes ou indirectes où chaque maillon a ses enjeux et ses priorités propres. Des maillons d'une chaîne de valeurs-qui, bien sûr, sont interdépendants.

Dans notre région, nous devons nous donner les moyens de nous structurer, pour qu'ensemble les différents acteurs développent une filière durable et soutenable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires.

Avec la mise en œuvre dans la construction de la Règlementation environnementale 2020 (RE2020), le bois, par ses atouts « bas-carbone », va de plus en plus être utilisé dans la construction de logements neufs, dans la rénovation ou dans la fabrication des contenants alimentaires. La RE2020 va entraîner une augmentation de la demande en bois d'œuvre, que les résineux seuls ne pourront pas satisfaire. Il faut travailler sur les essences qui poussent en Occitanie. Nous avons un fort potentiel d'essences (feuillus et résineux) qui peuvent être mobilisées pour répondre à ces usages multiples. La diversité de notre forêt doit être préservée pour ne pas céder à des coupes rases et à une uniformisation qui seraient contre-productives. Une bonne gestion qui doit passer par une sylviculture raisonnée, y compris dans la gestion des parcelles plus petites qui appartiennent souvent à des particuliers.

Dans notre région, malgré l'abondance de la ressource, un déficit structurel persiste. En effet, bien que 2^{de} plus grande région forestière de France métropolitaine après la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie n'est que la 7^e en considérant le chiffre d'affaires des entreprises de la filière.

L'augmentation des exportations de bois bruts vers des pays à faibles coûts de transformation ne fait qu'accroître le transfert de valeur ajoutée et d'emplois vers l'étranger, sans parler de l'impact des transports sur l'effet de serre.

Le groupe FO du CESER Occitanie ne se satisfait pas de ce constat qui nous prive de nombreux emplois dans le tissu industriel régional. Qui dit emplois, dit formations, savoir-faire, compétences... FO soutient la labellisation du « Campus des métiers et des qualifications Forêt-Bois en Occitanie » pour mieux fédérer et structurer les formations de l'amont jusqu'à l'aval de la filière. Il est primordial de maintenir des scieries au plus près.

Se préoccuper de la Forêt, du Bois en Occitanie, c'est un enjeu majeur pour préparer notre avenir et celui de nos enfants, petits-enfants. On parle bien de la définition d'un réel plan d'actions en faveur d'une filière industrielle, encore, trop souvent, pas assez considérée à sa juste valeur.

Il faut favoriser les concertations préalables pour une meilleure définition et acceptabilité des projets ; ainsi qu'une meilleure communication à l'attention des différents publics pour expliquer les solutions préconisées et celles retenues. Être attentifs à ce que les aspects financiers ne prennent pas le pas sur les enjeux régionaux, environnementaux et sur la sécurité. Sécurité mise à mal avec la multiplication des feux de forêt. Une forêt soumise à de nombreux risques (le changement climatique, le stress hydrique, les parasites comme les scolytes...). La forêt est vivante et donc fragile. Elle devient plus que jamais l'affaire de tous.

Le groupe FO du CESER Occitanie partage pleinement les préconisations de ce projet d'Avis et le votera favorablement.

Merci pour votre attention.

**INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ DURAND,
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE**

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ DURAND, PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Merci beaucoup Monsieur le Président. Je salue l'ensemble des membres du CESER puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion et le plaisir de m'exprimer devant vous. Je connais bien l'institution CESER, je la pratiquais dans mon poste précédent lorsque j'étais préfet de Région Normandie, mais je n'avais pas eu encore l'occasion de le faire devant vous tous.

Nous nous étions déjà rencontrés, Monsieur le Président ; j'ai eu l'occasion de vous rendre visite dans vos locaux historiques. Mais là, il s'agit d'une assemblée plénière et donc je suis très heureux encore une fois de vous saluer et de faire connaissance.

Je connais évidemment l'importance des CESER et l'utilité des avis qui donnent des éclairages extrêmement précieux sur des problématiques d'actualité et qui le font toujours avec ce regard territorialisé. Et c'est cela la valeur ajoutée, du CESER. Les trois thèmes que vous avez abordés ce matin sont évidemment plus qu'au cœur de l'actualité et des transformations que nous connaissons.

Vous avez souhaité que j'intervienne aujourd'hui sur deux thèmes, deux sujets d'actualité : la réforme de France Travail et le Plan France 2030. Deux sujets qui peuvent paraître a priori austères, un peu techniques ; mon propos le sera forcément un peu, mais je crois qu'il est nécessaire de bien comprendre l'architecture de chacun de ces dispositifs, puisqu'il s'agit d'outils puissants qui accompagnent la transformation de notre pays.

S'agissant de la réforme France Travail, elle a fait l'objet d'un travail approfondi du Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut GUILLUY, depuis près d'un an, et ce en concertation avec tous les acteurs. Elle trouve désormais sa place dans le projet de loi « Pour le plein emploi » qui a été présenté au Conseil des ministres le 8 juin dernier et qui sera débattu dans les temps à venir au Parlement.

Quant au plan France 2030 et ses retombées pour la région Occitanie, je vous présenterai un point de situation 18 mois après son lancement par le président de la République à l'automne 2021. Voilà pour le cadre général.

Si je me recentre d'abord sur **la réforme de France Travail**, je rappellerai que son objet premier est d'en faire une réforme ambitieuse pour contribuer à l'atteinte du plein emploi. Initiée à la rentrée 2022 avec une grande concertation nationale, cette réforme part du constat d'une situation paradoxale de fortes tensions sur le marché du travail qui se traduisent par des difficultés de recrutement pour les entreprises, au point que ces tensions sont devenues l'une de leurs premières préoccupations. Et dans le même temps, de très nombreuses personnes qui restent sans emploi, avec un taux de chômage qui a baissé, mais qui reste élevé, en région Occitanie 8,6 %.

La réforme France Travail a donné lieu, je l'ai dit, à un rapport de préfiguration présenté par Thibaut GUILLUY en avril dernier, et l'objectif de cette réforme, qui sera donc traduit dans la loi parce qu'il contribue à atteindre le plein emploi, s'attache à renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, et notamment les bénéficiaires du RSA et les personnes en situation de handicap.

L'enjeu est de se donner les moyens de garantir la réussite de leur insertion professionnelle en améliorant la réponse aux difficultés de recrutement des entreprises. Il faut d'emblée préciser que le choix a été fait, pour permettre à la réforme d'être plus rapidement opérationnelle, d'éviter un grand Meccano institutionnel, et il n'y a à cet égard pas de remise en cause fondamentale des compétences des uns et des autres. On ne touche pas, je dirais, aux opérateurs en place, pas non plus de fusion des opérateurs ; les opérateurs spécialisés que sont les missions locales et les Cap Emploi continueront d'exercer leurs missions.

La réforme repose sur un renforcement de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et une meilleure coopération des acteurs, grâce notamment à un repositionnement de Pôle emploi. Celui-ci va changer de nom et deviendra France Travail opérateur. Il sera chargé d'organiser, pour le compte de tous et avec tous, les conditions de la collaboration et de l'efficacité collective dans le cadre d'une gouvernance d'ensemble assurée par l'État, les collectivités et les partenaires sociaux.

En cohérence avec les recommandations du rapport GUILLUY, le projet de loi Plein emploi, qui devrait être examiné dans les temps à venir, sans doute dès juillet, repose sur quatre grands axes :

- Premier axe : améliorer l'accompagnement de toutes les personnes sans emploi dans le cadre d'un contrat d'engagement renouvelé.

Il s'agit de permettre un parcours usager vers l'emploi plus rapide et plus efficace. Cette organisation, animée par l'opérateur France Travail, permettra d'accompagner la personne selon des procédures communes et des outils partagés vers le parcours adapté à sa situation. L'objectif est clair, éviter les ruptures de parcours, et ce dans une perspective d'emploi. Ainsi, l'offre d'accompagnement sera particulièrement améliorée au bénéfice des personnes plus éloignées de l'emploi et des allocataires du Revenu de solidarité active. L'ambition est d'offrir une offre plus personnalisée, plus intensive, un cadre d'engagement réciproque plus clair et harmonisé, notamment pour les bénéficiaires du RSA, qui seront désormais automatiquement inscrits comme demandeurs d'emploi auprès du nouvel opérateur France Travail. Enfin, s'agissant des entreprises, la réforme vise également une simplification et une amélioration de l'offre de services, ceci afin de réduire les emplois vacants et de révéler davantage le potentiel d'emplois sur les territoires.

- Le deuxième axe : la refonte des modalités d'action des acteurs de l'écosystème de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion.

Il s'agit là de mieux répondre aux enjeux des territoires. Il convient, dans le respect des compétences de chacun, de viser une plus grande territorialisation des politiques de l'emploi. Il faut susciter et créer les conditions d'une véritable coopération des membres du réseau France Travail, construite autour des principes suivants :

- premièrement, un cadre de gouvernance renouvelé et réellement outillé. Il est notamment prévu des comités de pilotage, coprésidés par l'État et les collectivités à chaque échelon territorial pertinent.
- deuxièmement, la transformation du positionnement de Pôle emploi, devenu l'opérateur France Travail, je l'ai dit. Il devra exercer des missions d'appui et de soutien au bénéfice de tous et en partenariat avec tous les acteurs du réseau France Travail (collectivités, EPCI, opérateurs spécialisés

que sont les missions locales et Cap Emploi). Donc France Travail opérateur va travailler pour le compte de tous.

- troisièmement, la mise en place d'outils partagés avec des services numériques communs et travailler aux conditions d'un cadre commun à tous les acteurs du réseau.

- enfin un pilotage par des résultats partagés entre les acteurs de la gouvernance.

- Le troisième axe vise, lui, à poursuivre l'engagement en faveur de l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

Cet axe sera travaillé dans le cadre des engagements pris lors de la quatrième Conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 26 avril dernier sous l'autorité du président de la République. Les enjeux résident dans la simplification des démarches pour la délivrance d'une RQTH (Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé) et dans la fluidification des parcours pour ces publics. Donc un axe tout entier dédié, vous le voyez, aux personnes en situation de handicap.

- Quatrième et dernier axe : poursuivre la levée des freins périphériques à l'emploi en matière d'accueil des jeunes enfants.

La réforme viendra préciser la gouvernance et les responsabilités des acteurs. En effet, la commune est reconnue comme nouvelle autorité organisatrice de l'offre d'accueil du jeune enfant, avec un soutien de la branche famille de la Sécurité sociale et le principe de la mise en place d'un relais petite enfance dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants pour accompagner les parents. Ce principe est posé par la loi.

En parallèle de l'examen de la loi dont je viens de vous rappeler les quatre axes, des expérimentations lancées dans 18 départements en France, dont en Occitanie, dans le département de l'Aveyron, se poursuivent. Ces expérimentations ont pour objet d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Ces travaux, qui sont déjà lancés, que nous suivons de très près, seront riches d'enseignements lorsqu'il s'agira de déployer sur l'ensemble de la région ce service public de l'emploi renouvelé. D'ores et déjà, sur le bassin de Decazeville, sélectionné dans le cadre de l'expérimentation nationale, les allocataires du RSA bénéficient d'un accompagnement renforcé, étroitement coordonné entre l'État et le Conseil départemental.

De façon plus large, je souhaite que nous puissions regarder comment, à droits constants, nous pouvons d'ores et déjà améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi et aux entreprises en nous inspirant des recommandations du rapport de Thibaut GUILLUY. Je souhaite travailler avec les partenaires du service public de l'emploi des expérimentations sur des territoires.

Enfin, et sans attendre l'adoption de la réforme, nous poursuivons les actions initiées en Occitanie pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et lutter contre les tensions de recrutement. En effet, nous ne partons pas ici d'une feuille blanche. L'action concertée des acteurs du service public de l'emploi dans le cadre du CREFOP, et en lien avec les partenaires sociaux, a été un levier puissant pour surmonter la crise sanitaire et accompagner les entreprises dans la phase de reprise économique que nous connaissons depuis l'été 2021.

Le plan de lutte contre les tensions de recrutement régional, qui s'est articulé avec les actions conduites par le Conseil régional au titre de son pacte pour l'embauche, a conduit à lancer plusieurs actions très concrètes :

- Premièrement, un appui aux filières stratégiques, qu'il s'agisse de l'industrie aéronautique, de la filière des nouveaux systèmes énergétiques ou des secteurs de la santé et du soin. Des actions dédiées ont été initiées, par exemple la mise en place d'équipes pluridisciplinaires pour accompagner les entreprises de la filière aéronautique face aux difficultés de recrutement.
- Deuxièmement, un plan d'action régional État/Conseil régional en cours de consolidation sur l'emploi saisonnier, articulé avec le plan national annoncé par le gouvernement le 31 mai dernier.
- Enfin et plus largement, une simplification de l'offre d'appui conseil RH au bénéfice des entreprises au travers de la démarche Team RH Occitanie. La démarche vise à structurer et rendre plus lisibles les outils d'aide au conseil en matière de ressources humaines à destination des TPE, PME. 456 entreprises en Occitanie ont été accompagnées au titre de la prestation conseil RH financée par l'État en 2022.

Par ailleurs, nous avons renforcé l'accompagnement en vue d'une remise en emploi des publics les plus éloignés pour répondre aux tensions de recrutement, notamment avec une mobilisation massive des outils de formation et de levée des freins à l'accès à l'emploi, notamment en termes de mobilité et de garde d'enfants pour les demandeurs d'emploi et les jeunes, via le Pacte régional d'investissement dans les compétences, conventionné avec le Conseil régional. Ainsi, 73 000 jeunes et demandeurs d'emploi ont été formés en Occitanie en 2022.

Un renforcement de l'accompagnement des jeunes dans une perspective d'insertion professionnelle au travers du Contrat d'engagement jeune. J'accueillais d'ailleurs ce matin en préfecture un groupe de jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif CEJ. En 2022, en Occitanie, plus de 30 000 jeunes sont entrés en CEJ. Ce résultat révèle une excellente dynamique du dispositif dans notre région, puisque l'objectif a été dépassé en 2022. Cette dynamique se poursuit en 2023 avec déjà plus de 13 000 entrées à la fin mai.

Enfin, nous anticipons les futurs besoins de recrutement autour des métiers d'avenir en accompagnant les projets déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir de France 2030. Nous soutenons par exemple le projet Genhyo sur la filière hydrogène ou encore Bio'Occ sur les besoins des industries pharmaceutiques.

Tels sont à très grands traits, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les éléments que je souhaitais vous présenter, étant entendu que le projet de loi pourra naturellement évoluer dans le cadre des débats au Parlement. Il va y avoir des variations sur ce que je vous ai présenté, mais en tout cas vous avez là l'architecture claire du dispositif et qui devrait à peu de choses près aboutir à l'issue des votes.

C'est un changement important que cette réforme Pôle emploi, et vous l'avez compris, ce n'est pas, j'insiste, un grand Meccano, mais plutôt une démarche, un mode de fonctionnement collectif qui associe l'ensemble des acteurs, collectivités, entreprises et surtout les opérateurs, bien sûr Pôle emploi, Cap emploi et les Missions locales, sous cette bannière unifiée. L'objectif est de faire en sorte

que par ce travail commun, cette modification des méthodes de travail, nous soyons efficaces en matière d'accès à l'emploi et que nos entreprises puissent recruter.

Vous avez également souhaité, Monsieur le Président, que je vous présente un **bilan du plan d'investissement France 2030 pour la région Occitanie**. Le plan d'investissement France 2030 est un dispositif d'État lancé par le président de la République à l'automne 2021. Il ne s'agit pas d'un nouveau plan de relance, mais d'un dispositif ambitieux et sélectif, j'insiste sur le thème sélectif, qui vise à positionner la France sur les technologies de demain. Pour le plan de relance, le montant total était de l'ordre de 100 milliards, je parle sous le contrôle de Monsieur le Directeur de la DREETS, il était généraliste, c'était l'objet d'un plan de relance. Il couvrait tous les champs de l'activité économique.

France 2030 procède d'une logique totalement différente. France 2030, c'est un programme de 54 milliards d'euros de crédits au niveau national, en soutien à l'innovation, à la recherche et aux grandes transitions écologique et numérique. Ce sont les thèmes qui sont ciblés sur seize grandes priorités. La moitié des financements sont destinés aux actions de décarbonation. La moitié doit être portée par des acteurs émergents. L'objectif est ainsi de donner un coup d'accélérateur à leur développement.

France 2030 fonctionne par une série d'appels à projets ciblés lancés au fil de l'eau, et aujourd'hui 64 appels à projets sont déjà ouverts dans tous les domaines. Vous le comprenez bien, c'est un plan de soutien à l'innovation, à la recherche et à la transition écologique extrêmement ciblé et extrêmement sélectif. On est sur des investissements de rupture, sur des projets originaux, singuliers, qui n'aboutiraient pas sans cette aide.

Dès lors qu'on a bien compris la nature de France 2030 et sa différence, j'y insiste, par rapport à un plan de relance, mon objectif est que la région Occitanie puisse bénéficier au maximum de ces dispositifs, d'autant plus qu'elle compte beaucoup d'acteurs ou d'entreprises innovantes. Nous avons une chance ici en région, puisque nous avons finalement un bon alignement entre les priorités de France 2030 et nos secteurs d'excellence. C'est le cas de la transition agricole et la souveraineté alimentaire, de même de la santé, des travaux menés aussi pour produire en France le premier avion bas carbone ou encore de l'éolien flottant. Il y en a bien d'autres, de la formation aux métiers de demain, à la production culturelle en passant par l'hydrogène décarboné.

Un an et demi après le lancement du plan France 2030, le bilan est très positif pour la région Occitanie grâce à la mobilisation collective des services de l'État, du Conseil régional et des partenaires du développement économique, en particulier les pôles de compétitivité. Depuis le lancement du plan, l'Occitanie a reçu 931 M€ de soutien de l'État, presque 1 milliard, pour 267 projets, soit 10 % des financements engagés en France. Cela correspond, vous le savez, au poids de l'économie régionale dans le PIB français. En même temps, c'est très encourageant, car on voit que certaines régions, où sont situés les sièges des grandes entreprises, ont tendance à capter beaucoup d'aides. Cela fait de l'Occitanie la troisième région bénéficiaire derrière l'Île-de-France et derrière Auvergne Rhône-Alpes.

Nous allons donc maintenir notre effort en mettant l'accent sur les secteurs qui font notre force et notre développement :

- Pour la transformation de notre industrie aéronautique, avec les résultats attendus d'un dispositif de soutien aux projets de R&D de la filière pour accompagner l'industrialisation et l'émergence de nouveaux leaders français.

- Pour la décarbonation, avec deux nouveaux appels à projets pour poursuivre les efforts de décarbonation de l'industrie et y développer l'utilisation de la chaleur biomasse pour réduire nos consommations d'énergies fossiles.
- Sur l'agriculture et la forêt, avec des aides au déploiement d'équipements innovants et moins consommateurs de ressources pour les exploitations agricoles et un soutien à la modernisation des entreprises de travaux forestiers.
- Sur la production audiovisuelle avec l'implantation de studios de taille nationale, la formation de jeunes dans ce domaine et le développement de studios d'animation 3D et d'effets spéciaux. À l'occasion du Festival de Cannes, la ministre de la Culture a annoncé que 11 dossiers occitans sur 60 sont lauréats de l'appel à projets « La grande fabrique de l'image ».
- Enfin, pour la diversification de notre appareil industriel régional, en s'appuyant sur les secteurs de pointe que sont la santé, le spatial et le numérique.

Vous le voyez, nous avons en Occitanie matière à émarger sur ce plan et à obtenir des résultats et des succès. En tout cas, les résultats obtenus que je n'ai fait qu'esquisser illustrent l'excellence de nos filières régionales, que je voudrais aussi illustrer par quelques exemples particulièrement dans l'industrie, la mobilité et la santé.

Le développement de l'avion bas carbone mobilise plus de 150 M€ de crédits de l'État sur 14 projets d'entreprises du territoire, dont le soutien aux feuilles de route technologiques des donneurs d'ordres régionaux.

France 2030 contribue aussi au développement du train léger, innovant et de lignes plus écologiques, en soutenant l'écotrain, projet de navette autonome. Ce projet de navette autonome, navette légère de 30 places, alimentée par batterie, est porté par l'École des Mines d'Albi et un groupement d'entreprises dont Syntony.

Par ailleurs, France 2030 contribue au développement de biomédicaments et de biothérapies. Il a soutenu plus de 30 projets d'entreprises, de laboratoires et d'organismes de recherche en Occitanie. Cela permettra à la région de garder son expertise dans les domaines de la santé où plus de 102 M€ sont mobilisés.

On peut citer le projet OBBI à Montpellier qui illustre les collaborations possibles autour de la bioproduction ou l'intégrateur industriel TIBH qui développe la production de médicaments via des microalgues.

France 2030 améliore également la compétitivité de la filière bois de construction. Je sais que c'est un sujet, Monsieur le Président, auquel vous êtes attentif, vous y faisiez référence d'ailleurs dans votre propos introductif. Cela passe par la modernisation des scieries et le soutien aux entreprises de la construction bois. Ainsi, en Ariège, le soutien à l'entreprise B&C Futur permettra de réduire la part de bois importé et de mieux exploiter la ressource des territoires. En Lozère, France 2030 soutient le projet de scierie portée par l'entreprise Solidlay.

France 2030 développe aussi les énergies décarbonées. Dans le but de soutenir la filière régionale d'hydrogène décarboné, France 2030 soutient à Béziers le projet d'une usine d'électrolyseurs porté par Genvia. J'étais présent aux côtés du Secrétaire général pour l'investissement, Bruno BONNELL, à l'inauguration de la ligne pilote de ce projet.

France 2030 accompagne également l'émergence de la filière « éolien en mer » et le renouveau de la filière nucléaire.

Après la décarbonation, France 2030 fait aussi sortir de terre les premières usines de plusieurs PME de la région. Ainsi, à Baillargues, dans l'Hérault, Microphyt vise à devenir le leader mondial de la production d'ingrédients naturels issus de microalgues. À Flourens, en Haute-Garonne, l'entreprise EREMS va construire une unité de fabrication automatisée pour les nouvelles applications spatiales.

France 2030 accompagne aussi la transition agricole et écologique et les agriculteurs occitans. En Haute-Garonne, France 2030 accompagne la filière légumineuse avec le projet SOYSTANABLE pour développer une culture locale du soja adaptée au changement climatique.

France 2030 contribue à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des pommes de table avec le projet "Bonne Pomme" auquel collaborent cinq entreprises, laboratoires et écoles du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. Il développe aussi l'agriculture de demain avec le projet Géosur sur le géopositionnement des robots agricoles. Un guichet permettant de participer au financement de machines moins consommatrices d'eau et d'énergie à destination des agriculteurs, vignerons et maraîchers, est ouvert ; il avait été annoncé par le ministre de l'Agriculture lors du dernier Salon de l'agriculture.

On voit donc que France 2030 accompagne tous les pans de l'économie dans tous les territoires. Ce n'est pas un plan élitiste, si je puis dire, mais c'est un plan exigeant. Tous les pans de l'activité économique quasiment peuvent y émarger dès lors qu'il s'agit d'être sur des investissements ou des initiatives extrêmement innovantes.

France 2030 soutient aussi la formation des jeunes et la culture. Dans l'Hérault, France 2030 contribue au développement des industries culturelles en apportant un soutien à la formation dans les différents métiers du cinéma et des industries créatives à l'Université de Montpellier. Ces formations doivent répondre à une demande croissante et à l'installation de studios de cinéma sur le territoire. À Montpellier, la filière des effets spéciaux et du jeu vidéo est également en fort développement avec de nombreux studios présents sur le territoire.

France 2030 aide aussi au développement des start-ups de la région. Sur la seule année 2022, 21 projets de recherche et développement particulièrement ambitieux ont été soutenus pour plus de 17 M€ par différents dispositifs. Les transferts technologiques entre la recherche et l'industrie sont aussi encouragés, avec un soutien fort aux sociétés d'accélération des transferts technologiques.

Enfin, le volet régionalisé du plan France 2030 soutient l'innovation des entreprises de la région et a déjà accompagné 11 d'entre elles. C'est 70 M€ qui sont ainsi directement pilotés par le niveau régional et seront injectés dans la recherche et le développement de nos PME et de nos E.T.I.

Vous le voyez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, France 2030 est une vraie chance pour nos écosystèmes et pour l'emploi dans notre région. Il y a là un bel outil de soutien à ces financements, à ces investissements de rupture. C'est un dispositif ambitieux, qui est piloté de façon très fine, très précise et avec des moyens qui peuvent avoir un effet transformant sur notre économie.

Grâce à la mobilisation de chacun, ce plan va irriguer notre économie de façon large et très puissante. En tout cas, le développement des filières industrielles stratégiques est une chance pour l'économie française et donc pour l'économie occitane de par leur rôle de locomotives potentielles qui ne pourra néanmoins pleinement s'exprimer qu'à condition de mettre au service des entreprises les

compétences dont elles ont aujourd'hui besoin. Et c'est là tout le sens de la réforme de France travail évoquée précédemment.

Vous voyez, par cette présentation rapide que j'ai effectuée devant vous, l'intérêt et la complémentarité de ces deux dispositifs. France Travail s'inscrit dans la durée, dans la permanence, il s'agit de moderniser d'une manière générale notre façon de gérer et d'accompagner l'accès à l'emploi. France 2030, en revanche, est un plan, je le redis, plus ciblé, qui vise à booster certains pans de notre économie, à permettre à des entreprises de réaliser des bascules technologiques et donc de porter haut les couleurs de notre pays et donc les couleurs de l'Occitanie.

Je vous remercie.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



Avec l'écologie
tout les papiers
se respectent.

www.ceser-occitanie.fr

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédit photo couverture : AdobeStock©srijaroen ; ©rh2010 ; ©ifriday ; ©guruXOX ; ©Gina Sanders ; ©Kwanchaif